

Rapport
en matière de
développement
durable
2021-2022



Synthèse

Lors de la présentation du rapport de développement durable 2020-2021, la Ville avait annoncé son intention de renforcer significativement les outils de suivi de son action environnementale.

Ces objectifs se traduisaient alors par trois engagements :

1. La réalisation d'un bilan carbone ;
2. La révision de la structure du rapport de développement durable pour le rendre plus opérationnel et plus concret ;
3. La structuration progressive d'indicateurs de suivi transparents.

Le présent rapport pour les années 2021-2022 marque la réalisation des engagements de 2020 visant à structurer l'action environnementale de la Ville.

C'est notamment la première fois depuis 2011-2014 que la Ville réalise un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (ou « bilan carbone »). Ce diagnostic est présenté dans son intégralité en annexe et disponible sur le site de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

C'est un élément essentiel pour la conduite d'une action publique efficace, prospective et pertinente. La traduction en droit interne des engagements pris par la France lors de l'accord de Paris visant à réduire son empreinte carbone oblige en effet les collectivités à réaliser et accompagner des changements importants dans la vie municipale. Plus encore, la réalité du dérèglement climatique impose des actions rapides et structurantes.

Gouverner sans outils pour prendre en compte l'impératif environnemental exposait la collectivité à une action insuffisante ou inadaptée ; à se laisser surprendre par des sujets importants susceptibles de perturber son fonctionnement ou les activités essentielles de son territoire ; à prendre des décisions sur la base d'informations incomplètes.

La Ville a une responsabilité particulière en matière d'émissions de gaz à effet de serre, notamment en matière d'achats, d'alimentation et de déplacements de ses agents.

La Ville de Tours, siège de la Métropole, chef-lieu du département et première commune de la région Centre Val de Loire a une responsabilité particulière en matière environnementale comme le souligne son bilan carbone. En tant qu'organisation, elle émet chaque année environ 27 000 tonnes équivalent CO₂. En moyenne, c'est l'équivalent, à elle seule, des consommations annuelles de chauffage de 18 000 européens¹.

Ces émissions sont principalement concentrées sur trois postes. **Premièrement, sur l'ensemble des produits, denrées et services achetés chaque année par la Ville pour 46%**, et notamment les achats alimentaires. C'est la raison pour laquelle, en 2022, la Ville a adopté volontairement un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) qui développera notamment le recours aux produits ou matériaux recyclés ou éco-conçus qui permettent de réduire efficacement l'empreinte carbone qui est issue principalement de la fabrication des produits. C'est également la raison pour laquelle la Ville a souhaité revoir complètement sa stratégie alimentaire, développer significativement les alternatives végétariennes et améliorer son approvisionnement.

1- D'après le ministère de la Transition écologique, « Chiffres clés du CO₂ », 2018

Deuxièmement sur le chauffage des bâtiments municipaux pour 25%, notamment car 52% des consommations énergétiques proviennent des énergies fossiles, principalement le gaz naturel à 50%. Lors du débat d'orientation budgétaire le 31 janvier 2022 la Ville a donc présenté un plan pluriannuel d'investissement ambitieux pour les dix prochaines années. Il vise à **investir massivement** (447 millions d'euros) **dans la rénovation et la reconstruction d'équipements municipaux**. Ces investissements incluront systématiquement des rénovations thermiques ou une amélioration du bilan carbone de leur utilisation. La Ville va également continuer de soutenir le **déploiement des réseaux de chaleur urbains** par la Métropole, en veillant à **l'augmentation rapide de la part de la biomasse et des sources économes en émissions de gaz à effet de serre dans leur approvisionnement** (composé aujourd'hui essentiellement de gaz naturel).

Troisièmement sur les déplacements des agents municipaux pour 16% de ses émissions globales. La Ville va donc enclencher en 2022-2023 la **réalisation d'un plan de mobilité** pour ses agents et poursuivre la réflexion sur le télétravail afin de :

- > Réduire significativement l'usage de la voiture pour les 58% des agents qui habitent à moins de 5km de leur lieu de travail ;
- > Favoriser les reports modaux sur des transports propres (train, transports en communs, etc.) ;
- > Elargir les capacités de télétravail, notamment pour les 14% des agents qui habitent à plus de 20km de leur lieu de travail et qui représentent à eux seuls **47% des émissions liées aux déplacements** des agents.

Sans défaitisme, chacun et chacune doit prendre la mesure du dérèglement climatique et de l'ampleur des efforts nécessaires pour s'y adapter et en atténuer les effets.

Le dérèglement climatique est une réalité scientifique dont il est désormais possible de **constater les effets concrets et très significatifs dans la vie quotidienne des tourangeaux et des tourangelles**. Ces effets vont s'amplifier dans les années à venir et sont susceptibles d'avoir des conséquences graves pour la vie des habitants et habitantes ; la continuité des services publics ; la pérennité des activités essentielles au territoire ; la préservation de ses paysages, de son patrimoine et de sa qualité de vie.

Pour rappel, les services de l'Etat, la Région et les différentes agences environnementales alertent déjà sur :

- > Le décalage du cycle naturel des vignes et l'impact sur la qualité, la quantité et la durabilité d'une activité économique essentielle du territoire ;
- > La réduction significative du débit de la Loire et donc des approvisionnements en eau ;
- > Le doublement à venir des jours de canicule d'ici les cinq prochaines années² ce qui conduira :
 - A des épisodes violents de très fortes chaleurs posant des problèmes de santé publique susceptibles de concerner jusqu'à 40 000 personnes³,
 - L'apparition de phénomènes inédits en Touraine comme des pluies violentes (des « épisodes cévenols ») ou des feux de forêt dans son environnement proche⁴.

2- « Diagnostic régional santé environnement » – Observatoire régional de la santé Centre-Val de Loire – 2016

3- « Diagnostic régional santé environnement » – Observatoire régional de la santé Centre-Val de Loire – 2016

4- « Part du territoire touchée par des conditions propices aux dépôts de feux de forêts » – DREAL – Préfecture de région Centre-Val-de-Loire – juillet 2019

L'ampleur des changements à mettre en œuvre pour limiter ces impacts doit être souligné. Le respect de la trajectoire des accords de Paris implique par exemple d'ici 2030, c'est à dire pour le prochain renouvellement de l'assemblée municipale (2026-2032)⁵ de :

- > Décarboner totalement la production d'énergie et de diviser par deux les consommations énergétiques des bâtiments en 2030
- > Diviser par deux toutes les consommations énergétiques liées aux transports
 - Il s'agit par exemple de réduire d'un tiers la circulation automobile d'ici 2030 et d'arrêter totalement la vente des véhicules thermiques ou hybrides d'ici 2040 (l'Union européenne prévoit même une fin en 2030)
- > Réduire de moitié les consommations liées à la production industrielle (achats, matériaux, construction, etc.)
 - Il s'agit par exemple de diviser par deux les émissions liées à l'alimentation en consommant « moins de charcuterie et de viandes (hors volaille) et davantage de légumineuses, fruits et légumes »⁶

La Ville mobilise tous ses services pour agir à son échelle et a mis en œuvre, en 2021, 24 actions nouvelles visant à réduire l'empreinte carbone de la Ville et contribuer à une action publique municipale durable

La Ville s'efforce d'agir à son échelle pour bâtir un nouveau modèle de société, plus sobre et plus durable. Le présent rapport est un témoignage des efforts entrepris en la matière puisqu'il liste 24 actions nouvelles mises en œuvre en 2024. Il montre également que 6 actions ont été maintenues et amplifiées de façon importante sur la même période.

A titre d'exemple il est possible de citer :

- > Les rénovations thermiques des bâtiments et l'utilisation de matériaux vertueux et biosourcés (voir page 17);
- > La réduction du gaspillage et la valorisation des déchets alimentaires de la cuisine centrale et des restaurants scolaires de la Ville (voir page 28-29) ;
- > L'intégration de la végétalisation comme un axe structurant des projets municipaux à travers des outils (guides, inventaires, etc.) et des réalisations concrètes, notamment la végétalisation des cours d'écoles (voir page 82), les vergers participatifs ou les jardins gourmands (voir page 119-121) ;
- > La prise en compte systématique du recyclage, de la composition des matériaux et de la durée de vie des objets dans la politique d'achat (voir page 64).

5- *Nota bene* : il ne s'agit pas des objectifs municipaux mais bien des objectifs réglementaires prévus par la Stratégie nationale bas carbone prise en application des accords de Paris

6- Synthèse de la Stratégie nationale bas carbone

RAPPEL : POURQUOI UN RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Depuis la loi de 2010 « portant engagement national pour l'environnement », le Code général des collectivités territoriales prévoit la présentation, préalablement au vote du budget, d'un « **rapport sur la situation en matière de développement durable** »⁷ dans les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) de plus de 50 000 habitants.

La structure de son contenu minimal est fixée par décret⁸.

Le rapport doit au moins permettre de :

- > Décrire de façon synthétique la situation en matière de développement durable de la collectivité ;
- > Dresser le bilan des actions conduites par la Ville en tant qu'organisation et celui des politiques publiques mises en œuvre sur son territoire.

Ce bilan est dressé au regard des finalités du développement durable fixées par le code de l'environnement⁹ :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. La transition vers une économie circulaire.

7- Article L2311-1-1 du CGCT introduit par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

8- Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

9- III de l'article L110-1 du code de l'environnement.

SOMMAIRE

I. PREMIÈRE PARTIE : GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX.

- 1) La lutte contre le changement climatique
- 2) La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- 3) La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- 4) L'épanouissement de tous les êtres humains
- 5) La transition vers une économie circulaire

II. SECONDE PARTIE : BILAN DES POLITIQUES, ORIENTATIONS ET PROGRAMMES.

- 1) La lutte contre le changement climatique
- 2) La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- 3) La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- 4) L'épanouissement de tous les êtres humains
- 5) La transition vers une économie circulaire



Liste des actions

PREMIÈRE PARTIE : GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX. 11

1.1 - La lutte contre le changement climatique

La contribution des services municipaux à la réduction de l'empreinte carbone

de la Ville de Tours : cap vers la neutralité carbone !..... 12

1 : Soutenir les mobilités décarbonnées des agents 13

Objectifs de neutralité carbone : la mobilité des agents 13

2022-2023 : La mobilité des agents, un facteur déterminant de la responsabilité environnementale municipale..... 13

2 : Une gestion sobre des ressources 14

Objectif de neutralité carbone : réduire la consommation de ressources polluantes 14

Action 1 : Porter un bonnet de bain réduit l'empreinte carbone de la Ville..... 14

Action 2 : L'administration et le papier, de l'histoire ancienne ? 15

Action 3 : moderniser les outils des services pour réduire leur impact carbone,
l'exemple du Muséum d'histoire naturelle 16

3 : l'efficacité des équipements municipaux, un enjeu pour l'environnement 17
et pour la qualité du service aux usagers

Objectif neutralité carbone : le patrimoine de la Ville, une dette cachée (dite « dette grise ») Investir massivement dans le patrimoine de la Ville afin de développer la sobriété énergétique des équipements, préserver les ressources naturelles, et l'adapter aux évolutions climatiques 17

Action 1 : Développer l'utilisation de matériaux vertueux	17
Action 2 : Rénovations énergétiques, renforcer l'efficacité des bâtiments et de l'éclairage	19
Action 3 : Un exemple de rénovation - le muséum d'histoire naturelle	21
Action 4 : Développement du photovoltaïque, l'exemple de l'école Jules Vernes.....	22
4 : recyclage et gestion des déchets	24
Objectif neutralité carbone : améliorer la gestion des déchets de la Ville.....	24
Action 1 : Améliorer la gestion des déchets de la cuisine centrale et des cantines scolaires	24
Action 2 : les déchets sur la voie publique, une nuisance autant qu'une pollution.....	25
Action 3 : Réduire et recycler les déchets de voirie	26
5 : l'alimentation	28
Objectif neutralité carbone : faire rentrer la Ville dans une nouvelle ère alimentaire.....	28
Action 1 : Diversifier l'alimentation et réduire ses émissions carbonées	28
Action 2 : Revoir les approvisionnements de la Ville.....	29
6 – Energie	31
Objectif neutralité carbone : vers une stratégie énergétique municipale.....	31
Action 1 : Poursuivre les raccordements au réseau de chaleur	31
Action 2 : Recours à des modes contractuels adaptés pour améliorer l'efficacité énergétique	33
1.2 – La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.	
Veiller au quotidien à respecter notre environnement : qualité de ville, qualité de vie.....	35
1 : la nature en Ville.....	36
Objectif neutralité carbone : protéger et accroître les services rendus par la biodiversité urbaine, au service de l'environnement et de la qualité de vie	36
Action 1 : Libération des arbres taillés en rideau	36
Action 2 : Réalisation des Inventaires de Biodiversité Communale	39
Action 3 : Obtention de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN.)	41
Action 4 : Elaboration du guide de conception des travaux de végétalisation du schéma directeur vert.....	42
Action 5 : Poursuite d'une gestion raisonnée des prairies de fauche	44
2 : éduquer à l'environnement	46
Objectif neutralité carbone : Accompagner les actions pédagogiques pour mieux	46
comprendre les enjeux de la transition environnementale	
Un exemple d'action pédagogique, les Classes ateliers sciences environnement	46
1.3 - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Proches de vous et avec vous : accompagner chacun et chacune face à un monde qui change.....	48
1 : Prise en compte du handicap	49
Objectif développement durable : des équipements plus accessibles... pour tous et toutes !	49
2 : Action internationale.....	51
Objectif développement durable : penser et agir du local au global	51
Action 1 : le Forum génération égalité	51

Action 3 : Participation active au groupe-pays « Corée du sud » de Cités unies France	54
Action 4 : Promouvoir la gastronomie tourangelle à l'étranger	55
1.4 – L'épanouissement de tous les êtres humains. Intégrer le développement durable au développement individuel : agir pour une ville heureuse et dynamique.	56
1 : la culture, un outil essentiel du développement durable	57
Objectif de développement durable : s'épanouir dans une ville durable.....	57
Action 1 : Médiation - Education artistique et culturelle	58
2 – Une ville durable, une ville active	59
Action 1 : des événements sportifs responsables	59
1.5 – Des modes de production et de consommation responsables. Favoriser une gestion durable des ressources humaines, financières et naturelles : une action plus sobre, créatrice d'emplois locaux.....	61
1 – A Tours, 42 millions de raison d'acheter et de consommer responsable	62
Objectif de neutralité carbone : les achats	62
Action 1 : Mise en place du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables	62
Action 2 : Favoriser le recyclage et le emploi des ressources en interne	64
Action 3 : Recycler le matériel et les fournitures de la Ville	65
3 : Numérique responsable.....	68
Objectif neutralité carbone : une administration municipale moderne, numérique et responsable	68
Action 1 : Politique d'open-data.....	68
Action 2 : Développer le télétravail pour améliorer la qualité de vie des agents et réduire l'empreinte carbone de leurs déplacements	69
SECONDE PARTIE : BILAN DES POLITIQUES, ORIENTATIONS ET PROGRAMMES.....	70
2.1 – La lutte contre le changement climatique Faire entrer Tours dans la transition environnementale : cap vers la neutralité carbone !	71
1 : L'expérimentation « Compostou », un succès à déployer à plus grande échelle.....	72
Objectif neutralité carbone : accroître la part de déchets valorisés	72
2 : Accompagner la transition vers une mobilité décarbonée	73
Objectif neutralité carbone : réduire les émissions polluantes des transports	73
Action 1 : soutenir les mobilités décarbonées	73
Action 2 : Savoir rouler à vélo.....	75
3 : Eclairage.....	76
Action 1 : Améliorer l'éclairage public et recréer des espaces sans pollution lumineuse	76
2.2 – La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. Protéger et valoriser notre environnement : qualité de ville, qualité de vie.	78
1 : la nature en Ville.....	79

Objectif neutralité carbone : protéger la biodiversité et les services qu'elle rend à la vie des habitants	79
Action 1 : Restauration de la mare de la Cousinerie	80
Action 2 : Extension de l'opération A fleur de trottoir en secteur patrimonial	81
Action 3 : Récré en herbe : l'opération de végétalisation des cours d'école »	82
Action 4 - Lutte contre les îlots de chaleur urbain : exemple de l'opération place Pilorget »	85
Exemple : Lutte contre les îlots de chaleur urbain : exemple de l'opération place Pilorget »	85
2.3 – La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	87
L'action sociale et solidaire : une place pour chacun dans un monde qui change.	87
1 : Favoriser l'accès de tous et toutes au service public	88
Objectif développement durable : favoriser l'accès de tous et toutes au service public	88
Action 1 : Renforcer l'accès aux droits par l'aide aux démarches administratives.....	88
Action 2 : Maisons France Services	90
2 : Handicap	92
Objectif développement durable : permettre le plein accès aux services publics des personnes en situation de handicap	92
Action 1 : Forum Handi'cap sur le numérique.....	92
Action 2 : Mise en place de visites culturelles numériques.....	93
Action 3 : Partenariat avec le CHRU sur une action d'accompagnement des enfants diagnostiqués avec un syndrome autistique	94
Action 4 : Accessibilité du musée du compagnonnage.....	95
3 : Soutien aux acteurs de la solidarité.....	96
Objectif de développement durable : une ville solidaire	96
Action 1 : Soutien aux associations des secteurs solidarités, santé et handicap	97
4 : réaffirmer le droit à un logement décent.....	98
Objectif de développement durable : le logement, facteur clé d'un monde durable en matière sociale et environnementale	98
Action 1 : lutte contre les passoires thermiques	98
Action 2 : Logement d'abord	102
Action 3 : Lutter contre le logement indigne	104
2.4 – L'épanouissement de tous les êtres humains Apprendre, rêver, bouger : agir pour une ville heureuse et dynamique.	105
1 : Soutenir les initiatives citoyennes	106
Objectif développement durable : accorder toute leur place aux initiatives et engagements citoyens	106
Action 1 : Création d'une mini-forêt urbaine avec le collectif de la place Archambault	106
Action 2 : Coconstruction du règlement du budget participatif.....	107
2 : Programmation événementielle.....	108
Action 1 : Les jeudis de la santé	108
Action 2 : Faites de la biodiversité.....	110
3 : Education culturelle	112

Action 1 : Programme de Réussite Educative	112
Action 2 : Soutien à la scolarité	113
Action 3 : Art en crèche	114
4 – Mémoire et histoire	115
Action 1 : protéger, diffuser et respecter la mémoire urbaine	115
5 : Senior	116
Lors de ses vœux 2022, le Maire a annoncé la mise en œuvre d'un plan municipal pour la longévité et le vieillissement.	116
6 – Sport	117
Objectif de développement durable : une ville active	117
Action 1 : Sport-Santé.....	117
2.5 – La transition vers une économie circulaire Valoriser notre potentiel, réduire notre empreinte : une action plus sobre créatrice d'emplois locaux.	118
1 : agriculture urbaine	119
Objectif de développement durable : développer la présence du végétal en zone urbaine.....	119
Action 1 : Création de vergers participatifs en centre-ville avec une association de riverains	119
Action 2 : Jardins gourmands et solidaires	121
2 : la Ville du partage	124
Action 1 : Développement d'un réseau de boîte à lire	124
Action 2 : Vente de livres	125
4 – Emploi	126
Objectif développement durable :	126
Action 1 : Favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées	126
Action 2 : Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	127
Action 3 : Forum tou(r)s pour l'emploi	128
Action 4 : Clauses de promotion de l'emploi	129

Première partie

**GESTION
DES SERVICES
MUNICIPAUX**

1.1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

**La contribution des services municipaux à la réduction
de l'empreinte carbone de la Ville de Tours :
cap vers la neutralité carbone !**

1

SOUTENIR LES MOBILITÉS DÉCARBONNÉES DES AGENTS



Objectifs de neutralité carbone : la mobilité des agents

2022-2023 : La mobilité des agents, un facteur déterminant de la responsabilité environnementale municipale

Les déplacements des agents représentent une part importante du bilan carbone de la Ville (16%). **En 2022 la Ville travaillera sur un plan de mobilité de ses agents.** Plusieurs actions ont déjà été menées qui vont dans ce sens et qui sont des exemples d'actions qui pourront être généralisées :

- > Donner les outils aux agents comme aux usagers pour développer les mobilités douces, comme au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) où plusieurs garages à vélos ont été installés pour un total de 67 emplacements. Ces garages sont souvent pleins et des vélos sont régulièrement installés contre les murs. 11 nouveaux emplacements sont programmés pour 2022. Les 67 emplacements sont répartis de la manière suivante :
 - 16 places pour les agents (dont 8 nouveaux emplacements installés en 2021) ;
 - 51 places pour les élèves. U
- > Réinventer les modalités du service public pour réduire les émissions de carbone
 - La navette des bibliothèques permet de faire circuler les documents entre les différentes antennes évitant ainsi chaque plusieurs centaines de déplacements de lecteurs
 - Lors de la fermeture du Musée des beaux-arts en raison de la crise sanitaire des actions de médiations ont été menées directement dans les écoles. Elles ont été menées exclusivement en vélo.

2 UNE GESTION SOBRE DES RESSOURCES



Objectifs de neutralité carbone : réduire la consommation de ressources polluantes

La Ville utilise dans son action des produits polluants ou qui ont un impact négatif sur l'environnement. Il est donc impératif de supprimer l'utilisation de ces produits quand cela est possible (comme les pesticides, se rapporter au rapport de développement durable 2020-2021) ou d'en réduire l'usage au maximum. Cela implique souvent de modifier nos pratiques, de changer le fonctionnement des services rendus à la population et d'imaginer de nouvelles façons de travailler. **Le développement durable est aussi une source d'innovation publique, à petite ou grande échelle !** Comme par exemple dans les établissements d'accueil du jeune enfant où un travail en profondeur est engagé pour réduire les déchets et les polluants dans les produits utilisés au quotidien dans les EAJE (entretien et hygiène) en utilisant des auto laveuses avec de l'eau, en développant l'utilisation des petits pots bébés en verre, en utilisant des essuies mains en tissus, en supprimant les lingettes pour le nettoyage...



ACTION 1 Porter un bonnet de bain réduit l'empreinte carbone de la Ville

ACTION N°1		Mise en place port du bonnet de bain obligatoire
Compétence municipale de rattachement : Sport / Education / Police municipale		Politique municipale de rattachement : Education / Santé / Bien Etre
Objectif(s) de développement durable concerné		
✘	La lutte contre le changement climatique	
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	
	L'épanouissement de tous les êtres humains	
	La transition vers une économie circulaire	

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

L'action a pour but de limiter la pollution des eaux de baignades par la prolifération de matières organiques issues des baigneurs.

> En quoi consiste-t-elle ?

L'obligation du port du bonnet de bain s'accompagne d'une démarche plus globale sur l'hygiène individuelle des baigneurs. L'utilisateur est invité à prendre une douche savonnée avant d'accéder aux bassins. Une campagne de communication spécifique accompagne cette démarche.

> Quel est l'impact attendu ?

Le bénéfice est immédiat pour les pratiquants et le personnel. En effet, moins de matières organiques dans l'eau c'est moins de réactions chimiques par l'action du chlore et donc moins de chloramines dans l'air. Moins d'odeur de javel, les yeux ne piquent plus, la peau est moins agressée. **En conséquence, si respectées, ces différentes actions permettent de réduire la consommation de produits chlorés.**

ACTION 2 L'administration et le papier, de l'histoire ancienne ?

ACTION N°2		Optimiser les moyens d'impression des services	
Compétence municipale de rattachement :		Politique municipale de rattachement : 1.5.2 Optimisation des moyens généraux de la collectivité	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

L'administration municipale consomme beaucoup de papier et d'impressions : en 2021 la Ville a consommé l'équivalent de 458 arbres et émit 48 tonnes équivalent CO2 en raison de ses impressions. Depuis plusieurs années, la Ville mène une action de double réduction de l'empreinte carbone de ses impressions. Premièrement, réduire le volume imprimé en favorisant la gestion électronique des documents et réduire l'impact des impressions elles-mêmes (renouvellement des copieurs par exemple).

> En quoi consiste-t-elle ?

L'action consiste à mettre en place un outil de gestion globale des impressions dans les directions afin de permettre aux services d'imprimer facilement sur l'appareil adapté aux besoins (mini-copieur de proximité, photocopieurs collectifs, ...), de gérer la confidentialité de leur production en libérant les impressions à la demande mais également de disposer d'éléments leur permettant de prendre conscience de l'impact de leurs actions sur l'environnement. Elle est complétée par une politique de rationalisation des moyens d'impression prévoyant notamment la suppression de l'ensemble des imprimantes individuelles. Enfin, cette action s'inscrit dans un mouvement plus vaste de dématérialisation des processus.

> Quel est l'impact attendu ?

- Une limitation du nombre d'appareils déployés (impact sur la production et la livraison mais aussi sur la consommation électrique et sur la gestion de la fin de vie du matériel)
- Une limitation du nombre de copies

> Indicateur(s) clé(s)

- Le ratio du nombre d'ordinateurs par moyen d'impression qui est passé de 2,67 en 2018 à 3,67 en 2021
- Le nombre d'impressions réalisées qui a légèrement diminué entre 2018 (2,7 millions d'impressions) et 2020 (2,5 millions) malgré une augmentation du nombre d'agents.



ACTION 3

Moderniser les outils des services pour réduire leur impact carbone, l'exemple du Muséum d'histoire naturelle

ACTION N°3 DMC		Rationaliser l'usage des ressources	
Compétence municipale de rattachement : Culture		Politique municipale de rattachement :	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Les musées et lieux d'exposition sont très consommateurs de ressources en raison de leurs activités d'exposition et des nécessités de la conservation préventive des collections.

> En quoi consiste-t-elle ?

Les musées cherchent aujourd'hui à rationaliser l'usage des ressources, à la fois pour des raisons économiques et écologiques.

Voici quelques exemples de mesures :

- Remplacement des éclairages par des dispositifs LED plus économes et plus durables
- Réutilisation et recyclage du matériel
 - Réutilisation des guides de visite pour plusieurs visiteurs successifs (pratique suspendue temporairement en raison de la situation sanitaire)
 - Réutilisation des panneaux en contreplaqué d'une année sur l'autre pour les expositions temporaires
 - Recyclage des anciens socles pour en faire de nouveaux ou pour faire des caisses de transport
 - Réutilisation des emballages pour les transports d'œuvres et pour les envois de commandes liés à la boutique en ligne (cartons, chips polystyrène, papier bulle ...)
- Mise en place du compostage
- Mutualisation des transports d'œuvres quand cela est possible

> Quel est l'impact attendu ?

Transformation des pratiques professionnelles de manière durable, en ayant de nouveaux réflexes.

3 L'EFFICIENCE DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX, UN ENJEU POUR L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA QUALITÉ DU SERVICE AUX USAGERS



Objectifs de neutralité carbone : le patrimoine de la Ville, une dette cachée (dite « dette grise »).

Investir massivement dans le patrimoine de la Ville afin de développer la sobriété énergétique des équipements, préserver les ressources naturelles, et l'adapter aux évolutions climatiques

La Ville est un très important propriétaire foncier. Le patrimoine géré est composé de 600 bâtiments, dont 31 bâtiments protégés au titre des monuments historiques, répartis sur 310 sites, le tout représentant une surface de 550 000 m². Il est vieillissant ce qui pose trois problèmes environnementaux :

1. Les bâtiments ont une isolation et des systèmes de chauffages qui sont souvent inadaptés, peu efficaces, consommateurs d'énergie et polluants (79% des émissions de la consommation énergétique de la Ville est liée au gaz qui représente 50% des sources d'approvisionnement)
2. Les bâtiments eux-mêmes sont source d'émissions et de surconsommations, par leur matériel, par leur conception quand elle est inefficace, etc.
3. Le dérèglement climatique a déjà commencé à accroître la récurrence des phénomènes climatiques extrêmes (canicules, pluies, etc.) auxquels les bâtiments ne sont pas adaptés. Les températures intérieures dans les écoles sont notamment souvent très élevées.

La Ville a donc présenté un programme pluriannuel d'investissement sur dix ans visant à :

- Réduire l'impact carbone et énergétique des bâtiments municipaux, depuis la construction, son utilisation, et jusqu'à sa déconstruction ;
- Réduire la consommation des ressources naturelles, favoriser l'utilisation de matériaux recyclés ou de réemploi, notamment en ayant recours à des matériaux biosourcés et géosourcés ;
- Réduire la quantité de déchets non réutilisables.
- Rénover les bâtiments publics existants et les adapter aux évolutions climatiques à venir
- Développer le recours au photovoltaïque
- Développer en lien avec la Métropole le recours aux réseaux de chaleur



ACTION 1 Développer l'utilisation de matériaux vertueux

ACTION N°1		Développer l'utilisation de matériaux vertueux	
Compétence municipale de rattachement : Travaux dans les bâtiments communaux		Politique municipale de rattachement :	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Réduire l'empreinte écologique des travaux réalisés dans les bâtiments municipaux.

> En quoi consiste-t-elle ?

Favoriser les matériaux vertueux :

- Matériaux recyclables, recyclés ou issu d'une filière de réemploi
- Matériaux à faible émission de gaz à effet de serre dans leur cycle de vie (fabrication, transport, mise en œuvre, élimination)
- Matériaux non polluants (air, sol)
- Matériaux permettant de réduire les îlots de chaleur

> Quel est l'impact attendu ?

Réduire l'empreinte écologique des travaux réalisés dans les bâtiments municipaux.

> Quelques exemples de chantiers avec emploi de matériaux vertueux :

Rénovation intérieure de la Villa Rabelais (travaux 2021)

Peinture naturelle à base d'algues : 200 m²

Rénovation énergétique de l'école Michelet (travaux 2020-2021)

Le projet comprend l'utilisation de matériaux biosourcés : isolation thermique avec 6 600 kg de laine de bois et 11 000 :kg de ouate de cellulose, soit environ 22 kg/m² de matériaux biosourcés.

Chapelle du Conservatoire et Bâtiment Bartok Xénakis (travaux 2020-2021)

Menuiseries extérieures bois, plancher bois massif.

Extension du restaurant scolaire de l'école Jules Ferry (travaux 2021-2022)

Isolation thermique par l'extérieur en laine de bois : 88 m²

Isolation thermique intérieure du bâtiment existant en laine de bois : 84 m²

Bardage en planche de châtaigner : 90 m²

Plafonds en tasseau de châtaigner : 115 m²

Reconstruction de l'école maternelle Jean de La Fontaine (travaux 2022-2024)

Le projet prévoit un recours aux matériaux biosourcés : structure et façades bois, isolation thermique naturelle (paille et laine de bois).



ACTION 2 Rénovations énergétiques, renforcer l'efficacité des bâtiments et de l'éclairage

ACTION N°2		Réduire la consommation énergétique des bâtiments	
Compétence municipale de rattachement :		Politique municipale de rattachement :	
Objectif(s) de développement durable concerné			
×	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Le secteur du bâtiment représente 44 % de l'énergie consommée en France. Chaque année, le secteur du bâtiment émet plus de 123 millions de tonnes de CO₂, ce qui en fait l'un des domaines clés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique.

> En quoi consiste-t-elle ?

Pour rendre le bâtiment plus économe en énergie, il faut rénover massivement les bâtiments énergivores.

> Quel est l'impact attendu ?

Réduction de la consommation énergétique et de l'émission des gaz à effet de serre.

> Exemples d'actions

Rénovation d'éclairage

Remplacement d'éclairage intérieur énergivore par de l'éclairage à faible consommation énergétique (led) :

- 3 300 points lumineux traités en 2021 pour un coût de 90 000 € de fournitures
- Stades de Grandmont et Vaucanson + terrain tennis n°3 ATGT : 65 000 € TTC
- Remplacement éclairage serres du bois des hâtes : 11 000 € TTC

Chapelle du Conservatoire et bâtiment Bartok Xénakis (2020-2021)

Le projet, livré en Juin 2021, a consisté à rénover un ancien édifice religieux construit en 1850, pour y permettre notamment les répétitions de l'orchestre du conservatoire, et les représentations des formations de musique de chambre.

Malgré le caractère patrimonial du bâtiment, il a été possible de réduire la consommation énergétique d'environ 40 kWh/m²/an et d'abaisser le bâtiment d'une classe énergétique, pour passer de la classe D à la classe C avec une consommation cible de 148 kWh/m²/an.

École Michelet (travaux 2020-2021)

La rénovation énergétique de l'école Michelet s'inscrit dans le plan de rénovation des écoles publiques de la Ville de 2019 à 2029. L'école, qui comprend 8 salles de classe, a été construite en 1954 et n'a bénéficié antérieurement que de simples améliorations comme des travaux de peintures dans les classes et autres.

Les travaux, d'un montant total d'environ 900 000 €, avaient principalement pour objectif de réduire la

consommation énergétique. A cet effet, il a été réalisé l'isolation thermique des murs par l'extérieur, l'isolation thermique du plancher et de la toiture, l'installation de brise-soleils sur les façades exposées au sud, le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection complète de l'électricité avec des appareils d'éclairage à faible consommation, et l'installation d'une ventilation double flux à débit variable. Ces travaux permettront une réduction de la consommation d'énergie estimée à 82 Wh/m²/an, et une économie de 15,48 Tonnes de CO₂/an, ce qui correspond au Label BBC rénovation, étiquette B.

Autres projets de rénovation thermique :

Plusieurs projets doivent entrer en phase travaux en 2022 et 2023, et contribueront à la réduction de la consommation énergétique, par l'application du référentiel E+C- en anticipation de la RE 2020 :

- Isolation thermique secteur patinoire du Centre Municipal des sports (travaux 2022)
- Reconstruction du Centre National Chorégraphique de Tours (travaux 2022-2023)
- Délocalisation de locaux sportifs sur le stade Camus, en remplacement de locaux vétustes situés sur l'île Aucard (travaux 2022-2023)
- Reconstruction de vestiaires au stade de la Chambrière (travaux 2022-2023)
- Reconstruction de l'école maternelle Jean de La Fontaine (travaux 2022-2024)
- Extension et rénovation du gymnase Hallebardier (travaux 2023-2024)
- Extension de l'école Camus- Maurois (travaux 2023-2024)
- Reconstruction de la cuisine centrale (travaux 2023-2024)
- Reconstruction de l'école Claude Bernard (travaux 2023-2025)

La rénovation du système aéraulique des archives municipales

Suite à un important dégât des eaux provoqué en 2017 par le système aéraulique, celui-ci a fait l'objet en 2021 d'un remplacement intégral. Plus économique, ce nouveau système du traitement de l'air dans l'ancienne chapelle Saint-Eloi est aussi plus écologique.

Le recours aux marchés globaux de performance

Un marché va être passé début 2022 pour accompagner la Ville dans la réalisation d'un projet de rénovation énergétique de 3 bâtiments (écoles Flaubert, Giraudoux, maternelle et élémentaire Rimbaud, et ex collège Pasteur).

Un autre marché va être passé début 2022 pour accompagner la Ville dans la réalisation d'un projet de démolition-reconstruction à partir de 2024 de plusieurs bâtiments énergivores (écoles Curie, Kleiber, Bastié, Mermoz, et probablement la crèche Tonnellé-Confettis).

En détail : l'impact du programme « Ecoles en transition » en matière de développement durable

THÈME	OBJECTIFS	CIBLE
1- Neutralité carbone	Favoriser les bâtiments à énergie positives	En cours de définition
	Respecter le décret tertiaire*	Tous les projets
	Développer les écoconstructions (avec des matériaux biosourcés)	Part de matériaux dans chaque projet (ex : biosourcés)
2- Préservation biodiversité et milieux naturels	Maintenir autant que possible les arbres remarquables dans les nouveaux projets.	En cours de définition
3- Cohésion sociale et solidarité	Implication des utilisateurs dans la conception des futurs équipements	Définir des temps d'échanges à chaque phase stratégique du projet
4- Épanouissement et émancipation	Avoir des espaces dimensionnés et conçus pour permettre l'épanouissement et l'émancipation des enfants	En cours de définition
	Améliorer le confort des utilisateurs (thermique, acoustique, visuel, qualité de l'air).	En cours de définition
5- Économie circulaire	Promouvoir la réutilisation et le recyclage dans les projets architecturaux	En cours de définition
	Intégrer les coûts de maintenance et de déconstruction dans l'impact financier des projets.	En cours de définition



ACTION 3 Un exemple de rénovation - le muséum d'histoire naturelle

ACTION N°3 Muséum		Projet de contrôle du climat du Muséum et de rénovation de l'éclairage	
Compétence municipale de rattachement :		Politique municipale de rattachement :	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Le Muséum n'a pas les conditions climatiques requises pour conserver ses collections d'histoire naturelle (qui illustrent la biodiversité) dans de bonnes conditions et pour assurer au mieux le bien-être des animaux de son vivarium.

En outre, le système de chauffage et de ventilation du Muséum sont anciens (30 ans), présentent des problèmes de fonctionnement et sont assez énergivores.

Une étude préalable a été lancée en 2020 pour rechercher les solutions possibles à l'ensemble de ce problème

Par ailleurs, les éclairages des vivariums étaient vieillissants, manquaient de fiabilité, nécessitaient beaucoup d'entretien, et surtout consommaient beaucoup d'énergie en raison de technologies anciennes.

> En quoi consiste-t-elle ?

Le Muséum a entrepris, depuis 2019, de remplacer progressivement chaque année, une partie de ces éclairages vieillissants.

Les éclairages basés notamment sur la technologie halogène, très énergivore et produisant des déchets (lampes), ont été remplacés par les éclairages LED, ne nécessitant aucune maintenance et beaucoup plus économe en énergie.

Le programme se termine cette année (2021).

L'étude concernant le reste du programme a été rendue en 2021 et propose plusieurs scénarios permettant d'améliorer les conditions climatiques pour les collections patrimoniales et vivantes, mais également pour les visiteurs et le personnel, tout en proposant une réduction de la consommation d'énergie.

Un scénario en particulier a été retenu, offrant un bon compromis entre le coût des travaux et les résultats attendus.

> Quel est l'impact attendu ?

Une baisse de la consommation d'énergie, une réduction de la production de déchets, une meilleure fiabilité pour le bien-être des animaux et un usage plus simple pour le personnel.

Une baisse de la consommation d'énergie estimée à 16%, une amélioration réelle des conditions de conservation des collections et de confort pour les animaux et les personnes se trouvant dans le Muséum, et une amélioration de l'air hygiénique répondant enfin aux normes en vigueur.



ACTION 4 Développement du photovoltaïque, l'exemple de l'école Jules Vernes

ACTION N°4		Production photovoltaïque Jules Verne	
Compétence municipale de rattachement : Environnement & aménagement		Politique municipale de rattachement : Transition énergétique	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Il s'agit de produire de l'électricité localement afin de couvrir partiellement le besoin de la piscine du Mortier (gros consommateur), et ainsi se départir de notre dépendance aux moyens de production nationaux.

> En quoi consiste-t-elle ? (Description détaillée)

Le contexte fait que l'implantation sur le site de la piscine est très compliquée voire impossible dans des puissances si importantes (bois à proximité, toiture inadaptée). D'autre part, le groupe scolaire Jules VERNE dispose de plus de surface de toiture que nécessaire pour répondre à ses besoins en électricité. L'objectif est donc de produire sur l'école pour alimenter l'école et la piscine : c'est de l'autoconsommation collective

> Quel est l'impact attendu ?

Expérimenter cette possibilité nouvelle de partager directement un moyen de production local
Diminuer sensiblement notre dépendance à l'électricité du réseau
Diminuer la facture énergétique



L'école est déjà équipée de panneaux photovoltaïques pour les besoins de l'école.

Mais les grandes toitures de ce site peuvent accueillir de nouveaux panneaux.

Ils alimenteront la piscine du Mortier qui se situe en face de l'école.

4 RECYCLAGE ET GESTION DES DÉCHETS



Objectifs de neutralité carbone : améliorer la gestion des déchets de la Ville

Les déchets sont un poste de réduction d'émissions prioritaire car, sans action correctrice, ils polluent deux fois. Une première fois lors de leur production et une deuxième fois lors de leur traitement. Un tri efficace des déchets a donc pour objectif de sortir du flux des ordures ménagères, qui sont enfouies ou incinérées, tous les déchets valorisables : recyclables, compostables, etc. Les biodéchets par exemple (les déchets alimentaires biodégradables) représentent jusqu'à 30% du total des déchets non valorisés alors qu'ils auraient pu l'être en intégralité.



ACTION 1 Améliorer la gestion des déchets de la cuisine centrale et des cantines scolaires

ACTION N°1		Améliorer la gestion des déchets	
Compétence municipale de rattachement : Restauration scolaire		Politique municipale de rattachement : Stratégie alimentaire	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Réduire le gaspillage alimentaire et améliorer la valorisation des déchets alimentaires qu'ils soient organiques ou non (emballages).

Pour la production des repas, la Ville utilise des contenants jetables conduisant à une production importante de déchets. Pour les seules barquettes le volume est estimé à :

- 14 tonnes d'aluminium par an ;
 - Alors même que l'aluminium est, comme le verre, totalement recyclable.
 - D'après le ministère de l'environnement, c'est l'équivalent du cadre de 4200 vélos chaque année.
- 5 tonnes de plastique par an.

Concernant les biodéchets, les gros producteurs de biodéchets sont tenus de mettre en place un tri séparé et une valorisation de ces déchets en application de l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Depuis février 2020 et à compter du 1er janvier 2023, cette obligation s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an. Au 1er janvier 2024 elle s'appliquera à tous les producteurs de biodéchets, soit un an d'avance par rapport à la réglementation précédente (1er janvier 2025).

Le volume produit par la Ville est estimé à 184 tonnes dont 177 tonnes de biodéchets issus des restaurants scolaires et 6 tonnes issues de la cuisine centrale., soit l'équivalent de 1 100 tonnes de CO2

> En quoi consiste-t-elle ?

Améliorer la **gestion des déchets** en se fixant des objectifs ambitieux et mesurables tant sur la production de déchets que sur leur gestion, c'est-à-dire :

- Eliminer les ustensiles et fournitures à usages unique (barquettes alimentaires) ;
- Diviser par deux le gaspillage alimentaire mesuré ;
- Réduire au maximum les déchets et valoriser ou recycler tous les déchets

> Quel est l'impact attendu ?

- Réduire le gisement des déchets en favorisant des contenants réutilisables notamment pour le conditionnement des repas produits par la cuisine centrale dont le lavage sera effectué localement
- Réduire le gisement des biodéchets non valorisés en développant le tri à la source, la collecte et la valorisation énergétique ou agricole en circuit court.
- Réduire le gisement des déchets recyclables non recyclés : tri, collecte et valorisation des barquettes plastiques à compter de 2022 dans l'attente de la mise en service des contenants inertes réutilisables

ACTION 2 Les déchets sur la voie publique, une nuisance autant qu'une pollution

ACTION N°1		Améliorer la Propreté Urbaine	
Compétence municipale de rattachement : Propreté Urbaine		Politique municipale de rattachement : Plan nature ?	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

L'abandon de déchets illicite dans la nature est source de pollution des ressources en eau, participe au gaspillage des matières premières et génère une dépense d'énergie pour le nettoyage qui pourrait être évitée.

> En quoi consiste-t-elle ?

Engager des actions de sensibilisation du grand public et des professionnels sur le respect des consignes de gestion des déchets. Accompagner et mettre en place toute action vertueuse : traitement des mégots, amélioration du tri...

> Actions phares en 2022 :

Actions de sensibilisation mises en place :

- Marches exploratrices avec habitants, élus, bailleurs sociaux, services...
- Sensibilisation à la gestion des déchets sur les marchés, dans les immeubles collectifs...
- Collecte et recyclage des mégots.

Chiffres clés

Environ 3000 interventions par an des brigades vertes sur l'espace public.
Entre 200 et 400 par an de constats d'infraction à l'interdiction d'abandon de déchets.

ACTION 3 Réduire et recycler les déchets de voirie

ACTION N°1		Réduire et recycler les déchets	
Compétence municipale de rattachement : Circulation Voirie		Politique municipale de rattachement : Gestion des espaces publics	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Aspect systématique de valorisation et de réemploi des déchets consécutifs au traitement des espaces publics

> En quoi consiste-t-elle ?

Adaptation des opérations et des différentes interventions sur le domaine public pour le tri strictement sélectif des matériaux de déconstruction

> **Quel est l'impact attendu ?**

La qualité et l'optimisation des traitements préalables permet le réemploi de matériaux et une relative préservation des ressources de premier choix

> **Indicateur(s) clé(s)**

Déchets isolés pour réemplois, en date du 22 octobre :

EN TONNES	2020*	2021
Béton Réaffecté pour les structures de chaussées et trottoirs	1 074,74	1 590,43
Enrobé Idem	1 017,20	1 250,88
Terre ligérienne Réaffectée pour les remblais	1 578,90	2 296,81

* Attention, l'année 2020 est une année non significative

Sans en mesurer l'importance, la Ville recycle également les palettes et les ferrailles.

5 L'ALIMENTATION



Objectifs de neutralité carbone : faire rentrer la Ville dans une nouvelle ère alimentaire

L'alimentation est un poste très important des consommations carbone, particulièrement pour la Ville qui assure le service public de la restauration scolaire et les repas de ses agents. Elle représente 12,5% du bilan carbone de la Ville. C'est également un poste stratégique pour l'atteinte de la neutralité carbone. Si les consommations carbone du territoire peuvent être schématisés en quatre parts : les déplacements, l'énergie des bâtiments, les consommations diverses et l'alimentation ; alors le levier principal d'action à moyen terme d'une mairie est l'alimentation. En effet, les mobilités relèvent des compétences métropolitaines, les bâtiments nécessitent des actions à long terme et les consommations diverses sont extrêmement diffuses. La stratégie alimentaire municipale adoptée en septembre 2021 place donc comme premier axe le soutien à une alimentation décarbonnée.



ACTION 1 Diversifier l'alimentation et réduire ses émissions carbonées

ACTION N°1		Intitulé : Réduire la demande de produits carnés et diversifier l'apport en protéine	
Compétence municipale de rattachement : Restauration scolaire		Politique municipale de rattachement : Stratégie alimentaire	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Selon l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE)¹⁰, l'alimentation représente en moyenne 28% des émissions de gaz à effet de serre¹¹. Avec les mobilités et les bâtiments c'est l'un des trois grands blocs des émissions de gaz à effet de serre. Décarboner l'alimentation est donc une priorité environnementale puisqu'il s'agit d'un levier identifié, mesurable, sur lequel la Ville peut agir, susceptible d'avoir des effets importants.

L'Institut recommande alors d'utiliser trois leviers principaux et notamment¹² la réduction et l'utilisation des produits de l'élevage, particulièrement de bétail.

10- Association d'intérêt général à but non lucratif fondée par la Caisse des dépôts et l'Agence Française de Développement

11- « Estimer les émissions de gaz à effet de serre de la consommation alimentaire : méthode et résultats » - I4CE – Bellassen, Foucherot & Rogissart – Février 2019

12- « Politiques alimentaires et climat : une revue de la littérature » – mêmes auteurs – Février 2019

> En quoi consiste-t-elle ?

- Mettre en place une alternative végétarienne systématique dans les restaurants municipaux : Il est proposé depuis novembre 2019, 1 repas végétarien par semaine à tous les enfants scolarisés. La volonté est d'étendre cette possibilité à tous les jours de la semaine pour les familles qui le souhaitent. 5 écoles seront en test sur ce choix à partir de novembre 2021, puis en septembre 2022 la démarche sera étendue à toutes les écoles de la Ville.
- Réduire la part des protéines animales dans les menus mixtes en développant un minimum de 3 plats végétariens tous les 15 jours ;
- Former et informer les agents, les usagers et le grand public sur les enjeux de la transition alimentaire tout en développant une pratique positive des alternatives alimentaires (travailler sur les recettes par exemple).

> Quel est l'impact attendu ?

Diminuer la consommation de viande ayant un fort impact carbone et développer les produits de substitution à base de légumineuses de proximité.

Favoriser l'inclusion de tous les enfants pendant la pause méridienne

> Indicateur(s) clé(s)

- 25 % des repas scolaires sont végétariens, servis 1 fois par semaine pour l'ensemble des enfants, repas composés de légumes, de céréales, de légumes secs et autres produits végétaux. A partir du 8 novembre, dans 5 écoles tests les parents pourront choisir une option végétarienne au quotidien pour leurs enfants : 13 % d'entre eux ont déjà choisi cette option de repas végétariens.
- Depuis le 1^{er} janvier jusqu'à fin septembre 2021, la mise en place de plats exclusivement végétariens 1 jour sur 4 a diminué la consommation de viande de 30%.
- En généralisant l'option végétarienne à toutes les écoles en septembre 2022, la part de non consommation de viande au quotidien diminuera encore plus ce type d'achats, et permettra de participer à la réduction de l'empreinte carbone.



ACTION 2 Revoir les approvisionnements de la Ville

ACTION N°2		Revoir les approvisionnements alimentaires pour augmenter les denrées biologiques ou locales ou sous signe de qualité dans la restauration collective	
Compétence municipale de rattachement : Restauration scolaire		Politique municipale de rattachement : Stratégie alimentaire	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> En quoi consiste-t-elle ?

- Renforcer la connaissance du marché local (inférieur à 150km) ;
- Lever les freins au recours à des producteurs responsables et à l'accès à la commande publique des TPE/PME en lien avec la métropole ;
- Dépasser les obligations légales en matière de produits biologiques et/ou sous label de qualité en développant un référentiel qualité global, performant et adapté aux besoins / au territoire qui favorisera l'agriculture biologique sans s'y limiter ;
 - 2022 : objectifs loi EGALIM (50% de bio ou sous signe d'identification de la qualité et de l'origine dont 20% de bio)
 - Fin du mandat : 100% bio pour les légumes, céréales et fruits non exotiques ; 30 à 50% pour la viande et les produits laitiers
- Favoriser les produits bruts, sans emballages, de saison et non importés par avion.

> Quel est l'impact attendu ?

- Proposer une alimentation de qualité et porteuse de sens à tous les enfants de la Ville pour
 - Répondre à un critère de santé publique,
 - Prendre en compte le bien-être animal
 - Soutenir les actions pédagogiques en faveur du développement durable au quotidien
- Relocaliser l'alimentation pour
 - Limiter l'impact carbone de la restauration scolaire et la pression sur les ressources naturelles de base dans les pays tiers et en particulier les pays en développement (eau, accès à la terre..)
 - favoriser un effet économique multiplicateur et vertueux à travers la commande publique de denrées
 - contribuer à l'aménagement du territoire tant sur le plan environnemental, économique que social

> Indicateur(s) clé(s)

Manger responsable c'est pour la Ville depuis de nombreuses années proposer des produits alimentaires de qualité en introduisant plus de denrées issues de l'agriculture biologique, et avec la loi EGALIM des produits de qualité répondant à un label particulier. En 2019, 17% des achats alimentaires répondaient au critère biologique, en 2020, 15%. Pour la fin d'année 2021, nous pensons atteindre 25% mensuels pour le bio et 12% pour les produits labellisés.

Sur l'ensemble de nos achats alimentaires, nous sommes sensibles également à limiter l'impact carbone, notamment en limitant l'impact des transports, avec des achats dans une zone limitée à 150 kms autour de la Ville. Si bien que 68 % de nos achats proviennent de producteurs et distributeurs dans ce périmètre.

6 ÉNERGIE



Objectifs de neutralité carbone : vers une stratégie énergétique municipale

La Ville a pour objectif global de participer à la définition de la feuille de route politique de la stratégie énergétique territoriale à horizon 2050 en lien avec la Métropole et de mettre en œuvre des actions visant la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Cette stratégie se traduit concrètement par une série d'action concernant l'entretien des équipements techniques de génie climatique des bâtiments communaux, les consommations et les plans d'actions en lien avec les équipements et l'action individuelle à l'échelle de chaque bâtiment (isolation par exemple).

Au quotidien il s'agit surtout de veiller à ce que le niveau de consommation des bâtiments soit le moindre possible tout en préservant le confort des usagers à travers :

- L'optimisation de la conduite des installations de génie climatique
- Le suivi chiffré des consommations, analyse des dérives
- La recherche d'amélioration du fonctionnement, des rendements
- L'étude de solutions techniques et leur mise en œuvre

ACTION 1 Poursuivre les raccordements au réseau de chaleur

ACTION N°1		Raccordement au réseau de chaleur	
Compétence municipale de rattachement : Environnement & aménagement		Politique municipale de rattachement : Transition énergétique	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Augmenter notre recours aux énergies renouvelables locales, et apporter une stabilité des prix de l'énergie dans le temps

> En quoi consiste-t-elle ?

Cette action consiste à raccorder au réseau de chaleur (Tours ouest notamment) tous les sites municipaux qui s'y prêtent. Il s'agit alors de remplacer les chaudières gaz par des échangeurs, qui permettent d'échanger la chaleur entre le réseau de chaleur primaire, et le réseau secondaire propre au bâtiment.

> Quel est l'impact attendu ?

Réduire sensiblement les émissions de CO2, et minimiser la facture pour la ville. En effet, les énergies renouvelables tendent la plupart du temps à stabiliser l'évolution du prix de la chaleur, puisqu'indexé sur les énergies fossiles que sur une partie (moins de 50%). La fiscalité incitative de ces réseaux de chaleur vertueux participe à la baisse du prix (TVA à 5.5%).



Vue d'ensemble de la chaufferie urbaine au Menetton



Chaudière bois



Skid : remplace une chaudière dans un bâtiment

ACTION 2 Recours à des modes contractuels adaptés pour améliorer l'efficacité énergétique

ACTION N°1		Contrat de Performance Energétique (CPE)	
Compétence municipale de rattachement : Environnement & aménagement		Politique municipale de rattachement : Transition énergétique	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Certains sites municipaux sont encore très énergivores, malgré les actions réalisées depuis de nombreuses années. En découlent des émissions de CO2 et une facture énergétique trop importantes.

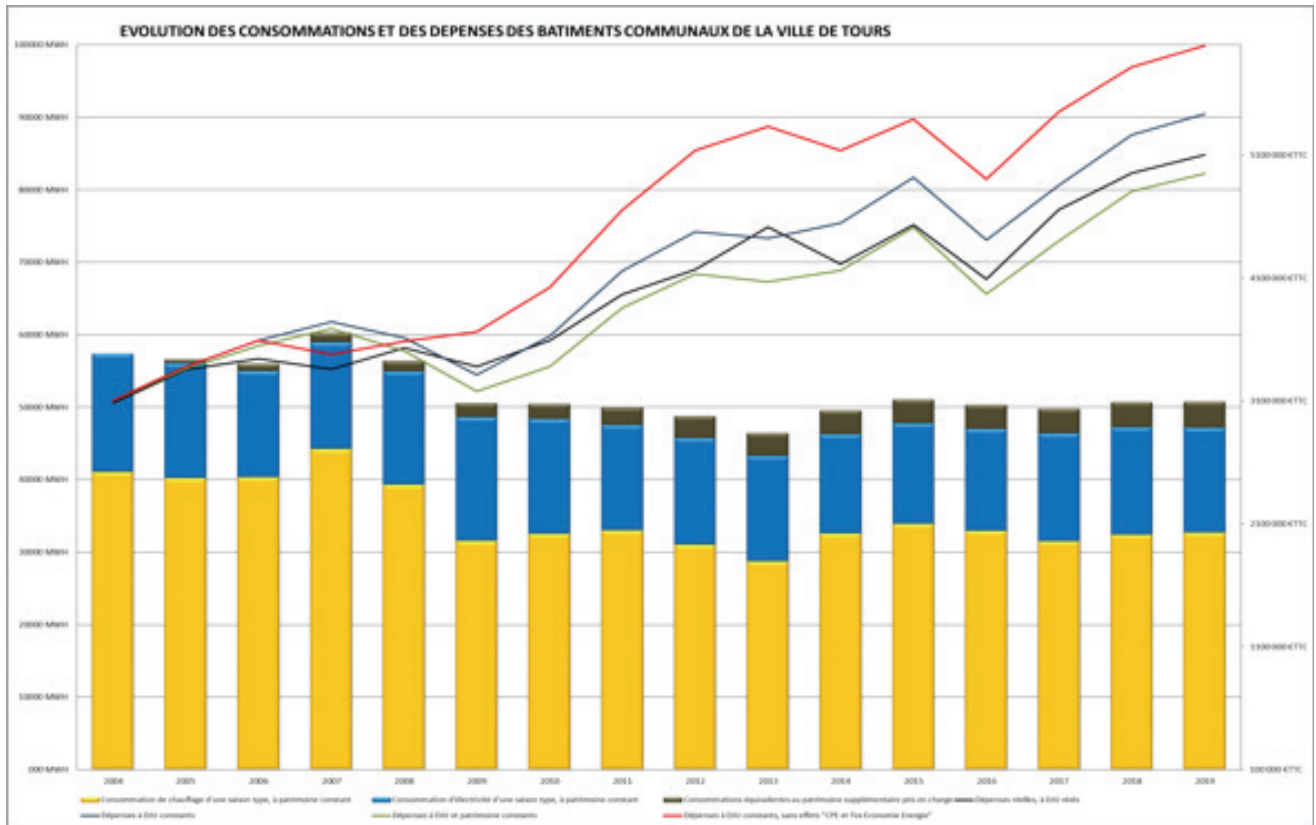
> En quoi consiste-t-elle ?

Pour y remédier, il faut améliorer l'isolation des bâtiments et la performance des équipements techniques. Un CPE bâti permettrait de massifier l'amélioration de l'enveloppe sur plusieurs bâtiments et un CPE équipements permettrait sur les autres sites, d'améliorer la performance des matériels. Intégration des énergies renouvelables dès que possible.

> Quel est l'impact attendu ?

Ce mix d'interventions permettrait de réduire sensiblement les consommations énergétiques des sites. Une procédure « Marché Global de Performances », permettrait une certaine garantie de résultats par les opérateurs retenus.

> Indicateur(s) clé(s)



Bilan du CPE sur les équipements, qui s'est étalé entre 2007 et 2019.

Les investissements ont permis de baisser sensiblement les consommations, même en tenant compte des prestations et équipements supplémentaires ajoutés en 12 ans.

1.2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

**Veiller au quotidien à respecter notre environnement :
qualité de ville, qualité de vie.**

1 LA NATURE EN VILLE



Objectifs de neutralité carbone : protéger et accroître les services rendus par la biodiversité urbaine, au service de l'environnement et de la qualité de vie

La Ville joue un rôle important en matière de protection de la biodiversité urbaine, notamment grâce aux 42 agents communaux et aux 138 agents métropolitains (pour ceux concernés) qui constituent la direction du patrimoine végétal et de la biodiversité. Dans son action et son organisation la Ville contribue donc directement à la protection de l'environnement. Les actions suivantes sont notamment menées afin d'en améliorer les impacts positifs :

- Diversifier les espèces plantées en favorisant notamment une nouvelle gamme végétale adaptée au réchauffement climatique ;
- Faire évoluer les pratiques de plantations en régie en privilégiant les essences locales, favorables à la biodiversité et économes en eau ;
- Intégrer des critères environnementaux dans les marchés, privilégier l'achat de plantes produites de manière plus écologique en recourant aux labels écologiques, favoriser l'achat local en prévoyant des clauses spécifiques dans les marchés publics ;
- Mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets de la Ville ;
- Intégrer la biodiversité dans la préparation du PLU métropolitain pour laisser plus d'espaces à verdier sur les parcelles privées, et la création de nouveaux espaces verts accessible pour chaque habitant à pied ;
- Libérer progressivement les arbres d'alignement taillés en rideau afin qu'ils puissent offrir le maximum de leurs services à la population : ombrage, rafraîchissement par transpiration, filtration de particules, abri de biodiversité ;
- Réaliser des économies d'eau en déclinant de manière opérationnelle l'étude du schéma directeur vert : bonnes pratiques d'arrosage, adaptation aux arrêtés préfectoraux de restriction d'eau, réutilisation des eaux usées et de pluie...

ACTION 1 Libération des arbres taillés en rideau

ACTION N°1		Libération des arbres taillés en rideau	
Compétence municipale de rattachement : Environnement & aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

- La ville compte actuellement 485 arbres actuellement taillés en formes géométriques réduites (rideau) par des tailles mécanisées annuelles, rendant très peu de services écosystémiques et mobilisant des engins consommant des énergies fossiles.
- En parallèle, une étude est menée sur les arbres conduits en têtes de chat pour évaluer leurs capacités physiologiques et mécaniques à être libérés quand ils peuvent disposer d'un volume suffisant pour développer la totalité de leur houppier.

> En quoi consiste-t-elle ?

- Libérer petit à petit les 148 jeunes arbres conduits en rideau pour les amener à des formes semi-libres non taillées ou bien contenues latéralement par des tailles légères en cas de contraintes de volume.
- Des tailles de formation spécifiques sont mises en œuvre par les arboristes grimpeurs de la ville de Tours pour supprimer progressivement les basses branches et sélectionner des charpentières solides.
- D'ici quelques années, environ la moitié de ces arbres sera coupée afin de laisser assez de place pour que les autres se développent dans de bonnes conditions de volume et de ressources en eau et nutriments.

> Quel est l'impact attendu ?

- Diminution de la dépense d'énergie fossile utilisée pour les tailles d'entretien.
- Fixation pérenne de carbone par ces arbres qui vont prendre du volume.
- Diminution des îlots de chaleur urbains par la forte augmentation de l'ombrage et de l'humidification de l'air.
- Amélioration du rôle régulateur des effets du vent sur les bâtiments (économies d'énergie de chauffage).
- Augmentation de la fixation de polluants et de poussières.
- Accueil de plus de biodiversité avec la capacité retrouvée des arbres à fleurir et à fructifier, avec des ramures plus propices aux nidifications.
- Apparence naturelle plus favorable au ressenti par la population de la sensation de bien-être et à la diminution du stress.

> Indicateur(s) clé(s)

- L'application du barème de la valeur d'aménité de Plante & Cité devrait permettre de comparer de façon globale les services offerts par ces arbres et de voir l'évolution de ces services au fil de la prise de volume. En effet, ce barème fait automatiquement la balance entre les services écosystémiques rendus et les coûts (financier, environnemental) générés.

- Plante & Cité est organisme national d'études et d'expérimentations sur la nature en ville basé à Angers. Ce centre technique assure le transfert des connaissances scientifiques vers les professionnels des espaces verts, des entreprises et des collectivités territoriales.
- Le Barème d'aménité de l'arbre (www.baremedelarbre.fr) est un processus d'évaluation de la valeur des arbres. Cet outil se caractérise par son niveau d'expertise et son objectivation en proposant des critères d'évaluation s'appuyant sur des bases de données scientifiques rigoureuses et traduisant les préoccupations sociétales actuelles vis-à-vis des arbres en ville.



Vue partielle de la place Anatole France en juillet 2020 (Photo : Services)



Vue de cette même partie de la place en septembre 2021, après 2 saisons sans taille mécanisée (Photo : service)



ACTION 2 Réalisation des Inventaires de Biodiversité Communale

ACTION N°2		Réalisation des Inventaires de Biodiversité Communale	
Compétence municipale de rattachement : Environnement & aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Mieux connaître le patrimoine vivant (faune/flore) présent en Ville afin de rendre les aménagements encore plus efficaces en termes de protection voir de développement de la nature en ville.

Faire mieux comprendre aux habitants les nouvelles pratiques d'entretien en présentant concrètement une nature parfois insoupçonnée présente à côté de chez eux et l'intérêt de la sauvegarder.

> En quoi consiste-t-elle ?

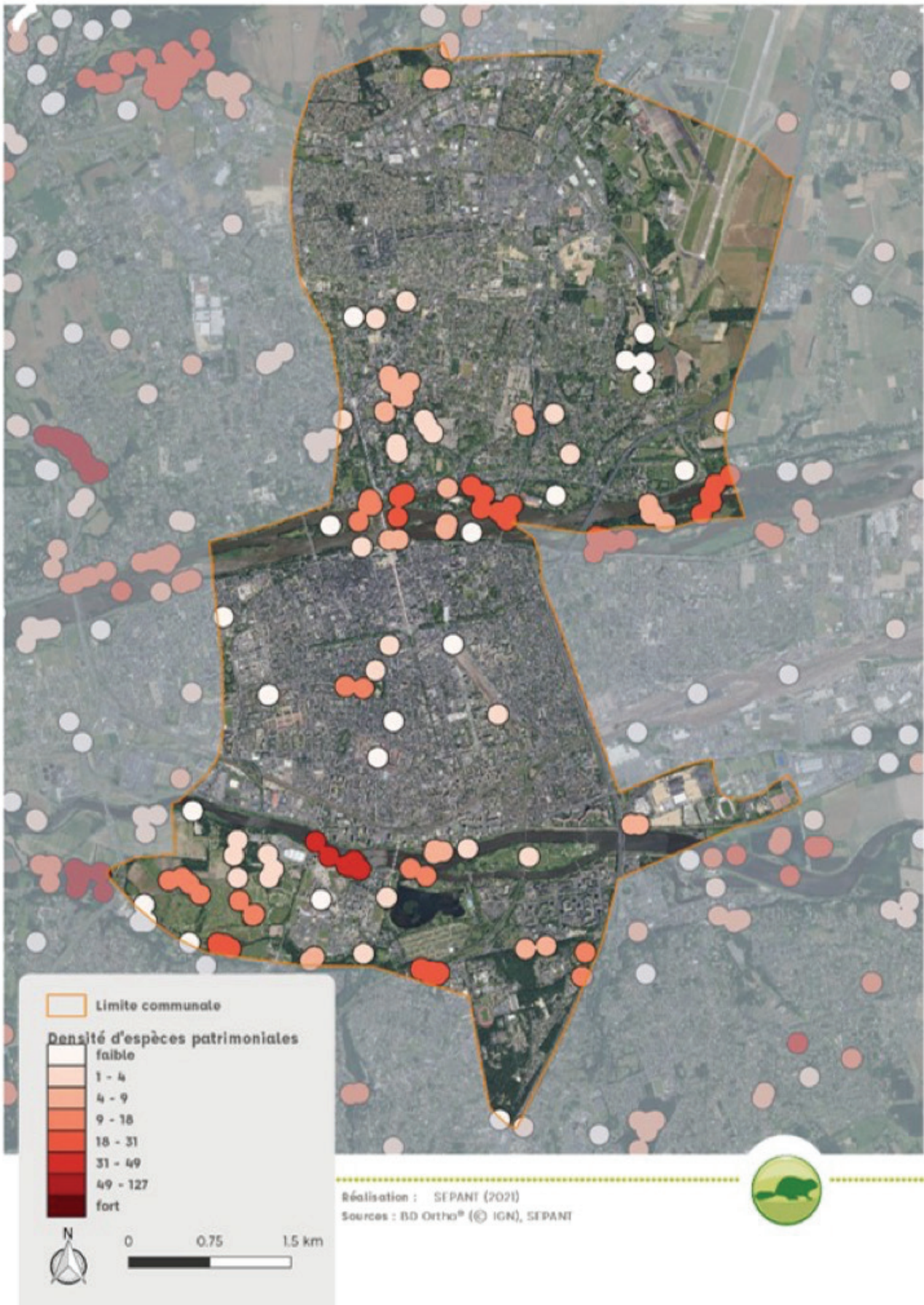
Un inventaire de la faune et de la flore, cofinancé par la Région et la Métropole, a été réalisé durant 12 mois (jusqu'en juillet 2021) sur la Ville de Tours. Les sites à enjeux ont été ciblés et inventoriés à plusieurs reprises afin d'obtenir un recensement le plus exhaustif possible. Des fiches conseils sur des aménagements à prévoir ou des actions à mener ont également été produites pour aider la collectivité à protéger la biodiversité présente sur son territoire.

> Quel est l'impact attendu ?

Valider ou orienter les mesures d'aménagement prises en faveur de la biodiversité et favoriser la communication avec les habitants concernant la nature en ville.

- Extrait de l'inventaire de la biodiversité (Carte des espèces patrimoniales ci-contre).

LOCALISATION DES ESPÈCES À FORTE PATRIMONIALITÉ





ACTION 3

Obtention de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN.)

ACTION N°3		Obtention de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN.)	
Compétence municipale de rattachement : Environnement & aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Lutter contre l'érosion de la biodiversité en mettant en place des projets transversaux au sein de la municipalité permettant des actions efficaces et plus exhaustives lors des aménagements.

Mieux mettre en valeur le travail accompli depuis plus de 10 ans par le Service et la municipalité en faveur de l'environnement grâce à la reconnaissance apportée par le dispositif.

Créer des outils de communication à destination du public mais aussi en interne (valorisation du travail réalisé par les agents)

Rendre plus facile les échanges grâce à l'aide de l'Agence française de la biodiversité et de « son réseau » sur des thématiques ou des problématiques touchant à la biodiversité. Améliorer le partage d'informations.

> En quoi consiste-t-elle ?

Afin de préserver et favoriser la biodiversité sur notre territoire, la Ville de Tours a candidaté au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) porté par l'Office Français de la Biodiversité et représenté à l'échelon régional par l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire (ARB). **La reconnaissance « TEN » a été obtenue en mars 2021.**

Le but de ce dispositif est de mobiliser les savoirs et les compétences des services de manière transversale, avec l'appui de l'ARB, afin de mener des projets transversaux et cohérents tout en créant une culture commune autour de la biodiversité et de sa place au sein de notre Ville.

> Quel est l'impact attendu ?

Développer de manière efficiente les actions en faveur de la préservation de l'environnement grâce à un travail collectif (services municipaux, associations naturalistes, citoyens...)

Rendre plus visible les actions menées par la municipalité auprès des habitants mais aussi à l'échelle locale et nationale.

Une meilleure connaissance des informations liées à la biodiversité (informations techniques, recherches de subventions...)

Une meilleure formation des agents en favorisant les stages, les rencontres entre collectivités sur des thématiques liées à la biodiversité.

> Quel est l'impact attendu ?

Surface débitumée en 2021 : 3850 m²



ACTION 4 Élaboration du guide de conception des travaux de végétalisation du schéma directeur vert

ACTION N°121-4		Elaboration du guide de conception des travaux de végétalisation du schéma directeur vert	
Compétence municipale de rattachement : Environnement & aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

L'élaboration du schéma directeur vert par la métropole et la Ville de Tours vise à planifier les travaux de végétalisation pour répondre aux enjeux d'adaptation face au dérèglement climatique.

Un premier état des lieux utilisant des photos satellites et l'analyse de sondes de température pendant tout un été avait permis de caractériser le phénomène d'îlot de chaleur urbain (voir carte ci-dessous).

> En quoi consiste-t-elle ?

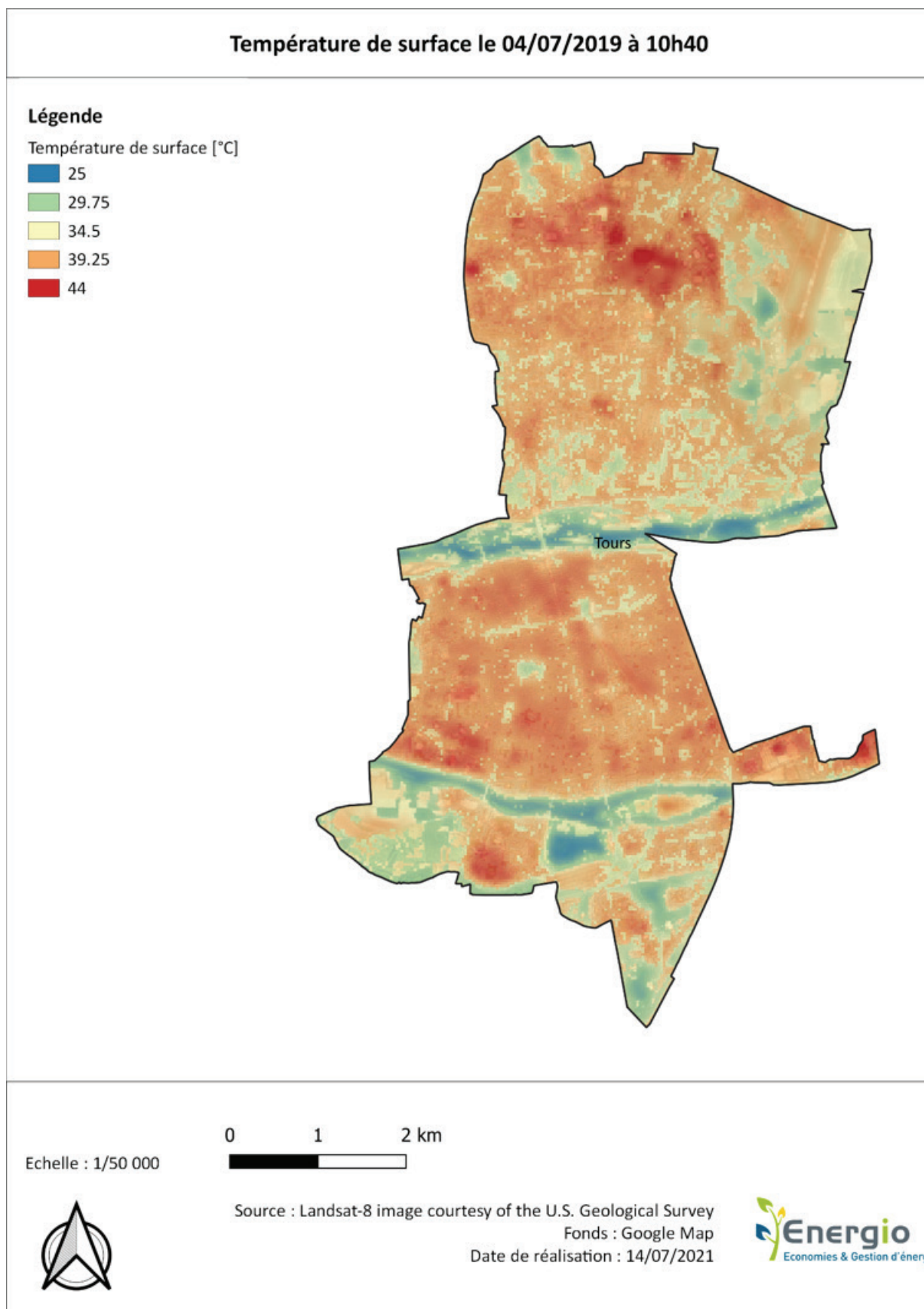
Une première étape à consister à élaborer un guide de conception des travaux de végétalisation sur l'espace public. Il s'agit d'un référentiel prévu d'être diffusé à tous les services espaces verts des différentes communes de la métropole. Il a également pour objectif d'être un document technique de référence dans le cadre de tous les futurs travaux de création de voirie ou de pistes cyclables, de travaux de requalification de l'espace public, de travaux d'infrastructures pour les transports en commun...

> Quel est l'impact attendu ?

Il s'agit également d'un document de sensibilisation envers les élus et le grand public sous une forme plus synthétique.

Il sera doté en complément d'un outil d'aide à la décision pour le choix d'essences adaptées aux nouveaux enjeux (sécheresse, biodiversité, changement climatique, essences locales) utiles pour tout nouveau projet d'aménagement paysager.

> Carte des îlots de chaleur



ACTION 5 Poursuite d'une gestion raisonnée des prairies de fauche

ACTION N°5		Poursuite d'une gestion raisonnée des prairies de fauche	
Compétence municipale de rattachement : Environnement & aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La gestion naturelle d'espaces verts en ville peut paraître anachronique et être mal comprise et acceptée par une partie des habitants

La prise en compte de plus en plus forte de la biodiversité en Ville nous oblige à faire évoluer nos pratiques, nos modes de gestion et notre matériel pour répondre aux besoins de la faune et de la flore locales

> En quoi consiste-t-elle ?

Mieux accueillir la biodiversité en ville en lui offrant davantage d'espaces favorables à son développement et de meilleures pratiques

Définir différents modes de gestions extensives afin d'adapter chaque espace concerné à son environnement et trouver un équilibre entre attentes de la population et besoins des autres êtres vivants

Intégrer les zones de fauche dans le paysage urbain afin d'en faire une vraie composante et d'apporter un autre esthétisme aux habitants

> Quel est l'impact attendu ?

Un accroissement de la biodiversité grâce à ce mode d'entretien

Changer le regard de la population sur ce type d'espace et d'entretien

Un enrichissement de l'esthétisme des sites accueillants des zones en gestion extensive



Images d'illustration

2 ÉDUIQUER À L'ENVIRONNEMENT



Objectifs de neutralité carbone : Accompagner les actions pédagogiques pour mieux comprendre les enjeux de la transition environnementale

Beaucoup de méconnaissances, de malentendus voire de contresens subsistent encore sur la réalité du dérèglement climatique, ses causes et ses conséquences. Former et accompagner la population dans la prise en compte de ces enjeux est donc très important, surtout à destination des plus jeunes. La Ville de Tours a notamment la chance d'avoir dans ses équipements le Muséum d'histoire naturel et le centre de loisir de la Charprairie qui jouent un rôle clé dans ces actions. La Ville, en lien avec ses partenaires, anime, soutient et participe également à de très nombreuses actions de sensibilisation et de pédagogie :

- Sensibilisation au tri sélectif et à la lutte contre le gaspillage alimentaire (en lien avec la Métropole)
- Organisation de classes ateliers sciences environnement
- Apprentissage des éco-gestes
- Accompagnement des initiatives « Faire classe dehors »
- Découverte de la biodiversité et séjours Nature
- Education à l'alimentation et au goût

Un exemple d'action pédagogique, les Classes ateliers sciences environnement

ACTION N°1		Education à l'environnement Classes Ateliers Sciences Environnement	
Compétence municipale de rattachement : Education		Politique municipale de rattachement : Projets éducatifs	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Les Classes Ateliers Sciences et Environnement, dispositif partenarial entre la ville de Tours et l'Education Nationale, ont pour objectif de développer chez les élèves les compétences prévues dans le programme scolaire et l'esprit critique via la démarche d'investigation scientifique et la pédagogie de projet

> En quoi consiste-t-elle ?

En partant de leurs besoins et de leurs envies, les élèves investissent une thématique en se posant des questions et en trouvant des réponses grâce à la mise en place d'expériences.

Chaque classe bénéficie d'un accompagnement par des intervenants alliant expertise et pédagogie didactique entre 3 et 8 journées sur une année scolaire. Une valorisation des projets se déroule à la fin de l'année où les élèves présentent leur projet à d'autres élèves.

> Quel est l'impact attendu ?

La manipulation de vrais outils scientifiques et l'immersion dans différents milieux naturels permet aux élèves de devenir acteurs de leur projet et d'être plus sensibles à leur environnement proche.

> Nombre de classes et d'élèves dans le dispositif

Malgré la situation sanitaire le nombre d'élèves bénéficiaires a pu être maintenu voire accru.

2018 – 2019 : 23 classes représentant 542 élèves

2019 – 2020 : 27 classes représentant 650 élèves

2020 – 2021 : 28 classes représentant 660 élèves

1.3

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

**Proches de vous et avec vous :
accompagner chacun et chacune
face à un monde qui change.**

1 PRISE EN COMPTE DU HANDICAP



Objectif développement durable : des équipements plus accessibles... pour tous et toutes !

Répondre au droit d'accès des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, par le développement de l'accessibilité dans un souci d'inclusion à chaque fois que possible permet d'améliorer les services publics pour tous et toutes ! Des équipements adaptés sont plus qualitatifs. Ce travail se fait en lien avec tous les acteurs de la ville, mais également les acteurs culturels grâce à la mission culture et handicap (musées, Grand Théâtre, bibliothèque, CRR, Cinémathèque, programmation jeune public) et notamment les acteurs du handicap du territoire. Valoriser les personnes handicapées du territoire et les associations de personnes en situation de handicap est également un objectif. L'ensemble de ces actions permettent aussi de sensibiliser le grand public au handicap et à la dépendance.

ACTION 1

Mise en accessibilité des ERP et IOP communaux	
Compétence municipale de rattachement : Bâtiments communaux	Politique municipale de rattachement : Solidarité
Objectif(s) de développement durable concerné	
	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains
	La transition vers une économie circulaire

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Des bâtiments communaux recevant du public ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap

> En quoi consiste-t-elle ?

Etudier, obtenir les autorisations administratives, et réaliser les actions permettant de rendre les établissements communaux conformes à la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, en concertation avec les directions occupantes, les associations des personnes handicapées, et les services de l'Etat.

> Quel est l'impact attendu ?

En 2024, les bâtiments inscrits en périodes 1 et 2 devront être accessibles.
En 2027, les bâtiments inscrits en période 3 devront être accessibles.

> Indicateur(s) clé(s)

Pourcentage d'accessibilité des bâtiments communaux
2020 = 80 bâtiments sur 250 avec un taux d'accessibilité supérieur à 80%
2021 = 81 bâtiments sur 250 avec un taux d'accessibilité supérieur à 80%
2021 : passation des marchés d'étude (maitrise d'œuvre, contrôleur technique) concernant les périodes 1 et 2. Les travaux seront réalisés de fin 2022 à fin 2024.

ACTION 2

Mission culture et handicap – accompagnement des services internes	
Compétence municipale de rattachement : Bâtiments communaux	Politique municipale de rattachement : Solidarité
Objectif(s) de développement durable concerné	
	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains
	La transition vers une économie circulaire

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La culture est un levier important d'émancipation et de qualité de vie. La mission culture et handicap réalise des actions de médiation à destination des personnes en situation de handicap et d'accompagnement des services en lien avec elles.

> En quoi consiste-t-elle ?

Accompagnement Musée des Beaux-arts :

- Pour la mise en place visite virtuelle PMR des collections du musée en lien avec l'Association des Musées Centre Val de Loire (financeur) et la société Incahoots (avec Marie Arnold).
- Pour la création de visites des collections du musée à distance à destination d'EHPAD de la Mutualité Française Centre Val de Loire, à la demande et avec le concours de celle-ci. Ces visites ont eu lieu au Printemps (avec Marie Arnold).

Accompagnement Grand Théâtre :

- **Pour l'acquisition du Label Tourisme Handicap qui vient d'être obtenu pour les handicaps visuels, auditif, mental et psychique.**
- Pour des ateliers avec divers établissements de l'association Adapei 37 (handicap mental) et avec l'association Valentin Haüy (aveugles et malvoyants)

En lien avec la bibliothèque (service animation):

- Mise en place au Centre de vie du Sanitas d'un spectacle Jeune public en langue des signes autour des Fables de La Fontaine (dont on fêtait en 2021 les 400 ans), assorti d'un atelier participatif de sensibilisation LSF dans le cadre des Inattendus et qui a fait le plein (20 participants enfants avec un parent, jeunes).

En lien avec l'élus au handicap :

- A sa demande, mise en place de la journée Handi Festif sur le site de la guinguette de Tours en lien avec le Petit Monde et l'association Autrement Dit. Une journée de sensibilisation au handicap du grand public à travers une programmation variée mettant en valeur des personnes handicapées en situation de danse (Amac Touraine – handicap mental, et AG danse – handicap moteur), de lecture théâtralisée du GRAC (Groupe de Recherche Artistique et de création – mixte valides/tous handicaps), de concert (groupe Kalune dont le chanteur éponyme est en fauteuil), et pointant la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le domaine de la culture

(conférence), et plus généralement dans la société (récit de son parcours pour par un jeune autiste d'une trentaine d'années), avec une large participation d'un public de personnes handicapées, en lien avec les établissements d'accueil et les associations représentatives (tous types de handicap).

En lien avec la Maison des associations de Tours

- Accompagnement de l'association H2VL (malvoyants) dans sa recherche de locaux sur Tours qui dispose désormais d'une salle chaque semaine à la Maison des associations de Tours.

En lien avec la Direction de la cohésion sociale :

- Membre du comité de pilotage du projet Inside Out au Sanitas (DCS, association Passerelle, Centre social Plurielles, Tours Habitat, DAC)

En lien avec le Service Grandes manifestations :

- Travail sur le dossier Street art. Communication de divers noms d'artiste et mise en lien avec Bob Jeudy Fondateur de l'association Le Mur et spécialiste du Street art.

2 ACTION INTERNATIONALE

Objectif développement durable : penser et agir du local au global

La Ville de Tours souhaite faire vivre à l'échelle locale l'ensemble des Objectifs de Développement Durable (ODD) portés par l'ONU (Référentiel international). Il s'agit également de porter le plaidoyer de l'action de la municipalité en matière de développement durable au sein des réseaux et auprès des autorités nationales, européennes et internationales. Il s'agit également de sensibiliser les acteurs locaux sur ces grands enjeux internationaux et d'être le relais des politiques internationales au niveau local et échanger sur de bonnes pratiques. Il s'agit également de veiller à ce que les objectifs de développement durable à travers les ODD ou les 5 axes de développement durable prévus par la réglementation en France soient une composante systématique des projets.

ACTION 1 Le Forum génération égalité

ACTION N°1		Forum Génération Égalité	
Compétence municipale de rattachement : Ville solidaire et alliée contre les discriminations		Politique municipale de rattachement : Plan égalité « femme-homme »	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Sensibiliser et mobiliser le public, en particulier les jeunes, à l'égalité femmes-hommes et l'urgence à agir du local à l'international.

Créer un espace de dialogue permettant de promouvoir une culture de l'égalité de genres et d'échanger des bonnes pratiques, d'outiller les structures et les citoyens afin d'encourager chacun à se mobiliser à son échelle pour l'égalité des genres.

En cohérence avec le plan égalité « femme-homme » de la collectivité, et de la *Charte européenne de l'égalité femme-homme dans la vie locale* signée à l'occasion du 8 mars 2021.

> En quoi consiste-t-elle ?

Organiser en juin 2021, un évènement multi-partenarial, dont l'objectif est de sensibiliser et de mobiliser les publics, en lien étroit avec Cités Unies France, le réseau institutionnel, le milieu associatif et éducatif (en complément avec les actions organisées pour les journées du 8 mars et du 25 novembre).

> Quel est l'impact attendu ?

Que la Ville de Tours soit identifiée et reconnue comme une actrice active mobilisée sur ces thématiques.

Que le réseau local, ainsi que le public en général, bénéficie de ces actions et bonnes pratiques.

Qu'il y ait une dimension internationale lors des 3 temps forts locaux, autour des 8 mars, juin, 25 novembre, pour faire vivre cette politique publique.

> Indicateur(s) clé(s)

Audience ayant participé aux évènements liés aux différentes thématiques égalité des genres/droit des femmes.

<https://www.tours.fr/action-municipale/780-forum-generation-egalite.htm>

ACTION 2 Le Forum des villes vertes de Brasov (Roumanie)

ACTION N°2		Forum Villes Vertes Brasov (Roumanie)	
Compétence municipale de rattachement : Environnement & aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan mobilités	
Action interne à l'administration ou action de politique publique (externe)			
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La ville de Tours a engagé depuis 2020, la transition de ses mobilités et a développé un plan vélo. A ce titre, la Ville s'inscrit dans une démarche d'échanges de bonnes pratiques avec ses villes amies, jumelles et ses réseaux (à son initiative ou à une demande extérieure). Aussi, elle a été conviée à participer au Forum des Villes Vertes de Brasov (Roumanie).

> En quoi consiste-t-elle ?

Une présentation publique du plan vélo avec les exemples méthodologiques, les moyens déployés, les réalisations et les impacts.

Forum international sur 3 jours avec des experts de la Commission Européenne, le gouvernement roumain, les réseaux diplomatiques (Ambassadrice de France et de Suède), des collectivités roumaines et européennes, des associations internationales... Les débats ont été retransmis en ligne pour plus d'audience (toujours consultables).

> Quel est l'impact attendu ?

Réactiver et opérationnaliser le jumelage entre les collectivités de Tours et Brasov, permettre la reconnaissance à l'international de l'expertise de la Ville de Tours, s'enrichir de l'expérience de Brasov et d'autres collectivités.

> Indicateur(s) clé(s)

Table ronde :

- Plus de 200 personnes en présentiel
- Plus de 1000 vues sur facebook (à 16mn) :

https://www.facebook.com/watch/live/?ref=watch_permalink&v=240351901347318

ACTION 3 Participation active au groupe-pays « Corée du sud » de Cités unies France

ACTION N°3		Groupe-pays « Corée du Sud » Cités Unies France (CUF)	
Compétence municipale de rattachement : Environnement & aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan nature, plan mobilités et plan écoles en transition	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La ville de Tours a engagé depuis 2020, la transition de sa fabrique urbaine et a développé, en co-écriture avec les habitants, différents plans (mobilités, végétalisation, écoles en transition...) visant à améliorer la résilience du territoire face au changement climatique. A ce titre, la Ville engage des échanges de bonnes pratiques avec ses villes amies, jumelles et ses réseaux. Aussi, elle a été sollicitée pour accueillir la deuxième étape du tour franco-coréen des initiatives locales sur le thème « Quelles solutions pour la transition écologique des territoires ? »

> En quoi consiste-t-elle ?

Une co-organisation (avec CUF) et un accueil de la journée groupe-pays « Corée du sud » avec pour thématique « Quelles solutions pour la transition écologique des territoires ? »

Présentation de la politique publique tourangelle de la végétalisation des espaces urbains.

Un recueil de bonnes pratiques auprès des collectivités françaises et coréennes membres du groupe.

> Quel est l'impact attendu ?

Permettre la reconnaissance à l'international de l'expertise de la Ville de Tours, s'enrichir des expériences coréennes et d'autres collectivités françaises.

> Indicateur(s) clé(s)

Participation des collectivités françaises et coréennes à cette journée (en ligne).

**ACTION 4****Promouvoir la gastronomie tourangelle à l'étranger**

ACTION N°2		Forum Villes Vertes Brasov (Roumanie)	
Compétence municipale de rattachement : Environnement, alimentation et éducation		Politique municipale de rattachement : Tours cité internationale de la gastronomie	
Action interne à l'administration ou action de politique publique (externe)			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

L'opération « Goût de France », organisée par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a pour but de valoriser, au sein du réseau des Ambassades de France à travers le monde, la gastronomie, la diversité et l'excellence des cultures alimentaires d'une Région, sélectionnée chaque année.

En 2021, la Région Centre a été choisie par le MEAE. Aussi, la Ville de Tours, dans le cadre de ses bonnes relations avec l'Ambassade de France en Roumanie et son jumelage avec Brasov, a été sollicitée pour participer à l'opération Goût de France à Bucarest et à Brasov.

> En quoi consiste-t-elle ?

Une co-organisation, avec l'ambassade de France à Bucarest et le consulat honoraire de France à Brasov, l'Institut français et le réseau des Alliances françaises de Roumanie dont l'Alliance française de Brasov et la municipalité de Brasov, de différents événements de transmission/découverte de la gastronomie tourangelle et tout particulièrement du nougat de Tours (ateliers, conférences, démonstration et dégustations, concours de cuisine), par l'envoi d'une délégation de 3 personnes (un chef pâtissier, un conférencier IEHCA et un représentant de la ville).

> Quel est l'impact attendu ?

Réactiver et opérationnaliser le jumelage entre les collectivités de Tours et Brasov.

Permettre la reconnaissance à l'international de l'expertise gastronomique de la Ville de Tours.

Porter à la connaissance d'un public de professionnels (entre autre économique) que la gastronomie est un facteur de développement culturel, local et durable.

Toucher des publics éloignés (activités auprès d'une ONG d'enfance).

1.4

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

**Intégrer le développement durable au développement
individuel : agir pour une ville heureuse et dynamique.**

1 LA CULTURE, UN OUTIL ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Objectif développement durable : s'épanouir dans une ville durable

La Ville a intégré dans son projet culturel le développement durable comme un axe qui se définit par une relation à l'environnement dans toutes ses dimensions. Cet aspect est pris en compte sur le plan social, de façon à réduire l'inégalité d'accès à l'offre et à la pratique culturelle entre les individus, considérant que la culture est un besoin essentiel à satisfaire.

Il est également pris en compte sur un plan économique dans la mesure où la culture est une richesse, plus on la partage et plus elle améliore la qualité relationnelle entre les individus. Enfin, elle produit des biens, des services et des emplois qui ne sont pas délocalisables.

L'action culturelle municipale vise l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale ainsi que la solidarité entre les territoires et entre les générations.

Ainsi, la Ville se donne plusieurs objectifs :

- Faire des lieux culturels des lieux de vie, et apporter un service de proximité personnalisé à tous les usagers ;
- Irriguer le territoire ;
- Rationaliser l'usage de nos ressources ;
- Favoriser le vivre ensemble, notamment en prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap ;
- Favoriser les bonnes pratiques notamment vis-à-vis des jeunes artistes et apporter un soutien à la jeune création.

ACTION 1 Médiation - Education artistique et culturelle

ACTION N°1		Médiation - Education artistique et culturelle	
Compétence municipale de rattachement : Culture		Politique municipale de rattachement : Conservatoire à rayonnement régional	
Action interne à l'administration ou Action de politique publique (externe)			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Les services culturels de la Ville, et notamment le Grand théâtre de Tours, interviennent auprès des publics scolaires dans le cadre des actions de médiation et d'éducation culturelle.

> Exemples d'action menées en 2021

- 3 orchestres à l'école, 1 orchestre au collège, 1 chœur à l'école soit 186 élèves concernés,
- 3 musiciens intervenants qui sont intervenus dans 11 écoles, 1 crèche et 1 IME soit 1 220 élèves concernés,
- 5 classes élémentaires à horaires aménagés (musique & danse) soit 123 élèves concernés,
- 10 classes de collège à horaires aménagés (musique, danse & théâtre) soit 221 élèves concernés,
- Les interventions pédagogiques et médiations pilotées par le Grand théâtre de Tours ont concerné 33 classes, 772 élèves touchés

“ Organisation d'une quinzaine de concerts jeune public à destination de classes et de crèches soit 690 élèves concernés. ”

2 UNE VILLE DURABLE, UNE VILLE ACTIVE

ACTION 1 Des évènements sportifs responsables

ACTION N°1	Intitulé : Manifestations Sportives Durables
Compétence municipale de rattachement : Sport – Manifestations Sportives	
Action interne à l'administration ou Action de politique publique (externe)	
Objectif(s) de développement durable concerné	
	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains
	La transition vers une économie circulaire

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

L'action a pour but de :

- Réduire l'impact des manifestations sportives sur l'environnement
- Sensibilisation des organisateurs

> En quoi consiste-t-elle ?

Un accompagnement des organisateurs de manifestations sportives dans l'élaboration d'un protocole de manifestations sportives.

Le protocole de manifestation sportive durable est un outil destiné à tout organisateur d'événement désireux de réduire son impact environnemental. Il est conçu à la fois pour :

- Aider à la bonne préparation de l'événement
- Situer l'engagement du projet et le labelliser
- Evaluer les actions mises en place.

Il se décompose en 5 axes de motivation éco responsable pour une démarche globale d'éco-responsabilités :

AXE 1 : Agir Durablement

AXE 2 : Préserver les Patrimoines

AXE 3 : Participer au Dynamisme Local

AXE 4 : Etre Solidaire et Exemplaire

AXE 5 : Evaluer les Actions.

> **Quel est l'impact attendu ?**

- Sensibilisation des organisateurs
- Diagnostiquer les actions diverses mises en place
- Projet qui s'inscrit sur l'avenir avec des adaptations et beaucoup de concertations
- Accompagnement par la ville de façon cohérente en maîtrisant les impacts environnementaux sur son territoire.

> **Indicateur(s) clé(s) :**

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Nbs de protocole mis en place	14	19	24	Covid	4

Exemple sur l'accueil du Tour de France en juillet 2021 :

- 67% du budget d'accueil du Tour de France a été consacré à des achats locaux (rayon de 30km)
- Valorisation des achats (seconde vie)
- Choix des matériaux
- Réduction et maîtrise des déchets
- Information auprès des mobilités douces
- Collaboration avec entreprise de réinsertion

1.5

DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

**Favoriser une gestion durable des ressources
humaines, financières et naturelles : une action
plus sobre, créatrice d'emplois locaux.**

1 A TOURS, 42 MILLIONS DE RAISON D'ACHETER ET DE CONSOMMER RESPONSABLE

Objectif de neutralité carbone : les achats

La ville consomme chaque année près de 42 millions d'euros annuels d'achats couvrant tous les besoins de la Ville des poignées de porte jusqu'aux engins de chantier en passant par les stylos ! Les collectivités locales ont une diversité de fournisseurs particulièrement marquée, à l'image de la très grande diversité de leurs activités. Le bilan carbone de la Ville montre que les achats de la Ville sont le premier poste d'émissions carbonées de la collectivité (46%). Les processus de fabrication des produits et services que la Ville achète émettent jusqu'à 100 fois plus de gaz à effet de serre que les déplacements nécessaires pour les livrer! L'enjeu n'est donc pas seulement de travailler sur la relocalisation des productions mais surtout de favoriser le recyclage, le réemploi et les produits éco-conçus. Dans le cadre de la mise en place du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) la ville veillera notamment :

- A déployer le plus possibles de matériaux recyclés et éco-conçus dans ses achats ;
- A mettre en place d'une économie circulaire au sein même de la Collectivité dans le cadre du réemploi des mobiliers et équipements ;
- A renforcer le recyclage et le réemploi des éléments achetés par la Ville.

ACTION 1 Mise en place du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Nota bene : le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable est en cours de publication dans une version « grand public ». Il a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2022.

ACTION N°1		Mise en place du SPASER	
Compétence municipale de rattachement : Transition énergétique, moyens généraux, bâtiments communaux, infrastructure, voirie, réseaux, propreté urbaine, économie circulaire et PCAET		Politique municipale de rattachement : Politique Achat et Economie Circulaire – Acheter moins, acheter mieux	
Action interne à l'administration ou Action de politique publique (externe)			
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

L'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a instauré, afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'obligation d'adopter et de publier un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement Responsables.

Cet article a été modifié par l'article 76 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte afin d'élargir ce schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables.

Sont concernées par le SPASER les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les acheteurs soumis au code de la commande publique, dès lors que le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'€ HT.

Bien que son volume d'achats soit inférieur à 100 millions d'€ HT par an (moyenne de 42.5 millions d'€ TTC sur les 3 dernières années 2018-2020), la Ville de Tours souhaite s'inscrire dans une démarche volontariste du juste achat, écologiquement et socialement responsable.

> En quoi consiste-t-elle ?

Dans un souci d'exemplarité, la Ville de Tours se doit ainsi de mobiliser ses achats publics pour développer d'autres pratiques de consommation, intégrer des ressources écologiquement et socialement responsables, valoriser les entreprises qui s'engagent volontairement sur le plan environnemental et sociale et développer une économie circulaire, sociale et solidaire, en étant :

- **Une Ville qui dynamise** : qui facilite l'accès des acteurs économiques locaux à la commande publique,
- **Une Ville solidairement responsable** : qui favorise la commande publique éthique, non-discriminante et socialement responsable,
- **Une Ville écologiquement responsable** : qui prend en compte les impacts environnementaux et de santé, la transition écologique, la biodiversité dans ses achats publics,
- **Une Ville en action** : qui met en place une méthode au service de ses ambitions

> Quel est l'impact attendu ?

Les objectifs de la Ville sont de :

- Développer et rendre attractifs et compréhensibles les projets d'achats de la Ville auprès du tissu local afin de contribuer au développement du territoire ;
- Faire de l'achat de la Ville un levier pour l'emploi, l'insertion professionnelle et sociale des publics en difficulté sociale et professionnelle par l'intégration de clauses sociales au sein de l'achat ;
- Prioriser les matériaux et produits verts, écoresponsables, durables et à faible impact sanitaire ;
- Développer des outils permettant l'appropriation des acheteurs internes à la démarche volontariste du juste achat, écologiquement et socialement responsable et accompagner nos partenaires.

> Indicateur(s) clé(s)

Les indicateurs seront adaptés aux typologie des achats, à titre d'exemple :

- % de marchés attribués aux TPE/PME
- Taux de rotation fournisseurs
- % de marchés avec clauses sociales/sociétales et/ou environnementales
- % de marchés réservés

Les actions réalisées en 2021 :

- Définition et rédaction du SPASER
- Définition d'une gouvernance de suivi du SPASER
- Mise en place d'outils à destination des acheteurs internes
- Mise en place d'une planification des achats 2021



ACTION 2

Favoriser le recyclage et le remploi des ressources en interne

ACTION N°2		Mise en place d'une économie circulaire en interne	
Compétence municipale de rattachement : Transition énergétique, moyens généraux, bâtiments communaux, infrastructure, voirie, réseaux, propreté urbaine, économie circulaire et PCAET		Politique municipale de rattachement : Politique Achat et Economie Circulaire – Acheter moins, acheter mieux	
Action interne à l'administration ou Action de politique publique (externe)			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La Ville souhaite mettre en place le réemploi des mobiliers, équipements, biens et fournitures en mettant en adéquation les besoins des directions et les biens disponibles avant d'envisager l'acte d'achats.

> En quoi consiste-t-elle ?

Cette action consiste ainsi à recenser les mobiliers, équipements, biens et autres fournitures non utilisées par les directions et les proposer aux directions dans le besoin via :

- Un formulaire de recensement disponible sur la page intranet de la Mairie
- La liste de biens et fournitures (avec photos)

Les biens non utilisés sont ensuite mis en vente aux enchères sur le site AGORASTORE

> Quel est l'impact attendu ?

L'impact est de réduire le gaspillage, réduire l'achat et ainsi faire une économie en dépenses de fonctionnement voire augmenter nos recettes de fonctionnement.

> Indicateur(s) clé(s)

Nombre de biens « réemployés » en interne :

- Fauteuils : 22 entrés en stocks et 31 réemployés
- Bureaux : 9 entrés en stocks et 8 réemployés
- Vestiaires : 2 entrés en stocks et 1 réemployé
- Meubles divers : 26 entrés en stocks et 45 réemployés

Soit une économie d'achat de 18 000 € (pour rappel économie d'achat 2020 : 12 000 €)
24 biens vendus aux enchères pour une recette nette de 6 710 €.

ACTION 3 Recycler le matériel et les fournitures de la Ville

ACTION N°3		Réduction et valorisation des déchets	
Compétence municipale de rattachement : Transition énergétique, moyens généraux, bâtiments communaux, infrastructure, voirie, réseaux, propreté urbaine, économie circulaire et PCAET		Politique municipale de rattachement : Politique Achat et Economie Circulaire – Acheter moins, acheter mieux	
Action interne à l'administration ou Action de politique publique (externe)			
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La Ville, dans ses domaines de compétence, cherche à réduire ses déchets et déploie, autant que de possible, la valorisation/recyclage des déchets.

> En quoi consiste-t-elle ?

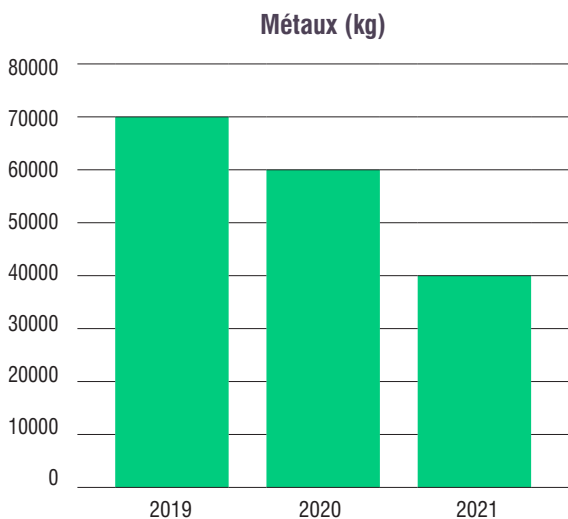
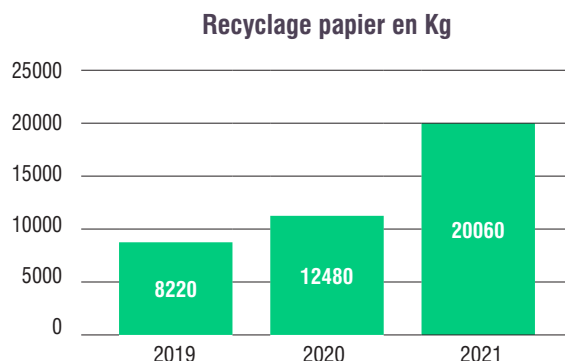
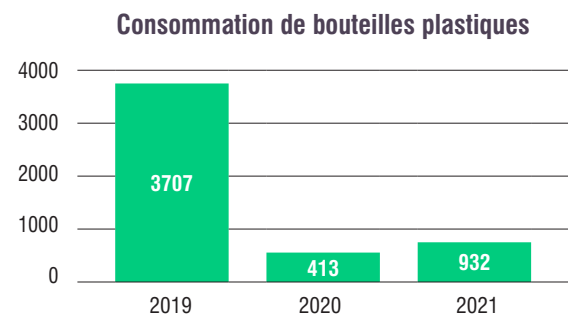
Cette action concerne différents domaines d'action municipaux :

- Réduction du recours aux bouteilles d'eau plastique avec la mise en place de carafes d'eau et verres pour toutes les réunions, bouteilles d'eau en verre et verre pour tous les vins d'honneur. Il a cependant été maintenu la distribution de bouteilles d'eau plastique pour certaines manifestations extérieures (braderie) pour des questions de praticité et d'hygiène ;
- Déploiement du tri sélectif sur les sites Mairie Centrale et Victor Laloux avec la collecte des plastiques, verres, papiers et cartons et également mise en place de collecteurs de masques chirurgicaux ;
- Recyclage des déchets : pneus, métaux

> Quel est l'impact attendu ?

Réduire l'impact carbone de la Ville.

> Indicateur(s) clé(s)





Le recyclage des pneus usagés pour la Ville de Tours a permis d'économiser en 2021 :

- 121 868 litres d'eau
- 8 472 litres de carburant
- 95 800 kWh

3 NUMÉRIQUE RESPONSABLE



Objectif de neutralité carbone : une administration municipale moderne, numérique et responsable

Il s'agit globalement d'inscrire l'évolution du système d'information dans une logique de numérique responsable, d'une part, en veillant à la juste sollicitation des ressources et, d'autre part, en utilisant le numérique comme levier de transformation au service d'un territoire durable.

ACTION 1 Politique d'open-data

ACTION N°2		Libérer les données de la collectivité	
Compétence municipale de rattachement :		Politique municipale de rattachement : Transparence et ouverture des données	
action de politique publique (externe)			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Cette action vise à répondre à deux enjeux :

- Rendre plus lisible l'action publique
- Faciliter le réemploi de données pour produire de nouveaux services mais aussi pour permettre une meilleure circulation des données en interne

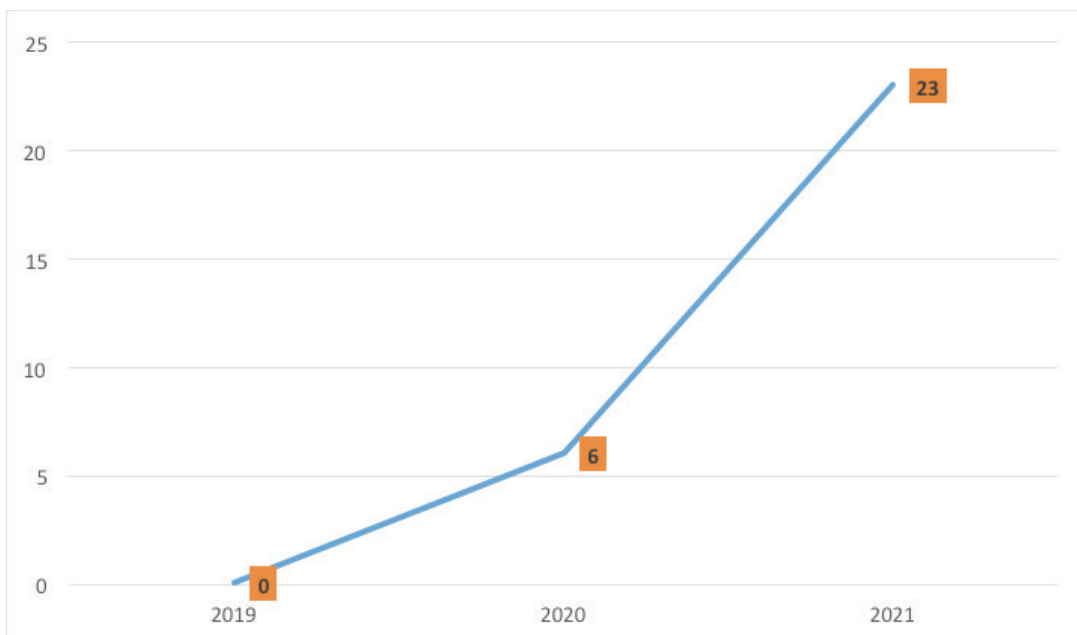
> En quoi consiste-t-elle ?

L'action consiste à libérer progressivement l'ensemble de données publiques de la collectivité et mettre en place des outils de visualisation (dataviz) pour en faciliter la compréhension.

> Quel est l'impact attendu ?

Une meilleure connaissance du territoire et de l'action publique, un plus grand partage des données au service des citoyens mais aussi de nos services

> Nombre de jeux de données ouverts par la Ville de Tours



ACTION 2 Développer le télétravail pour améliorer la qualité de vie des agents et réduire l’empreinte carbone de leurs déplacements

ACTION N°2 Favoriser le télétravail et le travail en mobilité et optimiser le cycle de vie des équipements	
Compétence municipale de rattachement :	Politique municipale de rattachement : Accélération de la transition numérique des services de la collectivité
Action interne à l’administration	
Objectif(s) de développement durable concerné	
	La lutte contre le changement climatique
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
	L’épanouissement de tous les êtres humains
✘	La transition vers une économie circulaire

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l’action ?

L’action vise à outiller les services pour leur permettre une meilleure qualité et performance de travail tout en limitant notre impact sur l’environnement

> En quoi consiste-t-elle ?

Une optimisation du parc de matériel de la collectivité

> Indicateur(s) clé(s)

- 1297 ordinateurs installés à la Ville dont 338 ordinateurs portables
- 557 équipements mobiles de téléphonie

“ 4534 visioconférences organisées en 2021 ”

Seconde partie

**BILAN DES POLITIQUES,
ORIENTATIONS ET
PROGRAMMES**

2.1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Faire entrer Tours dans la transition environnementale :
cap vers la neutralité carbone !**

1

L'EXPÉRIMENTATION « COMPOSTOU », UN SUCCÈS À DÉPLOYER À PLUS GRANDE ÉCHELLE



Objectif de neutralité carbone : accroître la part de déchets valorisés

La Ville de Tours a mené une expérimentation de 2019 à 2021 en lien avec les conseils de quartier relative à l'installation de composteurs collectifs. Douze ont été installés par la Ville sur l'impulsion des habitants eux même. Cette expérimentation, menée en lien avec est un succès. Elle est désormais terminée (les 3 derniers composteurs collectifs dans cette configuration ont été retenus fin 2021 et vont être prochainement installés). La Ville, en lien avec la Métropole – responsable de la politique en matière de déchets – et le Syndicat Touraine propre, va soutenir le déploiement à plus grande échelle de composteurs collectifs.

ACTION 1

ACTION N°1		Expérimentation du déploiement des Compostou (composteurs collectifs)	
Compétence municipale de rattachement :		Politique municipale de rattachement : Transparence et ouverture des données	
action de politique publique (externe)			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Le traitement des déchets organiques recyclables des ménages.

> En quoi consiste-t-elle ?

Les Conseils de quartier recensent les demandes des habitants au travers d'ateliers thématiques (Environnement). Ces derniers présentent ensuite leur demande en assemblée générale de quartier. Le Conseil impacté vote et finance le projet.

> Quel est l'impact attendu ?

Expérimenter la démarche de mise en place de composteurs collectifs afin de voir si la population est réceptive à cette sensibilisation.

> Indicateur(s) clé(s) :

Le nombre de Compostou demandés (15 actuellement et de nouvelles demandes sont recensées).

2 ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Objectif de neutralité carbone : réduire les émissions polluantes des transports

En 2018, le Centre allemand pour l'aéronautique et l'astronautique (l'agence spatiale allemande) a réalisé une étude cherchant à modéliser les efforts que devait accomplir le secteur des transports afin de respecter les objectifs de l'accord de Paris. Les transports contribuent en effet de manière importante aux émissions de gaz à effet de serre qui causent le dérèglement climatique. Cette analyse a notamment conclu que l'Union européenne doit stopper complètement l'utilisation des véhicules thermiques (y compris hybrides) entre 2023 et 2027 pour respecter la trajectoire d'émissions à laquelle l'Union européenne doit se conformer. En juillet 2021, la Commission européenne a déposé une proposition législative visant à interdire les véhicules thermiques (y compris les hybrides) à l'horizon de 2030. Cette proposition est en cours d'examen.

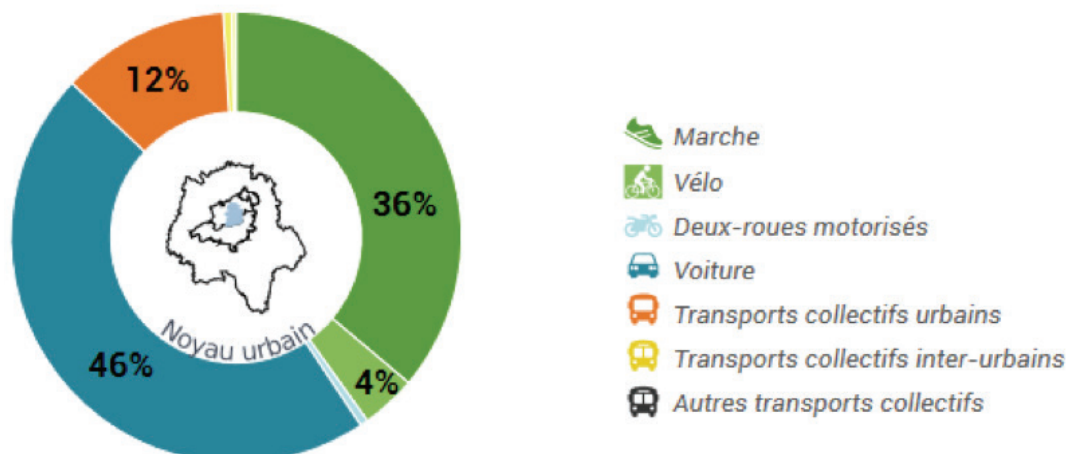
La Ville de Tours, chef-lieu de son département, zone urbaine structurante au niveau régional, a une responsabilité particulière en matière de réduction des émissions polluantes des transports. Si les changements auxquels l'Union européenne va devoir faire face sont difficiles, ils le sont encore plus dans les zones plus isolées. Les zones urbaines doivent donc être exemplaires et **la Ville de Tours est mobilisée pour être à la hauteur de cette responsabilité**, qu'il s'agisse des transports des particuliers (soutien au déploiement du vélo, des transports en commun et des mobilités douces, ...) comme des entreprises (travail sur un plan de déplacement pour les services de la Ville, mise en place d'un groupe de travail en commun avec la métropole sur la logistique urbaine, ...).

ACTION 1 Soutenir les mobilités décarbonnées

ACTION N°1		Soutenir les mobilités décarbonnées	
Compétence municipale de rattachement : Circulation Voirie		Politique municipale de rattachement : Gestion des espaces publics	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La voiture occupe encore une place très importante dans les déplacements des tourangeaux comme le montre l'enquête mobilité de 2019.



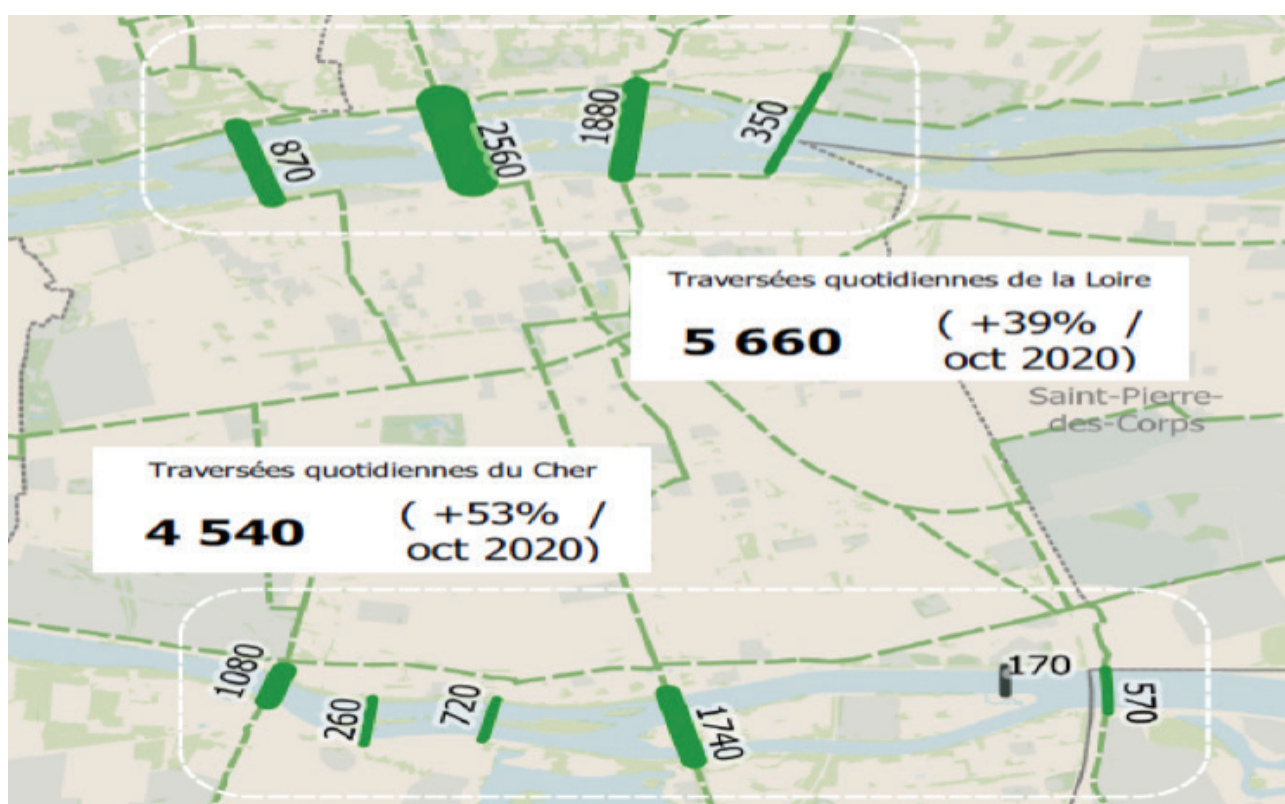
> En quoi consiste-t-elle ?

Réduire l'empreinte carbone des transports par la diminution de l'usage de la voiture urbaine et par un encouragement fort aux reports modaux.

> Indicateur(s) clé(s)

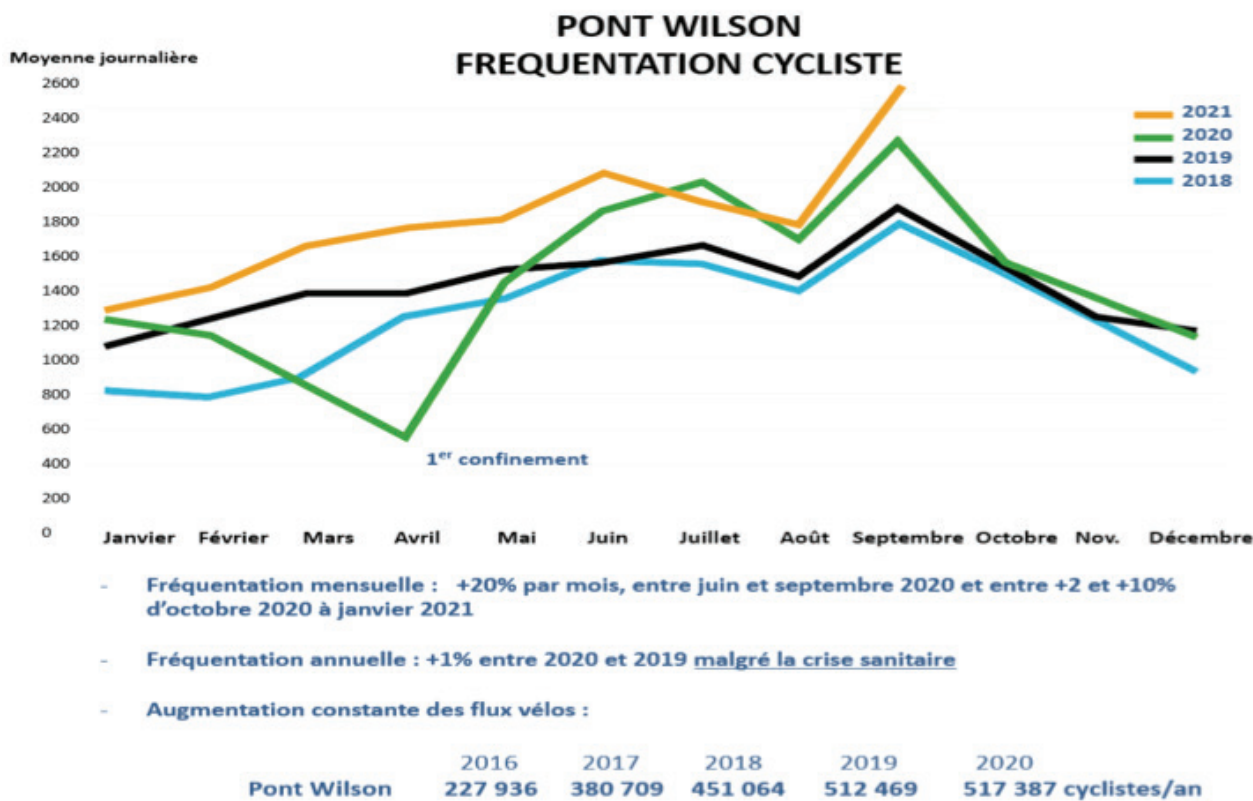
Usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien

La cartographie ci-dessous permet une visualisation des franchissements de fleuves par les cyclistes en nombre de vélos/jour entre octobre 2020 et octobre 2021. L'accroissement de la pratique vélo, soutenue par la Ville de Tours (aide vélo et renforcement des infrastructures en lien avec Tours Métropole Val de Loire), est visible à travers la hausse des passages sur les différents ponts de l'agglomération tourangelle.



Concernant le Pont Wilson, l'analyse est compliquée par les restrictions sanitaires qui perturbent l'analyse. On constate cependant une hausse de la fréquentation entre 2019 et 2021, particulièrement entre juin et septembre.

“ Entre 2016 et aujourd’hui la fréquentation cycliste du pont Wilson a doublé. ”



ACTION 2 Savoir rouler à vélo

ACTION N°1		Savoir Rouler à Vélo	
Compétence municipale de rattachement : Sport / Education / Police municipale		Politique municipale de rattachement : Education / Santé / Bien Etre / Mobilités actives	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Le développement des mobilités actives et notamment du vélo est un facteur important pour limiter l'usage des véhicules à moteur et l'ensemble des nuisances qui en découlent.

De plus, encourager l'usage quotidien du vélo pour ses déplacements contribue à lutter contre la sédentarité, un fléau régulièrement décrié par l'OMS.

Par conséquent, organiser l'apprentissage du vélo pour le plus grand nombre et particulièrement les enfants, afin d'évoluer en sécurité sur la voie publique.

> En quoi consiste-t-elle ?

Organiser l'apprentissage du vélo dans ses trois composantes principales :

1/ Connaître son vélo et apprendre à le piloter

2/ Connaître les éléments fondamentaux de la sécurité routière

3/ Apprendre à se déplacer à vélo sur la voie publique en toute sécurité.

L'ensemble nécessite un minimum de 15-20h d'intervention pédagogique. Elle peut se conclure par la délivrance d'une attestation.

Chaque année, entre 10 et 17 classes de CM1-CM2 concernées en 2019-2020 et 2020-2021.

En 2021-2022 le nombre de bénéficiaires a été triplé. En effet l'action a été étendue à tous les enfants de CM2 des écoles publiques de Tours en 2021-2022, soit 42 classes accueillies et près de 960 élèves ainsi qu'à des élèves accueillis dans les structures extra-scolaires de la Ville.

> Quel est l'impact attendu ?

Permettre aux enfants, adolescents ou adultes de se déplacer à vélo dans l'espace urbain. Diminuer le recours aux véhicules émetteur de CO2 et favoriser la pratique quotidienne d'une activité physique.

3 ÉCLAIRAGE

ACTION 1 Améliorer l'éclairage public et recréer des espaces sans pollution lumineuse

ACTION N°1		TRAME NOIRE	
Compétence municipale de rattachement : Eclairage public		Politique municipale de rattachement : Voirie / Biodiversité	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Répondre au déclin de la biodiversité en milieu urbain lié notamment à la présence de l'éclairage public et donc de la lumière artificielle véritable barrière pour le déplacement des espèces nocturnes entre les différents bassins de biodiversité.

> En quoi consiste-t-elle ?

Mettre en place un éclairage (public) permettant la sécurisation de l'espace public tout adaptant la lumière pour limiter l'impact sur les espèces nocturnes. Notamment par la mise en place d'éclairages adaptatifs sur les zones à forts enjeux de biodiversité avec une lumière ambrée qui n'utilise pas les longueurs d'ondes nocives pour les espèces animales.

> Quel est l'impact attendu ?

Rétablir des corridors écologiques permettant le déplacement des espèces non humaines entre leurs différents bassins de vies. Permettre également un retour de certaines espèces animales en milieu urbain.

> Indicateur(s) clé(s)

L'année 2021 a fait l'objet d'une étude sur le site du lac de la Bergeonnerie concernant la mise en place d'un projet « trame noire » sur un cheminement piéton de 2.3 km représentant 114 luminaires (soit 0.6% de mobiliers à éclairage adaptatifs du parc d'éclairage public de la ville de Tours).

Ce premier projet devrait se concrétiser en 2022 sous réserve de l'attribution d'une subvention de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) dans le cadre de l'appel à projet MobBiodiv' pour lequel la Ville de Tours a répondu.

2.2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

**Protéger et valoriser notre environnement :
qualité de ville, qualité de vie.**

1 LA NATURE EN VILLE



Objectif de neutralité carbone : protéger la biodiversité et les services qu'elle rend à la vie des habitants

La végétalisation du milieu urbain constitue un outil majeur pour favoriser la résilience et notamment limiter l'impact des îlots de chaleur. La préservation des arbres adultes avec leur rôle significatif dans la captation du gaz carbonique, est également déterminante pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone.

La démarche d'adaptation continue des modes de gestion du patrimoine vert est essentielle pour favoriser le développement et le maintien de la faune et de la flore en milieu urbain. Cette adaptation s'accompagne de mesures de recherche d'économie de la ressource en eau et de la limitation des rejets polluants et déchets. Les actions mise en œuvre sont notamment :

- Réviser le fonctionnement du concours des jardins familiaux pour mieux promouvoir les pratiques écologiques et l'accompagnement des pratiques des jardiniers vers plus d'écologie ;
- Obtention du label "refuge LPO" sur le site de la Bergeonnerie ;
- Végétaliser les pieds d'arbre par des couvre-sol ou, à défaut, prévoir des matériaux perméables
- Prévoir plus de parkings verts (engazonnés sur terre-pierre ou autre solution technique) pour les nouveaux projets ou projets de requalification
- Favoriser l'installation d'apiculteurs en ville, offrir un petit pot de miel pour les mariages des Tourangelles et Tourangeaux
- Réaménagement et végétalisation des cours d'écoles



ACTION 1 Restauration de la mare de la Cousinerie

ACTION N°1		Restauration de la mare de la Cousinerie	
Compétence municipale de rattachement : Environnement et aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La disparition progressive mais importante des milieux humides est une menace qui pèse de plus sur les amphibiens, les reptiles et leur survie.

De même, le manque de connexions entre ces milieux humides dû au mitage urbain est une autre problématique qui empêche le déplacement des espèces et renforce leur fragilité.

> En quoi consiste-t-elle ?

Le réaménagement de la mare de la Cousinerie (réalisé dans le cadre du dispositif « mares de Touraine » porté par le Département) consiste à la rendre plus adaptée aux besoins des animaux et des plantes inféodées à ce milieu. Le curage du fond de la mare, l'aplanissement d'une partie de la berge, la réouverture du milieu pour mieux laisser passer la lumière et l'installation de gîtes à amphibiens sont les actions principales mises en place

Un volet pédagogique (panneau) et une légère protection (lice basse) sont prévus afin de protéger ce milieu à l'équilibre fragile.

> Quel est l'impact attendu ?

Faire de cette mare un lieu de vie adapté à la faune et à la flore présentes pour que reviennent les espèces inféodées à la mare.

Cette mare doit également, dans les années à venir, faire partie d'un réseau de mares sur le site de la Cousinerie afin de permettre aux espèces de se déplacer d'un lieu à l'autre et pouvoir ainsi réaliser leur cycle de vie dans de bonnes conditions.



ACTION 2 Extension de l'opération A fleur de trottoir en secteur patrimonial

ACTION N°2		Extension de l'opération A fleur de trottoir en secteur patrimonial	
Compétence municipale de rattachement : Environnement et aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La Ville de Tours souhaite faire bénéficier la zone du secteur patrimonial jusqu'alors exclue de la possibilité de s'inscrire à l'opération « A Fleur de Trottoir »

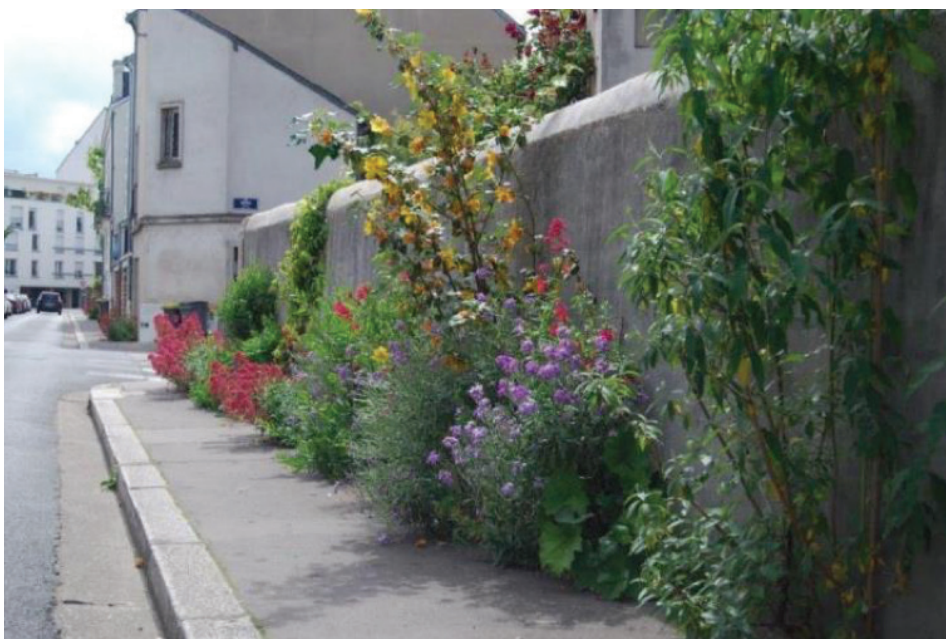
> En quoi consiste-t-elle ? (Description détaillée)

Découpe du bitume et plantation devant les façades des habitants à leurs demandes.

> Quel est l'impact attendu ?

Par cette opération, densifier le nombre de ces îlots verts en hyper centre pour favoriser la trame verte. Favoriser le lien social entre les habitants. Améliorer le cadre de vie en ville.

Exemple d'une réalisation de l'année 2021 :





ACTION 3 Récré en herbe : l'opération de végétalisation des cours d'école »

ACTION N°3		Récré en herbe : l'opération de végétalisation des cours d'école »	
Compétence municipale de rattachement : Environnement et aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Lutte contre le réchauffement climatique – pédagogie auprès des futurs citoyens

> En quoi consiste-t-elle ?

Objectifs : Végétaliser les cours d'école dans le cadre de l'opération « Récré en herbe » en réalisant des aménagements bénéficiant aux enfants principalement pour des cours végétalisées et rafraichies, ludiques et sources de pédagogie, apaisées et inclusives, ouvertes au public sous certaines conditions (concept de la cour oasis ville de Paris)

> Quel est l'impact attendu ?

Création d'un îlot de fraîcheur, sensibilisation de l'importance du végétal auprès des enfants

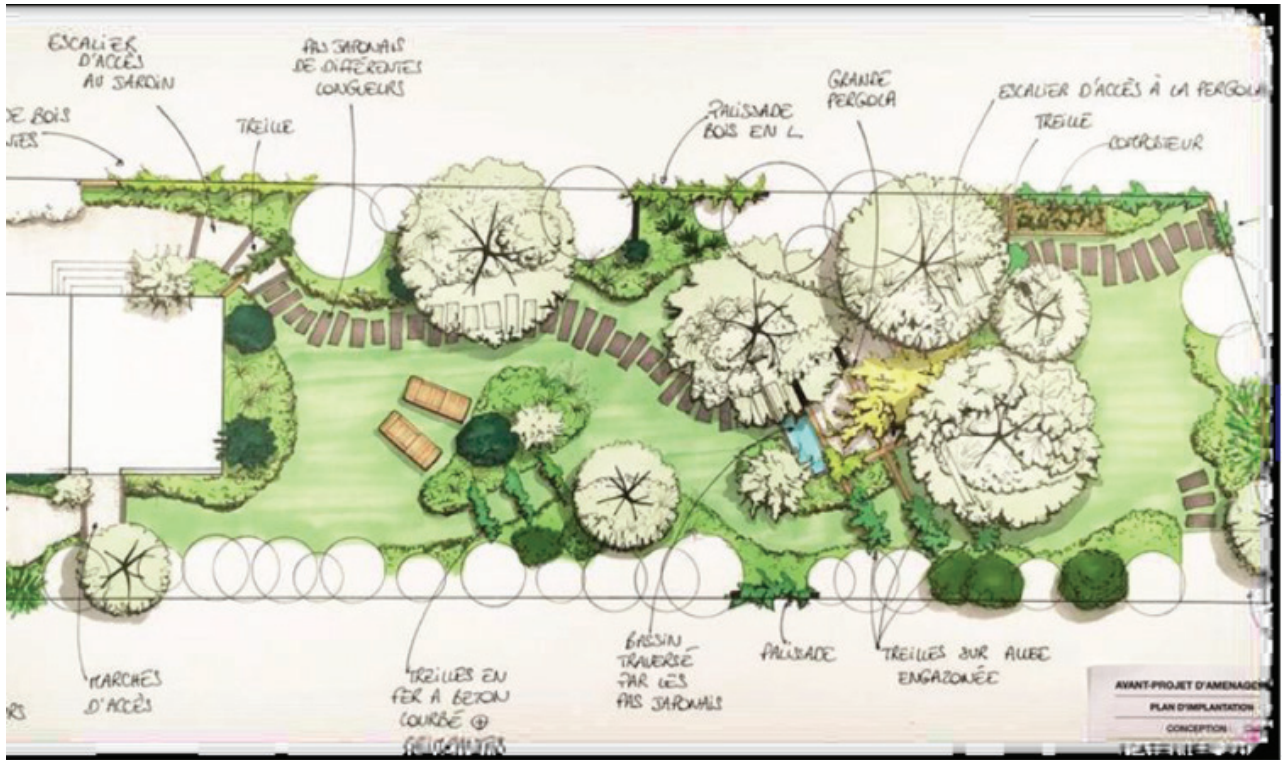


Schéma d'illustration

Étape 1



Étape 3



Étape 2



Étape 4



ACTION 4 Lutte contre les îlots de chaleur urbain : exemple de l'opération place Pilorget »

ACTION N°4		Lutter contre les îlots de chaleur	
Compétence municipale de rattachement :		Politique municipale de rattachement :	
Action interne à l'administration ou action de politique publique (externe) ? Interne			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

En période de vague de chaleur, la température des secteurs urbanisés est supérieure à celle des secteurs naturels, particulièrement la nuit. Ce phénomène a des impacts négatifs : santé et bien-être des habitants, consommations énergétiques (climatisation), biodiversité animale et végétale.

> En quoi consiste-t-elle ?

Accroître la proportion d'espaces végétalisés.
Privilégier l'utilisation de matériaux perméables et clairs.

> Quel est l'impact attendu ?

Réduction de la température en période de fortes chaleurs.

> Indicateur(s) clé(s)

Fournir l'indicateur et, dans l'idéal, les trois dernières années (sauf actions nouvelles ou rupture statistique)

Reconstruction de l'école maternelle Jean de La Fontaine (travaux 2022-2024)

Le projet prévoit la végétalisation de la cour de récréation avec plantations d'arbres à haute tige, remplacement du bitume par un béton peluché clair, et utilisation de copeaux de bois pour la cour maternelle.

Exemple : Lutte contre les îlots de chaleur urbain : exemple de l'opération place Pilorget »

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Lutte contre le réchauffement climatique

> En quoi consiste-t-elle ?

La voie de Tramway qui traverse le quartier en « Nord/Sud », et les voies de circulation « Est/Ouest » forment une place découpée en 3 parties.

La station « Christ Roi » est intégrée au Nord de cette place pavée et plantée de quelques îlots de végétation. L'église Christ roi au Nord dispose d'un parvis entièrement minéral coté entrée de l'église avec des plantations sur le coté Est, l'îlot Est accueille piétons sortis de la station de tramway et la terrasse du café.

Objectifs :

- **végétaliser pour réduire les îlots de chaleur**, augmenter la canopée et favoriser la biodiversité
- **augmenter les surfaces perméables** afin de permettre une meilleur infiltration des eaux

Différence de température prévue avant et après le projet



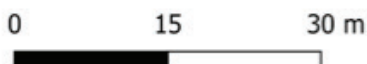
Légende

Différence de température [°C]

- 0,0
- 2,4
- 4,8
- 7,2
- 9,6
- 14,3
- 18,4



Echelle : 1/600



Sources : ENERGIO - Méthode ICE
Fonds : Google Map
Date de réalisation : 22/10/2021



2.3

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

**L'action sociale et solidaire : une place pour chacun
dans un monde qui change.**

1 FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS ET TOUTES AU SERVICE PUBLIC

Objectif développement durable : favoriser l'accès de tous et toutes au service public

La Ville de Tours se doit d'être garante de l'accessibilité pour toutes et tous aux services publics de proximité et aux biens, de lutter contre le non-recours et l'accès aux droits, d'assurer l'accès aux services publics de base (santé, retraite, emploi, justice, logement...) par un accueil de proximité et une aide dans les démarches administratives, y compris dématérialisées. De nombreuses actions très diverses sont mises en place par la Ville :

- Simplification de certaines démarches administratives (dossiers de demande d'aide à la restauration scolaire par exemple en vue de la mise en place de la tarification sociale)
- Nouvelle tarification mise en place au Conservatoire depuis la rentrée scolaire 2021/2022 pour les élèves de Tours et de la Métropole afin de favoriser une plus grande démocratisation de l'enseignement artistique.
 - La grille tarifaire comporte désormais 6 tranches tarifaires au lieu de 4. Deux tranches créées pour les QF les plus bas et 1 tranche a été mise en place pour les QF les plus élevés. 322 familles ont bénéficié d'une tarification modulée soit 27,17 % des familles (+ 9,47 points par rapport à l'année précédente).
- Les bibliothèques de la Ville portent des livres dans les EPHAD et foyers logement. Elles accompagnent également l'accompagnement des détenus en lien avec la maison d'arrêt de Tours ;

ACTION 1 Renforcer l'accès aux droits par l'aide aux démarches administratives

ACTION N°1		Accès aux droits / aide aux démarches administratives	
Compétence municipale de rattachement : Cohésion sociale		Politique municipale de rattachement :	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Objectif général :

Apporter aide et conseils aux habitants de Tours dans l'ensemble de leurs démarches administratives du quotidien (compréhension de correspondance, actualisations, démarches rapides sur des sites administratifs, problématiques liées à la consommation, ...)

Objectifs opérationnels :

- Apporter une écoute et un premier niveau de compréhension de leur problématique aux habitants
- Apporter des conseils et aider les habitants dans le traitement de leur problématique administrative
- Orienter les habitants vers les partenaires les plus pertinents, faire du lien avec ces partenaires, voir accompagner directement les habitants
- Etablir une veille sur les problématiques non traitées possiblement associées aux demandes des habitants (protection de l'enfance, précarité, violences domestiques, ...)

> En quoi consiste-t-elle ?

Les habitants demandeurs sont reçus à leur demande, soit sur rendez-vous, soit directement en passant à la Maison de la Réussite si cela est possible.

La réactivité de l'équipe et la qualité de l'accueil sont prépondérants dans la réussite de cette action. C'est en effet ce qui permet de nouer le lien de confiance nécessaire :

- A la résolution de la demande
- Au repérage de problématiques associées
- Au maintien de la bonne qualité du bouche-à-oreille entre habitants, principal vecteur de l'arrivée de nouvelles personnes sur l'action

> Quel est l'impact attendu ?

La résolution des problèmes administratifs des habitants. Ces problèmes ont un impact sur leurs droits, leurs revenus et la confiance qu'ils ont dans les institutions.

> Indicateur(s) clé(s) :

Année	2018	2019	2020
Nombre de personnes accompagnées	70	137	149

ACTION 2 Maisons France Services

ACTION N°2		France Services	
Compétence municipale de rattachement : Logement		Politique municipale de rattachement : Cohésion Sociale	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

France services est un dispositif qui a été lancé par l'Etat en avril 2019 à l'issue du grand débat national qui a fait ressortir le sentiment de disparition des services publics en zone rurale et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce dispositif a pour objectif de permettre à chacun d'effectuer ses principales démarches administratives du quotidien au plus près de chez lui et dans un lieu unique. L'inclusion numérique est au cœur des missions des France Services. En effet, si la dématérialisation des services publics permet l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'utilisateurs, elle exclut également une partie de la population éloignée des usages d'internet.

L'objectif de la mise en place de ce réseau France Services est aussi d'accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches en ligne et de les former à l'utilisation d'outils numériques.

> En quoi consiste-t-elle ?

A Tours, 5 structures sont labellisées France Services dont 1 municipale gérée par la Direction de la Cohésion Sociale. Il s'agit de l'antenne France Services du Forum Europe à Tours Nord. Les 4 autres structures sont gérées par des centres sociaux ou Espace de Vie Sociale. Elles sont toutes situées en QPV.

Les maisons France Services ont pris le relais des maisons de services au public (MSAP) qui avaient été créées à partir de 2016 et qui est voué à disparaître. Le label "France Services" mis en place par le gouvernement vise à harmoniser le dispositif.

Pour être labellisées, les structures doivent respecter une charte qui impose notamment la présence d'au moins deux agents polyvalents en permanence et un socle de services communs relevant de dix organismes :

- La Poste
- Pôle emploi
- la Caisse nationale d'assurance maladie
- la Caisse nationale d'allocations familiales
- la Caisse nationale d'assurance vieillesse

- la Caisse de retraite complémentaire des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services
- la Mutualité sociale agricole
- les services de la Direction générale des Finances publiques
- des services du ministère de l'intérieur
- des services du ministère de la justice

Les guichets des espaces France Services sont pensés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle.

Au Forum Europe, 3 chargés d'accueil sont formés par les organismes partenaires pour :

- Donner une **information de premier** niveau (réponses aux questions, accompagnement dans les démarches quotidiennes comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- Mettre à disposition et **accompagner l'utilisation d'outils informatiques** (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).
- Aider aux **démarches en ligne** (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne)
- Résoudre les **cas les plus complexes** en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'utilisateur.

> Quel est l'impact attendu ?

- Assurer une présence des services publics sur tout le territoire et notamment en QPV
- Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées
- Favoriser l'inclusion numérique

> Indicateur(s) clé(s) :

- Nombre de demandes d'aide
 - Au 30 novembre 2021, 2 674 demandes d'aide (en 2020 : 2 219 et en 2019 : 2 245)
- Niveau d'autonomie de la personne
 - Dans 1985 cas, l'utilisateur a été totalement accompagné dans sa démarche
- Priorité des demandes par partenaire de la convention

2 HANDICAP

Objectif développement durable : permettre le plein accès aux services publics des personnes en situation de handicap

La prise en compte des personnes en situation de handicap est essentielle au développement durable. D'après Conseil français des personnes handicapées pour les affaires européennes et internationales « les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables économiquement : accès à l'emploi, à l'éducation, à un système de santé satisfaisant ou encore la réduction des inégalités ». La Ville a lancé son programme d'adaptabilité des bâtiments en lien avec la Société d'équipement de Touraine, elle noue des partenariats avec de nombreuses associations en lien avec le secteur du Handicap. La Ville de Tours accorde une importance particulière à l'accès à la culture en apportant un soutien aux associations du secteur du handicap pour 30 800 euros en 2021.

ACTION 1 Forum Handi'cap sur le numérique

ACTION N°1		Forum Handi'cap sur le numérique	
Compétence municipale de rattachement : Solidarités - handicap		Politique municipale de rattachement : Egalité réelle, charte handicap	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le numérique est un vivier d'emplois : 2.4 fois plus que dans les autres secteurs avec une perspective de 191 000 postes à pourvoir d'ici 2022 (source Pôle Emploi).

La ligne directrice de ce forum est de recréer un espace en présentiel, en permettant l'échange direct avec des professionnels de la formation et de l'emploi.

Une place importante a été accordée aux témoignages des personnes en situation de handicap

> En quoi consiste-t-elle ?

Entendre des expériences vécues par des professionnels en situation de handicap : 5 témoignages de professionnels en situation de handicap, visible ou invisible.

Echanger avec des organismes de formations et des employeurs : 23 partenaires participants sur les différents espaces

Proposer des ateliers de démonstration des outils numériques

> Quel est l'impact attendu ?

Mobilisation des acteurs du service public de l'emploi mais aussi de la formation, et des employeurs.

Participation des personnes en situation de handicap

> Indicateur(s) clé(s)

Action nouvelle en 2021, qui a eu lieu le 8/11/2021 dans les salles de l'Hôtel de Ville de Tours.

23 partenaires, 250 participants.

ACTION 2 Mise en place de visites culturelles numériques

ACTION N°2		Visite numérique pour personnes en situation de handicap	
Compétence municipale de rattachement : Culture		Politique municipale de rattachement :	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale des personnes atteintes d'un handicap mental ou de maladies neurodégénératives en proposant une médiation culturelle numérique.

> En quoi consiste-t-elle ?

Il s'agit d'une médiation culturelle sur le thème de la Loire proposée sous forme de webinaire aux résidents de plusieurs maisons de retraites ainsi qu'aux personnes fréquentant les Groupes d'entraides Mutuelles (GEM) suivis par VVV

> Quel est l'impact attendu ?

Envisager la collection du musée des Beaux-arts et l'Art en général comme une source d'échange et de partage, et recréer du lien social durant la période de fermeture du musée.

> Indicateur(s) clé(s)

8 visites numériques soit 109 bénéficiaires.

ACTION 3 Partenariat avec le CHRU sur une action d'accompagnement des enfants diagnostiqués avec un syndrome autistique

ACTION N°3		Un autre regard	
Compétence municipale de rattachement : Culture		Politique municipale de rattachement :	
Action interne à l'administration ou action de politique publique (externe)			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Ce projet est pensé pour 5 enfants porteurs d'autisme âgés de 7 à 9 ans et pris en charge au CRA de Bretonneau

> En quoi consiste-t-elle ?

Ce projet en 7 séances (6 à Bretonneau et 1 au musée) était basé sur les couleurs. Une sélection d'œuvres a été proposée aux enfants qui ont pu dire ce qu'ils voyaient puis interpréter en peinture les 2 œuvres choisies pour chaque séance.

Les enfants ont été suivis par une photographe qui a pu leur permettre de garder la trace de ce programme inclusif : photos, vidéo...

Une exposition des travaux des enfants et des reproductions d'œuvres du musée a été organisée au Centre de Ressources Autisme entre juin et septembre 2021 de manière à bien valoriser le travail et l'investissement de ces jeunes, pour faire entrer l'Art à l'hôpital...

> Quel est l'impact attendu ?

- Travailler sur la façon d'être avec des personnes que les enfants ne connaissent pas
- Travailler sur la communication avec l'idée d'une retransmission en fin de parcours
- Travailler l'autonomie
- Accueillir des enfants dans un lieu culturel, dans un cadre thérapeutique
- Développer un projet basé sur les collections permanentes du musée, sur plusieurs séances
- Fédérer autour d'un projet commun
- Diversifier les centres d'intérêt
- Réaliser un livret individuel à partir d'œuvres du Musée choisies et en faire une interprétation personnelle.

> Indicateur(s) clé(s)

7 séances en 2021.

En 2020, pour un autre groupe composé de trois adolescents autistes, 5 séances seulement avaient été proposées car le projet était moins ambitieux (pas d'exposition).

ACTION 4 Accessibilité du musée du compagnonnage

ACTION N°4		Accessibilité PMR du musée du Compagnonnage	
Compétence municipale de rattachement : Culture		Politique municipale de rattachement :	
Action interne à l'administration ou action de politique publique (externe)			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Actuellement, le musée du Compagnonnage n'est plus accessible aux PMR. La création du futur accueil-billetterie-boutique du musée permettra la mise en place d'une accessibilité pour les PMR.

> En quoi consiste-t-elle ?

Création d'une boutique de plain-pied dans l'alignement du musée, avec une zone d'attente PMR en cas d'incendie.

> Quel est l'impact attendu ?

Renouer avec le public en situation de handicap moteur, pour l'instant exclu du musée.

3**SOUTIEN AUX ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ****Objectif développement durable : une ville solidaire**

Accompagner chacun dans un monde qui change est un des objectifs principaux de l'action municipale. Les actions sont nombreuses et très variées :

- Améliorer la communication tant en diversifiant les médias (réseaux sociaux, médias traditionnels, applications) qu'en mobilisant des acteurs relais (associations de quartier, acteurs de proximité)
- Soutien aux associations de solidarités : 271 000 euros versés en 2021 pour les associations de solidarités (aide alimentaire ; accueil et hébergement, accompagnement)
- Soutien au CCAS, acteur majeur de la lutte contre la précarité et le sans-abrisme, et l'accès aux droits (5 432 000 euros en 2021)
- Déploiement d'un réseau « voisins solidaires »
- Travail en lien avec les acteurs de proximité dans les quartiers, conception d'une plateforme de solidarités de proximité, avec un volontaire en service civique et les professionnels de l'action sociale du CCAS de Tours.

L'année 2021 aura également été l'année de démarrage du projet de « Maison de l'Hospitalité » avec :

- La mise en place de trois groupes de travail en s2021 pour définir les contours du projet social
- La recherche d'un lieu pour abriter le projet et finaliser ses possibilités d'actions.
- Le recrutement fin 2021 d'une chargée de projet en charge de sa mise en œuvre.

ACTION 1 Soutien aux associations des secteurs solidarités, santé et handicap

ACTION N°1		Soutien aux associations des secteurs solidarités, santé et handicap	
Compétence municipale de rattachement : Solidarités		Politique municipale de rattachement : Plan Tours Solidaire	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Soutenir le tissu associatif et permettre le déploiement des solidarités de proximité, au service de la cohésion sociale et de l'épanouissement de tous.

> En quoi consiste-t-elle ?

Campagne annuelle de subventions en faveur des associations des secteurs solidarité, santé et handicap pour 347 360 € à 92 associations.

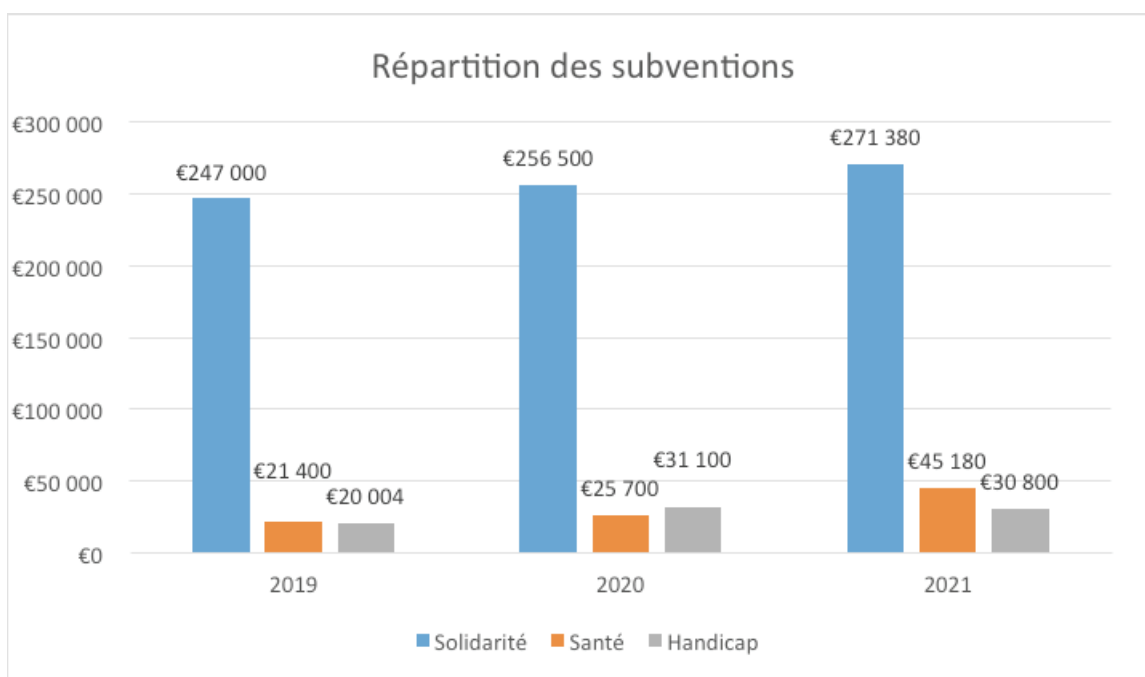
Par ailleurs la Ville de Tours soutient le Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 5 432 000 euros en 2021 (budget global du CCAS de Tours 26 000 000 d'euros en fonctionnement)

> Quel est l'impact attendu ?

Une dynamique associative ancrée sur les territoires, des actions portées par les acteurs considérés comme des ressources pour le développement de la solidarité et de la cohésion sociale.

Une mise en œuvre partagée et collaborative des objectifs politiques et stratégiques du mandat.

> Les subventions au secteur solidarité, santé et handicap sont en hausse depuis trois ans



4 RÉAFFIRMER LE DROIT À UN LOGEMENT DÉCENT

Objectif développement durable : le logement, facteur clé d'un monde durable en matière sociale et environnementale

Lutter contre les passoires thermiques : isolation, rénovation :

- Concernant le parc privé : Etre le relais pour les propriétaires et les copropriétaires : information des dispositifs de soutiens existants au niveau de la Métropole, du département et de la Région, et pour le dispositif Artemis
- Concernant le parc social : Mener un travail partenarial avec les bailleurs sociaux (en lien avec le service hygiène)

ACTION 1 Lutte contre les passoires thermiques

ACTION N°1		Lutte contre les passoires thermiques	
Compétence municipale de rattachement : Logement		Politique municipale de rattachement : Logement	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2018-2023, Tours Métropole et la Ville de Tours portent une attention particulière sur le parc de logements existant pour :

- Résorber la vacance
- Lutter contre l'habitat indigne
- Et d'une manière plus générale améliorer les logements (performance énergétique, confort, adaptation aux modes de vie...)

> Constats :

A l'échelle métropolitaine, le parc de logements comprend près de 160 000 unités dont plus de 140 000 résidences principales.

Le **parc locatif privé** est constitué de près de 40 000 logements, essentiellement collectifs (81%), et représente 28% des résidences principales.

Ce nombre est légèrement supérieur à celui des logements du parc social (près de 35 000 logements).

Il est **fortement concentré sur la commune de Tours (65% du parc locatif privé de la Métropole) où il représente les deux tiers des logements.**

Les logements occupés par leur propriétaire représentent 40% (65 000 logements) des résidences principales sur le territoire de la métropole et 35% sur le territoire de la Ville de Tours.

Le parc de logements de la métropole est relativement ancien.

Plus de la moitié des habitations ont été construites avant 1974, soit avant la première réglementation thermique.

En outre, un tiers des logements ont été édifiés entre 1945 et 1974. Ces bâtiments anciens sont plus **particulièrement présents à Tours** et à Saint-Pierre-des-Corps (grands ensembles d'après-guerre), Villandry et Rochecorbon (bourgs patrimoniaux).

Dans ces quatre communes, plus de six logements sur dix ont été construits avant 1974.

En termes énergétique, le secteur résidentiel représente 35% des consommations globales d'énergie, environ 2 400 GWh pour le territoire métropolitain.

Les logements construits avant 1974 mobilisent 2/3 des consommations totales liées au chauffage.

Si le parc locatif public a déjà entamé sa transition, favorisé notamment dans le cadre du 1^{er} programme de rénovation urbaine avec la réhabilitation de 4 300 logements, ou sur le reste du territoire métropolitain, avec une politique incitative de la métropole adossée à des certifications énergétiques, le repérage et la sensibilisation des propriétaires privés sont nettement plus complexes.

En parallèle, la Ville de Tours contribue à la rénovation énergétique des logements sociaux par le biais des garanties d'emprunts octroyées aux bailleurs sociaux.

Données relatives au parc de résidences principales de Tours Métropole Val de Loire						
	Nb maisons	Part	% au sein de TMVL	Nb appart.	Part	% au sein de TMVL
Tours	15727	77%	28%	55825	22%	68%
Cœur métropolitain	23620	53%	41%	20916	47%	25%
Pôles emplois et services	11074	69%	19%	5060	31%	6%
Communes résidentielles	6719	91%	12%	699	9%	1%
Total	57140	41%	100%	82500	59%	100%

Données relatives au parc de résidences principales de Tours Métropole Val de Loire						
	Nb de logts privés	Nb de logts en copro	% au sein de TMVL	Nb de logts < 1990	Part des logts < 1990	% au sein de TMVL
Tours	46997	31303	44%	66535	93%	56%
Cœur métropolitain	37226	13040	29%	39308	88%	33%
Pôles emplois et services	10877	/	/	8303	51%	7%
Communes résidentielles	6580	/	/	5328	72%	4%
Total	101680	/	/	119474	86%	100%

> En quoi consiste-t-elle ?

C'est dans ce contexte que la plateforme de rénovation de l'habitat ARTEMIS a été créée le 1er janvier 2020 par Tours Métropole en lien avec les communes membres, dont la Ville de Tours.

Ce service constitue un guichet unique pour les habitants désireux d'obtenir des conseils techniques, réglementaires et financiers personnalisés, neutres et gratuits, délivrés, éventuellement à domicile pour plus de pertinence sur les préconisations de travaux.

Le 1^{er} octobre 2020, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) visant à simplifier les démarches des habitants désireux de réaliser des travaux dans leur logement a été internalisée.

La Ville de Tours va signer une convention de partenariat avec Tours Métropole afin de :

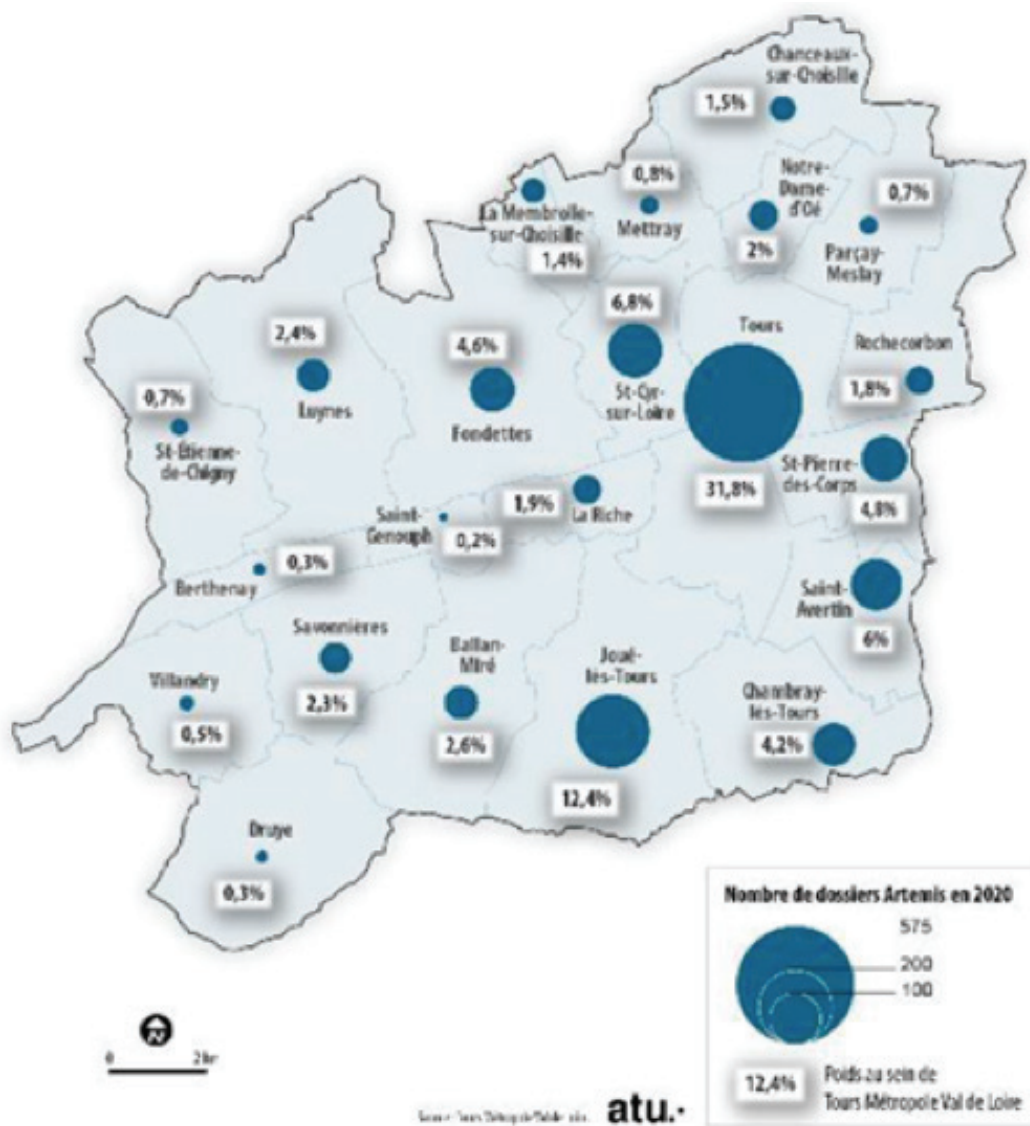
- Relayer d'information sur l'existence de ce service par le biais des services d'accueil des habitants, et par différents vecteurs de communication (site Internet et outils numériques, bulletins communaux etc.)
- Saisir directement la Métropole en cas de besoin particulier d'un administré en matière de rénovation de l'habitat
- Solliciter une intervention spécifique sur notre territoire (présence de la plateforme lors d'une manifestation, organisation d'une animation etc.)
- Participer au repérage de situations de mal logement et/ou de précarité énergétique par le biais du service Communal d'Hygiène et de Santé chargé du contrôle de l'application des règles administratives et techniques relatives à l'hygiène et à la protection générale de la santé publique. Le service évaluera la nature de travaux à réaliser pour sortir de l'insalubrité et travaillera en lien avec la plateforme pour coordonner les actions coercitives et incitatives auprès des ménages et des propriétaires concernés

Pour le **parc public**, la Ville de Tours apporte son soutien par **l'octroi de garanties d'emprunts aux bailleurs sociaux** réalisant des travaux de rénovation énergétique ou des opérations neuves.

> Quel est l'impact attendu ?

En 2020, pour la Ville de Tours environ 667 contacts ont été pris soit 37,8% des sollicitations à l'échelle de la Métropole. A l'échelle globale il s'agit de 2.100 contacts, 930 rendez-vous conseil, 540 visites à domicile et 460 logements rénovés, accompagnés ou aidés par ARTEMIS (*contre 200 logements en moyenne sur la période 2013-2018*)

L'objectif est d'augmenter progressivement le nombre de sollicitations.



> Objectifs :

- doubler le nombre de dossiers déposés auprès de TMVL qui concernent Tours
- doubler le nombre de logements rénovés à Tours

Pour le parc public, en 2021, la Ville a octroyé des garanties d'emprunts pour :

- 6 opérations de réhabilitation permettant l'amélioration des performances énergétiques, un meilleur confort thermique et une réduction des charges pour les locataires (réhabilitation des résidences Chapelon, Couvrat Desvergnés, Séverine, Labadie...)
- 6 opérations neuves (Résidence Amarella rue de la Plauderie, 7 logements individuels rue St-Exupéry, 19 logements rue du Colombier, construction d'une pension de famille au Clos Moreau...)
- 5 bailleurs sociaux différents (Tours Habitat, Val Touraine Habitat, Valloire, 3F Centre Val de Loire, SOLIHA, Croix Rouge Habitat)

ACTION 2 Logement d'abord

ACTION N°1		Mise en œuvre accéléré du plan logement d'abord	
Compétence municipale de rattachement : Logement		Politique municipale de rattachement : Logement	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Lancé en septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme fait de l'accès direct au logement une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile.

Le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il répond aux constats d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires. Cette stratégie a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022.

Le logement d'abord s'appuie sur 5 axes d'actions :

- Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal logées
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement
- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
- Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

> En quoi consiste-t-elle ?

La ville de Tours a établi un plan d'actions 2021-2022 en s'appuyant sur les axes d'actions établis au niveau national :

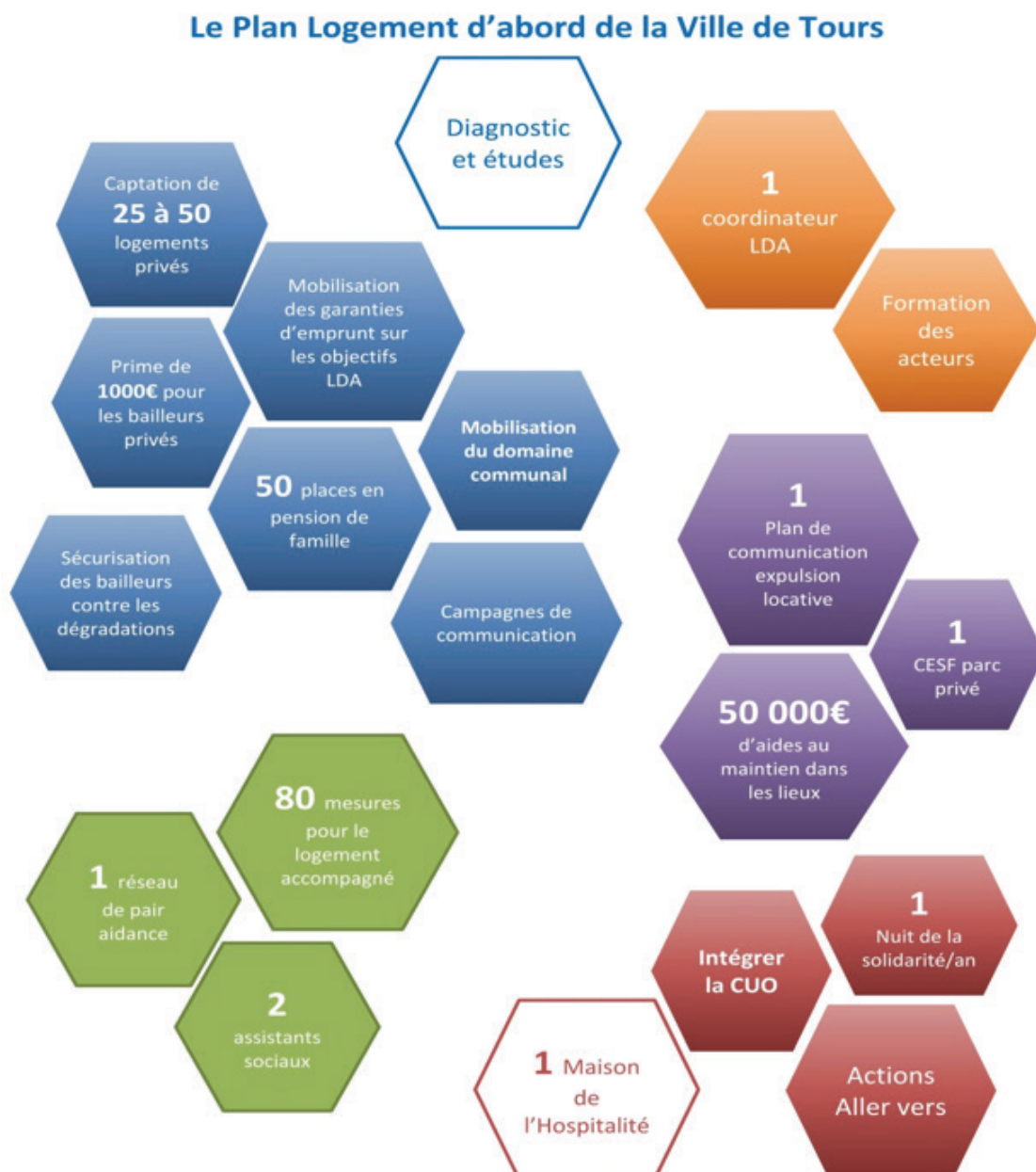
- Renforcer l'**observation sociale** sur le territoire avec l'organisation d'une nuit de la solidarité annuelle et accompagner différents projets associatifs pour « aller vers » les publics.
- **La mise en place de mesures d'interventions sociales** : favoriser la captation du parc privé à des fins sociales en attribuant une aide financière aux bailleurs privés pour conventionner leurs logements à des loyers très sociaux, renforcer l'accompagnement des ménages visé du plan

logement d'abord avec le recrutement de deux travailleurs sociaux, apporter une aide financière aux personnes rencontrant des difficultés en complément des dispositifs existants

- **La communication** : mettre en place une campagne de communication locale de mobilisation du parc privé, porter à la connaissance des bailleurs et locataires privés les mesures et dispositifs pour prévenir les impayés de loyer dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

> **Quel est l'impact attendu ?**

- **L'observation sociale** : avoir une vision quantitative et qualitative de la situation du sans-abrisme sur Tours afin de renforcer ou de créer de nouveaux dispositifs adaptés
- **Mesure d'interventions sociales** : renforcer la mobilisation du parc privé, assurer l'accès et le maintien dans le logement, éviter l'expulsion le plus en amont de la procédure
- **Communication** : renforcer la mobilisation du parc privé, intervenir précocement sur les impayés de loyers



ACTION 3 Lutter contre le logement indigne

ACTION N°3		Lutter contre le logement indigne	
Compétence municipale de rattachement : Salubrité publique		Politique municipale de rattachement : Logement et santé publique	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

L'existence de désordres dans des logements pouvant atteindre la santé ou la sécurité des occupants.

> En quoi consiste-t-elle ?

Exercice des prérogatives du Maire et du Préfet pour le contrôle de l'application des règles administratives et techniques en matière de salubrité.

Contrôle de l'application du Code de la Santé publique, du Code de l'Environnement en matière d'hygiène de l'habitat, des commerces ou des terrains non bâtis.

> Chiffre-clé

Environ 150 enquêtes d'inspection hygiène ouvertes par an.

2.4

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

**Apprendre, rêver, bouger :
agir pour une ville heureuse et dynamique.**

1 SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES

Objectif développement durable : accorder toute leur place aux initiatives et engagements citoyens

La Ville souhaite que tous les habitants et habitantes « s'informent, s'éduquent et/ou se forment et agissent, de façon responsable, tout au long de leur vie, en faveur du développement durable » (Conseil économique, social et environnemental). Il s'agit de renforcer l'engagement des citoyens. En 2021, tant l'éducation à la citoyenneté que son exercice plein et entier ne peuvent pas se limiter à la connaissance et la pratique des institutions et du vote.

Comme le souligne le CESE « Les travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat ont montré, que pour peu qu'on les informe, qu'on leur donne les moyens de s'impliquer et qu'on leur garantisse une écoute attentive de leurs propositions, toutes les citoyennes et citoyens ont la capacité de réfléchir, de manière systémique, aux enjeux complexes de la transition environnementale et de se mettre d'accord sur des pistes de solutions engageantes ».

Pour que la participation citoyenne aux décisions municipales soit effective la Ville s'efforce d'enclencher un cercle vertueux pour susciter, entendre et respecter les engagements et expressions citoyennes. Le lancement du budget participatif en janvier 2022 s'inscrit dans cette optique. Il est adossé à un programme de médiation ambitieux, en lien avec l'association UnisCité.

ACTION 1 Création d'une mini-forêt urbaine avec le collectif de la place Archambault

ACTION N°1		Création d'une mini-forêt urbaine avec le collectif de la place Archambault	
Compétence municipale de rattachement : Environnement et aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Les habitants du Nord de Tours ont une perception de « sur-urbanisation » depuis la construction de ce quartier puis l'arrivée du Tram. Il est demandé plus d'espace verts par les habitants (Conseil de quartier et Association de Monconseil).

Un collectif d'habitant a déposé un dossier de projet de végétalisation (foret urbaine avec objectif pédagogique) d'une partie de ce carrefour dans le cadre des appels à projets du département en 2020. La Ville a majoritairement financé l'action et il a été donné une suite favorable à l'implantation d'une mini-foret à objectif pédagogique par les élus de l'espace public et un accompagnement de ce projet est en cours de réalisation.

Il s'agit de préparer le terrain pour y apporter de la terre en quantité suffisante et de planter dans le cadre des plantations citoyennes

“ 1888 jeunes plants d'arbres et arbustes ”

ACTION 2 Coconstruction du règlement du budget participatif

ACTION N°2		Coconstruction du règlement du budget participatif	
Compétence municipale de rattachement : Cohésion sociale - Démocratie permanente		Politique municipale de rattachement : Cohésion sociale - Démocratie permanente	
Objectif(s) de développement durable concerné			
✘	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

- Une participation citoyenne en diminution / un désintérêt de la vie politique
- Un délitement du lien social
- Un besoin de redynamisation des quartiers
- Une perte de confiance dans le politique

> En quoi consistent-t-elles ?

Le budget participatif permet aux habitants de proposer et voter leurs projets.

Une série de réunions publiques, du 27 novembre au 2 décembre, a permis de travailler avec les habitantes et habitants des points du règlement du dispositif. Les participants ont ainsi pu décider du type de participants et de l'âge des participants au budget participatif. Ils ont également, par ailleurs, pu s'exprimer de manière transparente sur le fonctionnement des instances citoyennes (conseil municipal, conseils de quartier, etc...) et proposer des fondements pour la future charte de la démocratie permanente.

> Quel sont les impacts attendus ?

- Donner la parole et le pouvoir aux citoyens de transformer la démocratie locale
- Se baser sur l'expertise d'usage des habitants, pour une action publique de qualité, plus lisible et transparente
- Dynamiser les quartiers et faire vivre-ensemble
- Faire de chaque habitante ou habitant un acteur-créateur de sa ville

2 PROGRAMMATION ÉVÈNEMENTIELLE

ACTION 1 Les jeudis de la santé

ACTION N°1		Les jeudis de la santé	
Compétence municipale de rattachement : Solidarités – santé		Politique municipale de rattachement : Solidarité, santé publique	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Cette action de prévention et d'éducation à la santé a vocation à sensibiliser les usagers et à promouvoir la santé en accédant à une information fiable fournie par des médecins spécialistes experts.

Les Jeudis de la Santé abordent des grands thèmes de santé publique et de prévention, favorisant l'échange avec les professionnels de santé et les associations de patients, ainsi que la sensibilisation du grand public.

Depuis six ans, les conférences gratuites et ouvertes à tous, ont lieu tous les deux mois environ, le jeudi de 18h30 à 20h, à l'Hôtel de Ville de Tours. Elles sont signées par l'association Tours2Mains pour en permettre l'accès aux personnes sourdes et malentendantes.

> En quoi consiste-t-elle ?

6/7 conférences débat par an, le jeudi soir organisées autour de 45 minutes environ d'exposé théorique sur le thème, avec à la fois un regard de soignant, et un regard de chercheur (partenariat Université). Puis une séquence de 45 minutes de questions-réponses avec les participants (en présentiel ou en ligne).

> Quel est l'impact attendu ?

Consolidation des partenariats
Participation en présentiel et en ligne

> Indicateur(s) clé(s)

Année 2020/2021 atypique en raison de la crise sanitaire et de l'organisation des conférences en grande partie en ligne :

8 OCTOBRE 2020

« **Les troubles du Dys : comprendre et Aider** »

100 personnes connectées en direct, 1788 vues à ce jour

19 NOVEMBRE 2020

« **Les médecines alternatives Pour qui ? pour quoi ?** »

90 personnes connectées en direct, 1 222 vues à ce jour

21 JANVIER 2021

« **Notre fertilité est-elle menacée ?** »

ANNULE pour cause de confinement

18 MARS 2021

« **La méditation comment ça marche ?** »

120 personnes connectées en direct, 3 754 vues à ce jour

15 AVRIL 2021

« **Sport et Santé, l'activité physique un atout pour ma santé** »

50 personnes connectées en direct, 446 vues à ce jour

18 JUIN 2021

« **J'ai décidé de bien vieillir** »

50 personnes dans la salle des mariages

10 personnes connectées en direct, 246 vues à ce jour

Reprise en présentiel sur inscription

ACTION 2 Faites de la biodiversité

ACTION N°2		« Faites de la Biodiversité » 1ère édition	
Compétence municipale de rattachement : Environnement et aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La Ville de Tours a voulu organiser une manifestation intitulée « Faites de la biodiversité » pour sensibiliser et informer le public des actions et initiatives locales, européennes et internationales en faveur de la biodiversité qui ont lieu actuellement.

> En quoi consiste-t-elle ?

Le souhait pour cet événement est d'accueillir, chaque année, dans un lieu emblématique de la biodiversité, les acteurs de la culture, de la santé, de l'environnement et des solidarités afin d'ouvrir le champ des possibles au public.

Pour cette 1^{ère} édition 2021, la manifestation a eu lieu les samedi 3 et dimanche 4 juillet sur le site du Bois des Hâtes autour de la Gentilhommière. Pour la première année, le thème « Comestibles et solidaires » a été le fil conducteur des différentes interventions.

Ce thème met en avant le bienfait de la culture des plantes sur la santé et l'état psychologique des personnes ; le fait de réapprendre à vivre au rythme des saisons en respectant la nature. Et également, comment la culture des comestibles en ville peut rendre la ville plus solidaire vis-à-vis des personnes les plus démunies.

> Quel est l'impact attendu ?

Cet événement a vocation à être reconduit tous les ans, sur un lieu différent, afin de :

- Sensibiliser un maximum d'habitants aux différentes actions faites en faveur de la biodiversité sur leur territoire, sous toutes ses formes : pédagogiques, culturelles, artistiques, scientifiques, etc.
- D'impliquer les acteurs de la Ville, telles que les associations et/ou Institutions en lien avec cette thématique, à travers le partage et la divulgation des connaissances.

Par cette action, la volonté de la Ville est d'aider les habitants à s'ouvrir aux démarches individuelles et aux actions, à leur niveau, pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

> Indicateur(s) clé(s)

1^{ère} édition : la manifestation a accueilli sur les deux jours (samedi 3 juillet, de 10h à 19h et dimanche 4 juillet, de 10h à 17h) :

- 17 exposants proposant une vingtaine d'actions à destination du public ;
- 2 expositions naturalistes et artistiques ;
- 3 concerts et spectacles réalisés par 7 compagnies ou artistes différents, dont :
 - Le concert du Chœur de l'Opéra de Tours : 200 spectateurs étaient présents
 - Pour « Histoire d'une pluie pourpre » du Christina Goh Quarte : 80 personnes
 - Le concert de Patrick Scheyder « Des Jardins et des Hommes » : 90 personnes
- 14 visites naturalistes ou patrimoniales au sein du Bois des Hâtes, qui ont guidé 120 personnes environ, dont 1 « Echappée en forêt au crépuscule » (le 03/07 à 20h30) ayant conduit 60 personnes en forêt à la tombée de la nuit, à l'écoute de la nature ;
- 470 visiteurs en tout se sont déplacés, malgré des conditions météorologiques défavorables et l'instauration du passe sanitaire dans l'espace de l'évènement.

**FAITES
DE LA
BIODIVERSITÉ**
COMESTIBLES ET SOLIDAIRES

**3 & 4 JUILLET 2021
AU BOIS DES HÂTES
AUTOUR DE LA GENTILHOMMIÈRE**

STANDS ET ANIMATIONS, SIESTES MUSICALES, SÉANCES DE QI GONG, CONCERTS,
SPECTACLES, SORTIES NATURE, VISITES GUIDÉES, RESTAURATION SUR PLACE.
(RÉSERVATION POSSIBLE POUR CERTAINES ACTIVITÉS)

ÉVÈNEMENT PARRAINÉ PAR ALLAIN BOUGRAIN-DUBOURG,
PRÉSIDENT NATIONAL DE LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O.)
TOUT LE PROGRAMME ICI

AVEC LE SOUTIEN DE
LES INATTENDUS

VILLE DE
TOURS
tours.fr

3 ÉDUCATION CULTURELLE

ACTION 1 Programme de Réussite Educative

ACTION N°1		Programme de Réussite Educative	
Compétence municipale de rattachement : Education		Politique municipale de rattachement : Politique de la Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Le Programme de Réussite Educative est un outil de politique publique, mis en place en lien avec la Caisse des écoles pour solutionner les problématiques des enfants et des familles en difficultés, en prônant une approche globale de ces difficultés.

Le Programme de Réussite Éducative s'adresse à des enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement favorable à leur réussite et vise à accompagner spécifiquement celles et ceux présentant des signes de fragilité dans les domaines scolaire, social et éducatif.

> En quoi consiste-t-elle ?

Ce dispositif concerne les **enfants de 2 à 16 ans** résidants et/ou scolarisés dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville : Sanitas, Europe, depuis 2015 sur les quartiers Rochepinard et Fontaines, Rives du Cher et Maryse Bastié depuis janvier 2019.

La Caisse des Ecoles a étendu le dispositif au quartier des Bords de Loire dès septembre 2021.

Les objectifs du programme de Réussite Educative sur la Ville sont les suivants :

- **Avoir une approche globale** : établir une vision partagée de l'environnement de l'enfant et définir une stratégie concertée de l'accompagnement
- **Proposer un soutien individualisé** : permettre l'expression des besoins, définir des objectifs partagés avec la famille et les partenaires, prévoir des modalités de suivi et adapter l'accompagnement.
- **Prendre appui sur un partage pluridisciplinaire** : mobiliser les partenaires des différents champs, partager l'expertise
- **Favoriser l'implication des parents et soutenir la fonction parentale** : réaffirmer le rôle des parents, et permettre leur adhésion dans les différentes étapes de l'accompagnement.

Chaque enfant inscrit dans le dispositif bénéficie d'un parcours individualisé assuré par un(e) référent(e) de parcours.

Cet accompagnement est formalisé sous la forme d'un contrat avec les familles.

> **Quel est l'impact attendu ?**

La notion de "réussite éducative" concerne la qualité de vie de l'enfant, son bien-être, son épanouissement et la manière dont ses parents le soutiennent et l'accompagnent.

ACTION 2 Soutien à la scolarité

ACTION N°2		Soutien à la scolarité	
Compétence municipale de rattachement : Cohésion sociale		Politique municipale de rattachement :	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> **A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?**

L'action cherche à prévenir le décrochage scolaire des élèves des QPV en travaillant sur tous les aspects de la scolarité (aide aux devoirs, préparation aux examens, rattrapage de lacunes quand c'est possible, médiation scolaire avec les établissements, accompagnement administratif, ...)

> **En quoi consiste-t-elle ?**

Grâce à un partenariat avec l'Université de Tours, des étudiants sont présents 3 soirs par semaine pour accompagner les élèves dans leurs devoirs.

L'équipe de la MR est en outre disponible toute la semaine, sur rdv ou pas, pour accompagner les élèves dans la préparation de leurs examens, les révisions, l'aide aux tâches administratives, ...

L'inscription se fait en début d'année scolaire via un entretien individuel, avec les parents pour les élèves mineurs. L'inscription est gratuite et la présence est contrôlée mais pas obligatoire (principe de libre adhésion). Nous fixons le nombre d'élèves maximum inscrits sur le dispositif en fonction du nombre d'encadrants disponibles. Pour 2021, nous avons arrêté en octobre avec 90 élèves inscrits.

> **Quel est l'impact attendu ?**

L'impact principalement attendu est que les élèves inscrits puissent aller au bout de leur année scolaire, quelle que soit leur filière. Ensuite, qu'ils réussissent les examens pour lesquels ils sont inscrits. Enfin, qu'ils puissent trouver l'orientation qui leur permettra de poursuivre leurs études s'ils le souhaitent.

> **Indicateur(s) clé(s) :**

Année	2018	2019	2020
Nombre d'inscrits	73	109	91
Taux de déscolarisation en cours ou en fin d'année scolaire	0%	0%	0%
Taux de réussite aux examens	>97%	>95%	>98%

ACTION 3 Art en crèche

ACTION N°3		Art en crèche	
Compétence municipale de rattachement : Culture et éducation		Politique municipale de rattachement :	
Action interne à l'administration ou action de politique publique (externe) externe			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

L'expérience esthétique doit faire partie du quotidien des enfants et trouver sa place dans le projet éducatif. Sensibiliser à l'art dès le plus jeune âge permet de penser que, naturellement, ces futurs citoyens fréquenteront les musées plus tard, sans aucune barrière sociale ou culturelle.

> En quoi consiste-t-elle ?

La Ville a proposé une exposition qui circule parmi le réseau des crèches municipales. Les enfants sont ensuite invités à suivre une visite au musée des beaux-arts.

> Quel est l'impact attendu ?

Eveiller l'enfant à l'Art permet de l'inscrire au sein de la société et participe à la construction de son identité.

> Indicateur(s) clé(s)

Pour la première année de déploiement :

- 18 crèches ont accueilli l'exposition.
- 6 séances soit 37 enfants et leurs accompagnateurs sont venus pour une médiation au musée.

4 MÉMOIRE ET HISTOIRE

ACTION 1 protéger, diffuser et respecter la mémoire urbaine

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La préservation de la mémoire institutionnelle de la ville et une meilleure connaissance de son cadre de vie est un enjeu important du développement durable. Gestionnaire des archives municipales, la Ville est détentrice d'une part de la mémoire collective des habitants. Elle en assure la collecte, la conservation et la valorisation. La gestion de ces fonds documentaires est d'une grande richesse, car remontant au XI^e siècle, elle impose une attention continuelle quant à leur préservation.

> En quoi consiste-t-elle ?

La Ville intervient activement auprès des habitants en apportant son concours aux associations qui souhaitent retracer leur histoire ou réaliser des actions sur le thème de la mémoire collective. Cela concerne également les Conseils de quartiers dont plusieurs sont dotés de groupes « Mémoire des habitants ». Ainsi le Conseil de quartier de Tours-Nord produit régulièrement des publications, des expositions, assure aussi des animations sur des sujets historiques.

La Ville contribue également à l'animation du label Ville d'Art et d'Histoire. Un cycle de visites de quartiers est proposé. Destiné à tous les publics, en 2021, il s'intègre dans un programme thématique de 183 visites qui favorisent l'appropriation de l'identité tourangelle. Parmi les nouveautés, une visite du quartier Beaujardin a été conçue et mise en commercialisation par le partenaire Office de Tourisme

> Indicateur(s) clé(s)

Les services culturels de la Ville ont produit en 2021 :

- Une publication sur la demeure urbaine à travers les époques et les quartiers ;
- Des notices historiques sur des secteurs urbains qui donnent lieu à des projets :
 - La place de la Tranchée,
 - La place Jean-Jaurès,
 - La place du Grand-Marché,
 - Les alignements d'arbres du boulevard Heurteloup et de la place Anatole-France.
 - Le projet d'ouverture d'une plage en Loire
 - Le projet « Victoire en transition » (les places Robert-Picou, le Carroi aux Herbes et le Jardin Saint-Pierre-Le-Puellier)

5 CONSTRUIRE UN TERRITOIRE ADAPTÉ AU VIEILLISSEMENT

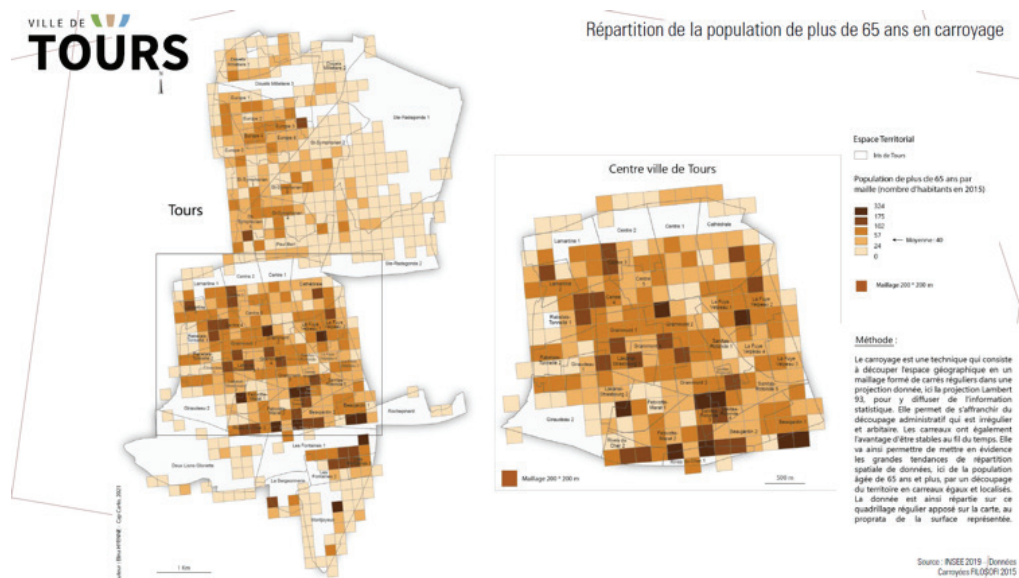
Lors de ses vœux 2022, le Maire a annoncé la mise en œuvre d'un plan municipal pour la longévité et le vieillissement.

A Tours, 18,6% de la population est âgée de plus de 65 ans et 5,4% de plus de 80 ans. La France doit se préparer à une évolution générationnelle importante avec le vieillissement de la population du « baby-boom ». Avoir 75 ans en 2020, c'est avoir eu 23 ans en 1968. A Tours, cette « révolution » démographique aura des conséquences spatiales et foncières en raison des différences entre quartier (voir carte plus bas). Plusieurs quartiers vont particulièrement être concernés par un vieillissement de la population (Giraudeau, les deux lions, et les Douets-milletière). C'est également une évolution sociologique, historique et mémorielle de la Ville de Tours qui se prépare : c'est toute une génération d'ouvriers et d'employés née dans les années 1950 qui vieillit (58% de retraités ex-employés ou ouvriers contre 11% dans la population active aujourd'hui).

Cette action sera préparée en 2022 pour une mise en œuvre ultérieure et pourra s'appuyer sur l'expertise forte de la Ville en la matière. En effet, à travers le Centre communal d'action social (CCAS), la Ville est un acteur clé de la politique du vieillissement : un service animation, six résidences autonomie et quatre établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). La Ville a adhéré au réseau des « Villes amies des aînés », label dont la mise en œuvre est en cours en lien avec une coordination des acteurs du bien vieillir (institutions, services et établissements, acteurs de la prévention de la perte d'autonomie et du lien social).

Un diagnostic sera réalisé, prenant en compte tous les aspects du vieillissement (autonomie, vulnérabilité, dépendance). Il approfondira les axes de travail suivants :

1. Un habitat adapté
2. Un espace public accueillant
3. Une politique de prévention des chutes
4. Des mobilités adaptées
5. Une ville solidaire pour lutter contre l'isolement
6. Des systèmes d'informations coordonnés
7. L'avenir des EHPAD et des établissements d'accueil de personnes âgées
8. Le lien avec les séniors et les services qui leur sont proposés
9. La longévité intégrée aux instances de démocratie permanente
10. Une instance locale de suivi de la longévité



6 SPORT

Objectif développement durable : une ville active

La Ville assure la promotion et le développement des activités physiques et sportives dans le cadre de sa stratégie en matière sportive. La Ville remplit des missions d'inclusions par le sport, de soutien aux associations et d'accompagnement des événements sportifs durables, gestion des équipements sportifs.

Les enjeux principaux en matière de développement durable :

- Simplifier les relations ville/associations,
- Accroître le nombre d'événements sportifs durables (signature du protocole DD),
- Amener le sport dans les zones carencées (en priorité dans les QPV),
- Proposer des animations et programmes sportifs en faveur du sport-santé et des jeunes.

ACTION 1 Sport-Santé

ACTION N°1		Sport-Santé	
Compétence municipale de rattachement : Sport - Solidarités		Politique municipale de rattachement : Santé - Sport	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Les professionnels de médecine intervenant sur des affections de longues durées ont constaté les bienfaits de l'activité physique sur les patients. Aussi ils ont sollicité les collectivités pour mettre en place des programmes d'activités spécifiques et adaptés à ces publics.

Par ailleurs, les services de la direction des sports travaillaient également sur des projets d'activités destinés aux publics seniors afin de maintenir le capital physique du public avançant dans l'âge.

> En quoi consiste-t-elle ?

La ville a par conséquent mis en œuvre un programme d'activité physique destiné à la fois aux personnes de plus de 60 ans ainsi qu'aux patients atteints de certaines affections de longue durée (Cancers, Maladies Neuro musculaires, Scléroses en plaque, Parkinson, Diabète et obésité). Aujourd'hui 30 créneaux hebdomadaires sont proposés sur des activités variées, en salle, en plein air ou en piscine. Des partenariats sont établis avec le CHRU de Tours, IETO 37, le réseau Neuro Centre et l'Espace Diabète et Obésité.

> Quel est l'impact attendu ?

Chaque patient recommandé par un partenaire médical est reçu en entretien afin de lui expliquer le cheminement du Parcours Forme et Bien Etre et l'orienter dans le choix des activités qui correspondent à ses envies et sa pathologie. Les objectifs visent à la fois à améliorer l'état de santé des personnes en complément de leur traitement mais également à mieux vivre la fatigue qui accompagne celui-ci. Enfin ce programme permet à des personnes de sortir de l'isolement provoqué par la maladie, de retrouver un lien social et une organisation de leur vie quotidienne qui favorise un retour à une vie plus « normale ».

2.5

LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**Valoriser notre potentiel, réduire notre empreinte :
une action plus sobre créatrice d'emplois locaux.**

1 AGRICULTURE URBAINE

Objectif de développement durable : développer la présence du végétal en zone urbaine

De nombreuses études scientifiques ont démontré les bienfaits de la présence du végétal et de l'accès aux espaces verts pour les citoyens, en contribuant directement à l'état de santé ressenti, en réduisant le stress, en favorisant l'activité physique et en améliorant le cadre de vie. Cela conduit à accentuer la présence du végétal en ville mais également à développer les actions de végétalisation participative.

Outre le rôle classique des parcs et jardins publics en matière de lien social, l'expérimentation de 7 jardins gourmands et solidaires menée en 2021 a permis de démontrer que la solidarité peut être « cultivée » par ce biais à l'initiative de la collectivité puis s'insuffler dans la proximité des quartiers.

ACTION 1 Création de vergers participatifs en centre-ville avec une association de riverains

Nota bene : le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable est en cours de publication dans une version « grand public ». Il a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 31 janvier 2022.

ACTION N°1		Mise en place du SPASER	
Compétence municipale de rattachement : Environnement et aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
✘	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> En quoi consiste-t-elle ?

Victoire en transition souhaite implanter des vergers pour introduire des comestibles dans l'espace public en particulier dans le quartier du Vieux Tours et s'occuper du verger pour y créer du lien social. La ville a soutenu cette initiative avec une co-construction du projet et le financement des travaux nécessaires à la création de 2 vergers et d'aménagement de l'espace public des place Picou et Carroi aux herbes.



TOURS



Des arbres fruitiers dans le Vieux-Tours

Place Robert Picou - Carroi aux Herbes - Jardin Saint-Pierre Le Puellier

Inscriptions et renseignements : jessica.raclot-ext@tours-metropole.fr



Concertation



Avant travaux :



Après travaux :

ACTION 2 Jardins gourmands et solidaires

ACTION N°2		Jardins gourmands et solidaires	
Compétence municipale de rattachement : Environnement et aménagement		Politique municipale de rattachement : Plan Nature en Ville	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

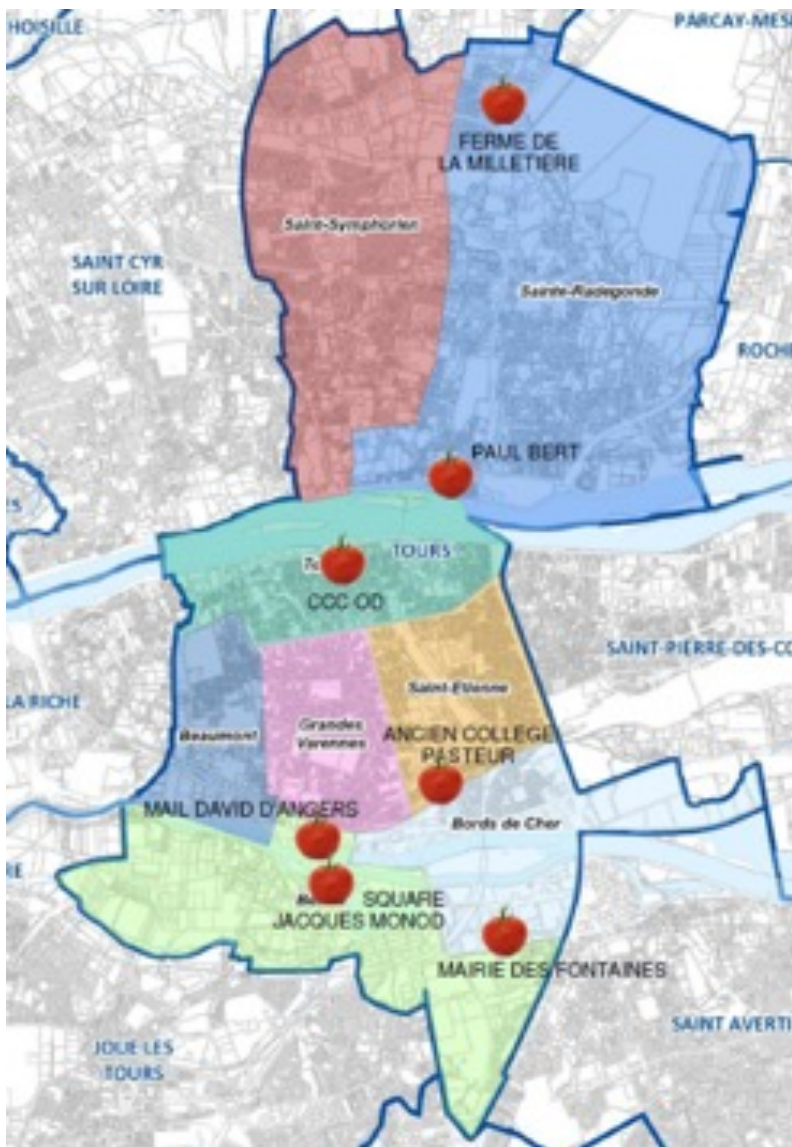
> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Le but de l'action était de répondre à 2 problématiques :

- Problématique sociale : des familles du territoire n'ont pas les moyens de s'approvisionner en légumes frais.
- Problématique pédagogique : les citoyens ne voient plus pousser de légumes et n'ont plus la notion de saison.
- Vestiaires : 2 entrés en stocks et 1 réemployé

> En quoi consiste-t-elle ?

7 potagers gourmands et solidaires ont été installés sur 900 m² pour un coût de 24 000 € et 4500 heures de travail des jardiniers, chauffeurs et des ateliers de la DPVB.



10 associations ont été impliquées dans le projet pour la redistribution de légumes et l'organisation d'animations :

- 1** - VERC
- 2** - Centre socio culturel Léo Lagrange GENTIANA
- 3** - Centre social Pluriel(le)s
- 4** - Conseil de Quartier Ste Radegonde
- 5** - Association COURTELINE
- 6** - LA TABLE DE JEANNE-MARIE
- 7** - Association Vivre Ensemble aux Rives du Cher (VERC)
- 8** - Les cœurs de Yolène
- 9** - TEMELEIA étudiants
- 10** - Vivre les Deux Lions

2500 plants de légumes ont été produits puis plantés en régie. 300 cagettes de légumes variés ont été distribués aux associations pour une redistribution directe aux habitants, étudiants, enfants d'accueil de loisirs, personnes les plus précaires (secours Populaire ...).

Une partie des légumes ont également été cuisinés pour une redistribution aux plus précaires (La Table de Jeanne Marie) ou dans le cadre d'animations autour de la cuisine (cours de cuisine...).



> Quel est l'impact attendu ?

La Ville s'est fixée comme objectif d'installer 7 potagers qui auraient chacun au moins 1 association référente afin qu'elle redistribue les légumes et organise des animations.

> Indicateur(s) clé(s)

Production 2021 : 300 caquettes de légumes variés (courgettes, blettes, concombre...).

Nombre d'associations partantes pour recommencer l'édition 2022 : 9 associations sur 10

Nombre d'associations ayant pratiqué des animations : 4 associations sur 10 (l'année 2021 a été impactée par les restrictions liées à la situation sanitaire)

Nombre d'associations satisfaites de la qualité des légumes et de ses échanges enrichissants avec les jardiniers : 10 associations sur 10

2 LA VILLE DU PARTAGE

ACTION 1 Développement d'un réseau de boîte à lire

ACTION N°1		Développement d'un réseau de boîte à lire	
Compétence municipale de rattachement : Développement culturel du territoire		Politique municipale de rattachement : Développement de la lecture publique	
Action interne à l'administration			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

- Donner une 2^e vie aux livres des particuliers ou des bibliothèques,
- Rendre les livres accessibles à tous, partout et sans contraintes,
- Faciliter le lien social,

> En quoi consiste-t-elle ?

Installation de boîte à lire sur les différents quartiers de la ville au bénéfice des habitants. Le mobilier est géré par des acteurs de proximité (comité de quartiers, centres sociaux, associations locales...) et le dispositif est coordonné par la Direction des Affaires Culturelles en partenariat avec le syndicat Touraine Propre.

> Quel est l'impact attendu ?

- Réduire le volume de collecte et de recyclage de livres (économie circulaire),
- Maillage du territoire et des quartiers pour agir en complémentarité du réseau de lecture publique,
- Créer des chaînes de lectures informelles de proximité

> Indicateur(s) clé(s)

- Réseau constitué d'une vingtaine de boîte à lire sur l'ensemble du territoire de la ville (3 à 4 nouvelles boîtes par an),
- Mobilier issu à 100% de matériau recyclé, le poly-al, à partir de la filière régionale briques alimentaires françaises (centre val de loire). Sa composition inclut polyéthylène, aluminium et cellulose. La matière première d'une seule boîte est issue du broyage de 27.000 briques alimentaires pour constituer, une fois associée, une matière plastique recyclée particulièrement durable dans le temps.

- Conception et la réalisation du mobilier par l'entreprise locale signal concept de notre dame d'oé,
- Frais de maintenance et d'intervention très limités pour la collectivité (une centaine d'euros par an et 1 à 2 interventions techniques par an pour 20 boîtes),
- Volume de livres difficile non chiffrable mais turn over important constaté sur l'ensemble du dispositif,
- Grande satisfaction des usagers et des gestionnaires

ACTION 2 Vente de livres

ACTION N°2		Vente de livres	
Compétence municipale de rattachement : DACPA / Bibliothèque municipale		Politique municipale de rattachement : Culturelle	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
×	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Donner une seconde chance aux documents désherbés dans l'année par une vente ou par des dons à des associations.

> En quoi consiste-t-elle ?

Organiser un dimanche de mai/juin, une journée sur le site de la bibliothèque de vente de livres et documents à des prix de 1 à 5 € (par lots).

> Quel est l'impact attendu ?

Recette d'environ 3000 €, réinvestit dans l'achat de nouveaux livres.

> Indicateur(s) clé(s)

2021 = 3606 € pour 5818 documents vendus et donc ayant été réutilisés.

4 EMPLOI

ACTION 1 Favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées

ACTION N°1		Favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées	
Compétence municipale de rattachement :		Politique municipale de rattachement :	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

La Ville de Tours introduit des clauses de promotion de l'emploi dans les marchés publics, pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

> En quoi consiste-t-elle ?

Pour les opérations de travaux de plus de 200 000 €, il est demandé à l'entreprise attributaire de réserver un nombre d'heures de travail (ou un pourcentage) au bénéfice de personnes en insertion professionnelle.

Les publics ciblés, selon les critères fixés par l'Etat, sont les suivants :

- Bénéficiaires du RSA,
- Demandeurs d'emploi longue durée, ,
- Travailleurs handicapés rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle,
- Jeunes de moins de 26 ans ayant un faible niveau de qualification, sortis du système scolaire, n'ayant jamais travaillé, et inscrit auprès du relais 16/25 ans des missions locales,
- Chômeurs inscrits au Pôle Emploi depuis plus d'un an en continu ou depuis plus de deux ans en chômage récurrent.

Une attention particulière est portée aux habitants des quartiers prioritaires de la Ville de Tours dont le taux de chômage est plus élevé.

> **Quel est l'impact attendu ?**

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

> **Indicateur(s) clé(s) en 2021**

414 heures de travail ont été réalisées dans 3 chantiers de bâtiment

- Chapelle du conservatoire (démarrage 2019) : 124 heures
- Extension de la restauration de l'école maternelle Jules Ferry : 117 heures
- Salle d'haltérophilie au stade Tonnellé : 173 heures

6 300 heures de travail ont été contractualisées dans 3 opérations de travaux de bâtiment, et seront réalisées sur la période 2021 - 2023

- Construction du CCNT : 5 460 heures
- Extension de la restauration de l'école maternelle Jules Ferry : 245 heures
- Locaux sportifs du Patronage laïque Paul Bert : 560 heures

ACTION 2 Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

ACTION N°2		Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	
Compétence municipale de rattachement : Insertion Emploi		Politique municipale de rattachement : Solidarités	
Action interne à l'administration ou Action de politique publique (externe) Externe			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
✘	La transition vers une économie circulaire		

> **A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?**

Cette expérimentation a pour objectif de permettre aux personnes privées durablement d'emploi de travailler en CDI sur des missions utiles non couvertes et non concurrentielles sur les territoires concernés.

> **Objectifs poursuivis par l'expérimentation :**

- Retour à l'emploi durable des chômeurs de longue durée
- Combattre les inégalités et éliminer la précarité

- Localiser ou relocaliser des productions et des services
- Relancer le pouvoir d'achat

> Moyens mis en œuvre :

- Création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) –outil supplémentaire sur le périmètre défini dans la lutte contre le chômage
- Embauche en CDI de volontaires à temps de travail choisi dans cette EBE
- Recensement des services utiles nouveaux ou complémentaires à ceux existants sur le territoire, non concurrentiels et à des prix attractifs pour les clients (collectivités locales, associations ou citoyens)

> En quoi consiste-t-elle ? (Description détaillée)

Deux objectifs principaux :

- Permettre aux personnes privées durablement d'emploi et qui habitent sur les quartiers Velpeau et Sanitas (selon un périmètre précis) de devenir salariés en CDI à temps choisi d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE)
- Créer de nouveaux emplois, non couverts sur le territoire et non concurrentiels avec ce qui existe déjà.

En accompagnant l'association TZCLD Tours Sanitas Velpeau à l'initiative de ce projet, la ville s'investit dans la lutte contre le chômage de manière concrète et pérenne.

> Quel est l'impact attendu ?

Atteindre l'exhaustivité sur le périmètre concerné : trouver une solution de retour à l'emploi durable pour chaque personne volontaire soit par une embauche dans l'EBE soit via un partenaire local

ACTION 3 Forum tou(r)s pour l'emploi

ACTION N°3		Forum Tou(r)s pour l'emploi	
Compétence municipale de rattachement : Insertion Emploi		Politique municipale de rattachement : Solidarités	
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Trouver une solution de retour à l'emploi durable ou une entrée en formation/alternance pour les habitants de Tours et plus largement de la Métropole
Partager une dynamique de reprise économique
Promouvoir l'emploi local
Favoriser la rencontre directe entre le public et les employeurs

> En quoi consiste-t-elle ?

Organisation depuis 2014 d'un forum annuel dédié à l'emploi et l'alternance.

- 120 exposants (entreprises et organismes de formation),
- 12 secteurs d'activités représentés
- Entre 900 et 1000 offres d'emploi proposées
- Entre 2000 et 3000 visiteurs à chaque édition

Cet événement est organisé en partenaire fort avec la Mission Locale de Touraine, Pôle Emploi et la Région Centre Val de Loire

Propositions d'ateliers spécifiques chaque année : aide à la préparation d'un CV efficace, simulation d'entretiens de recrutement, présence d'un photographe professionnel pour des photos de qualité sur son CV, coaching dans sa recherche d'emploi, présentation des secteurs en tension...
Présence d'un accueil professionnel du public au titre du SPRO et du Conseil en Evolution Professionnelle

> Quel est l'impact attendu ?

Rapprocher l'offre d'emploi de la demande. Créer des rencontres entre le monde économique et les personnes en recherche d'emploi
Permettre de créer ou développer son réseau

ACTION 4 Clauses de promotion de l'emploi

ACTION N°4		Clauses de promotion de l'emploi	
Compétence municipale de rattachement : Insertion Emploi		Politique municipale de rattachement : Solidarités	
Action interne à l'administration ou Action de politique publique (externe) Interne et Externe			
Objectif(s) de développement durable concerné			
	La lutte contre le changement climatique		
	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources		
✘	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations		
✘	L'épanouissement de tous les êtres humains		
	La transition vers une économie circulaire		

> A quel(s) problème(s) cherche à répondre l'action ?

Promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion grâce aux marchés publics de travaux en prévoyant dans le cahier des charges que l'entreprise réservera, dans l'exécution du marché, des heures de travail à une action d'insertion.

> En quoi consiste-t-elle ?

Les clauses permettent de favoriser l'accès à l'entreprise des personnes éloignées de l'emploi tout en privilégiant la mise en place de parcours et de formations qualifiantes afin d'assurer, pour ce public, un retour durable à l'emploi.

Public cible (critères fixés par l'Etat) :

- Jeunes de moins de 25 ans
- Demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi depuis plus d'un an
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Travailleurs handicapés
- Personnes bénéficiaires du rsa
- Les salariés des structures d'insertion par l'activité économique

La clause d'insertion doit être traduite en heures de travail par marchés ou par lots (5% minimum du temps de travail total estimé) ou sous forme de forfait d'heures

Elle est applicable à l'ensemble des soumissionnaires. Le choix est laissé aux entreprises sur les modalités de recrutement :

- **Recrutement direct** : CDD, CDI, contrat en alternance, etc. De jeunes, de demandeurs d'emploi, de personnes handicapées...en fonction du public cible
- **Sous-traitance** : entreprises d'insertion, régies de quartier
- **Recrutement indirect** : groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), entreprise de travail temporaire, association intermédiaire

Critères pour envisager des heures d'insertion :

- Marchés de travaux et de services
- Opérations importantes : + de 200 000€
- Durée significative du marché
- Nature des prestations

Le calcul du nombre d'heures s'effectue à partir de ces données. Les lots exigeant une trop grande technicité ou n'offrant pas suffisamment d'heures de travail (minimum 35h) sont exclus.

Une fois ces calculs effectués, les éléments sont intégrés au Dossier de Consultation des Entreprises. Les entreprises répondant à l'appel d'offres s'engagent à respecter les heures d'insertion indiquées en signant l'annexe 2 à l'acte d'engagement. Le non-respect de leur engagement entraîne des pénalités financières.

> Quel est l'impact attendu ?

5% des heures minimum réservées à la mise en place des clauses

Retour à l'emploi des personnes éloignées

Constitution de parcours pour les personnes qui peuvent commencer sur un chantier et continuer sur un autre

> Indicateur(s) clé(s)

Depuis 2011, plus de 70 opérations ont été concernées

- plus de 65 000 heures de travail réalisées,
- 387 personnes ayant signé un ou plusieurs contrats de travail dont 216 domiciliées à Tours,
- 56% des candidats encore en emploi ou en formation qualifiante après le premier contrat.

Un opérateur, le CREPI Touraine, est en charge de la mise en place opérationnelle des heures d'insertion (élaboration des fiches de poste, recrutement des personnes en insertion, interface avec les entreprises, contrôle de la réalisation effective des heures sur les chantiers concernés).

